

LE JOURNAL **DES** DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°33 - AVRIL 2024

GRAND ENTRETIEN PHILIPPE PICHERY

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

“IL EST
INDISPENSABLE QUE
LES DÉPARTEMENTS
PARLENT D'UNE
SEULE VOIX”

ÉVÉNEMENT :
REVIVEZ LE SALON
DE L'AGRICULTURE
EN IMAGES !

HOMMAGE À
OLIVIER DE BRABOIS





Olivier de Brabois
1950-2024

Hommage à Olivier de Brabois

Rédacteur en chef du Journal des Départements

“L’amour seul est resté, comme une grande image survit au réveil dans un songe effacé”.

Ces mots de Lamartine, nous les adressons aujourd’hui à notre cher Olivier de Brabois qui nous a brutalement quittés le 27 mars dernier, ainsi qu’à sa famille. Nous adressons à son épouse, à ses filles et gendres, ainsi qu’à ses petits-enfants, nos plus sincères condoléances et nos pensées les plus amicales.

Olivier était pour nous un ami, un sage, un passeur. Curieux de tous et de tout, il avait le goût d’entreprendre et de transmettre son savoir et sa grande culture. Tout au long de son parcours, il n’a eu de cesse de tendre la main aux jeunes, de donner leur chance aux audacieux. Les jours, pour lui, étaient trop courts pour tant de gens à rencontrer, tant de choses à découvrir, tant de projets à concrétiser. Olivier n’avait pas le temps de rêver, trop occupé à agir.

En 2021, au lendemain d’un riche parcours effectué en partie au sein des collectivités, notamment comme Directeur général des Services du Département de Loir-et-Cher, Olivier avait co-créé le *Journal des Départements*. Un projet éditorial qui venait assouvir son goût de l’écrit et son envie de mieux faire connaître ces Départements qu’il connaissait parfaitement et qu’il défendait avec enthousiasme.

Le *Journal des Départements*, il l’avait également imaginé comme un outil de mise en réseau entre les élus et les professionnels. Au travers d’échanges vertueux de bonnes pratiques, d’innovations, il a pensé ce média comme un outil pour mieux faire connaître, pour échanger et valoriser l’action si nécessaire des Conseils départementaux. Laboratoire d’idées, lieu de débats, support d’initiatives originales, Le *Journal des Départements* est à l’image d’Olivier : libre et passionné par la chose publique.



Au début de l’aventure en 2021

Libre, Olivier l’était assurément. Son humour ravageur, ses goûts éclectiques - de Proust au start-up -, ses amitiés se jouant des codes, ses coups de gueule (rares mais efficaces), son sens de l’honneur et de l’excellence, ses inimitables chaussettes rouge cardinal, ne laissaient personne indifférent et témoignaient d’une personnalité soucieuse, avant tout, de donner à chaque jour une saveur nouvelle. À la manière d’un grand vin de Bourgogne.

Quand il n’était pas sur les routes de France pour le *Journal des Départements*, Olivier partageait sa vie entre Paris et Cluny, ses deux capitales. Cette vie côté ville, côté campagne, traduisait son goût de l’équilibre territorial, et son amour des pierres et de la terre. Auteur, lecteur, amateur d’art, Olivier était un homme de culture, de beauté et de pérennité.

Il nous incombe aujourd’hui d’être dignes de ce qu’il nous a transmis, de ses valeurs, de ses vertus et de son insatiable goût d’apprendre.

Le vide est immense, les cœurs sont lourds, mais le chemin qu’Olivier a tracé est une promesse de l’aube qu’il nous reste à écrire.

“En avant, calme et droit”, cher Olivier. Merci pour tout.

Pour l’équipe du Journal des Départements,

Jean-Philippe Delbonnel

Président du Groupe Delbo Presse

Sommaire

AVRIL 2024

Hommage

Olivier de Brabois 2
Rédacteur en chef du Journal des Départements



Interview

Philippe Pichery 7
Président du Conseil départemental de l'Aube



Carnet de voyage

L'AUBE EN CHAMPAGNE 20

Politique

Actualités politique 26
Actualités Citoyenneté 28
Interview 30
François Genest



Finance

TURGOT : Chronique des finances publiques 32
Stéphane Sautarel



Actualités Finances 34

Actualités Mobilité 35

Actualités Environnement et Écologie 38

Solidarité

Actualités Démographie médicale 40
Actualités Solidarités 42
Mission sur l'enfance et le handicap 48

Interview

Geoffroy BOULARD 55



Juridique

Actualités Juridiques 61
Mathilde Haas

L'Oeil de l'expert 64
Anne-Cécile Vivien

Actualités aménagement du territoire 65

Management / Ressources humaines

Conduire les grandes transitions sur les territoires 66
Invité du mois: Paul Mourier

Attirer et fidéliser les jeunes générations 71
Laurent Clementz

« Participant efficace ? » 73
Jean-Pierre Boisoteau

Nomination 76

Actualités Collèges, Jeunesse 78

L'Oeil de l'expert 80
Marc Thébault

Communication 81
Cécile Delozier



Histoire contemporaine

Chronique 82
Stéphane Sautarel

Cultures

Salon International de l'agriculture 90

Actualités culture, sport et tourisme 100

Les choix littéraires 104
de Simon Houdebert

Le Journal des Départements est une Marque du Groupe Delbo Presse SAS au capital de 40000,00€

SIÈGE SOCIAL

331 rue d'Alsace,
45160 Olivet
France

Président du Groupe
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ

Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse info@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES

IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux. Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 01-2024

CRÉDITS PHOTOS

Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département de l'Aube, S.Bordier, Studio OG, C.Péchiné, Le bonheur des gens, Clara Ferrand, Association Marque Ville Impériale, Aube en Champagne Tourisme

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro

Jean-Marie Martino, Gilles Lagarde, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Mathilde Haas, Claude Romeo, Jean-Pierre Boisoteau, Stéphane Sautarel, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, Lilou de Carvalho, Bernard de Froment, William Chancerelle, Laurent Clementz, Jean-Luc Gleyze, Philippe Pichery, Stéphane Haussoulier, Martine Blonzel, Geoffroy BOULARD, Paul Mourier, Paul GIRERD, Cory BOUTET-PRIEUR.

IMPRESSION DIFFUSION

Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction 41 rue du Bréteil 33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

LE JOURNAL **DES**
DEPARTEMENTS

Cérémonie

D

D.O.R

Septembre 2024

Candidatez dès maintenant

www.delbopresse.com

Portrait de Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube

On ne naît pas Auboïse, on le devient ! C'est assurément ce que l'on pourrait dire de Philippe Pichery tant cet Auboïse d'adoption a lié sa vie personnelle et professionnelle au département qu'il préside depuis 2017 et dont il fut directeur général des services pendant près de vingt ans.

La première partie de l'histoire s'écrit en Franche-Comté, entre Vesoul, sa ville de naissance, et le Doubs où le jeune ingénieur du bâtiment et des travaux publics occupe différentes fonctions, notamment au sein de la Direction Départementale de l'Équipement. Durant ces années de formation, son caractère de bâtisseur et d'homme de terrain s'affirme et s'épanouit. Il gravit les échelons et, en toute discrétion, se fait remarquer.

En effet, si le début de parcours est prometteur, c'est bien dans l'Aube que Philippe Pichery transforme l'essai. Promu Directeur général adjoint du Conseil général de l'Aube en 1991, il en devient, un an plus tard, directeur général des services. Un poste qu'il occupera jusqu'en 2009.

Ces années de DGS sont avant tout marquées par le duo parfaitement huilé qu'il forme avec Philippe Adnot. Ce dernier, nouvellement élu sénateur en 1989 et élu président du Conseil général en 1990, veut un DGS qui connaisse le terrain et sache mener à bien de grands chantiers. Ensemble, ils vont travailler à transformer le visage d'un département marqué par la crise de l'industrie textile.

Avec méthode et volontarisme, les projets voient le jour et l'Aube se transforme, à l'image de Troyes, redevenue un pôle économique qui compte ; à l'image du campus universitaire qui accueillera bientôt 15 000 étudiants, à l'image de la toute nouvelle cité du vitrail qui a reçu 100 000 visiteurs en 14 mois ou encore à l'image du Centre de congrès de l'Aube et son auditorium de 800 places directement intégré à l'Hôtel du Département.

Sans effets d'annonce, l'Aube retrouve son éclat au fil des années. Et Philippe Pichery s'y emploie sans compter, que ce soit dans ses fonctions professionnelles ou dans ses engagements associatifs.

Il œuvre notamment au redressement de quatre réseaux de l'ADMR Aide à domicile en milieu rural (Aube, Alsace, Ardèche, Ardennes), au redressement de l'Association pour l'accueil des travailleurs et migrants de l'Aube, ou au sauvetage du Club de football professionnel de l'ESTAC (Troyes), en 2004.

Homme de terrain, Philippe Pichery l'est tout particulièrement lorsqu'il s'agit de football et de sport ! Pas un hasard si l'ESTAC mène une politique si active de formation, ou si l'Aube figure parmi les départements en pole position pour l'accueil de délégations étrangères pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le terrain, il l'a tellement en lui que c'est naturellement qu'il passe de l'autre côté de la barrière en 2017, succédant à Philippe Adnot à la tête du Conseil départemental de l'Aube. Le passage de relais s'effectue dans un climat apaisé. Il faut dire que si Philippe Pichery entend préserver sa liberté de parole et d'action, il est avant tout homme de dialogue. En bâtisseur, il le sait, seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

Réélu en 2021, il porte la vision d'un département innovant, doté d'infrastructures de pointe et résolument tourné vers l'avenir, à l'instar de la CIME, nouveau complexe international multisport et escalade. C'est le fruit d'un travail inscrit dans la durée, dans la continuité et dans la liberté d'entreprendre. Car Philippe Pichery connaît tous les rouages de l'administration, et n'entend pas que le carcan normatif étouffe la voix du politique et de l'initiative.

Bonne santé économique, attractivité touristique et estudiantine, démographie en hausse, valorisation du patrimoine culturel... l'Aube se porte bien dans un contexte pourtant difficile pour les collectivités. Philippe Pichery en est convaincu, bâtir l'avenir ne s'improvise pas, c'est un travail d'équipe, de constance, de volonté et d'initiative. Conditions d'une Aube nouvelle.



Interview de Philippe Pichery

Homme de dialogue, Philippe Pichery est un réaliste. Loin des querelles d'egos, il prône l'unité et l'efficacité pour faire avancer son département de l'Aube. Interview sans filtre d'un président bâtisseur pour qui avenir rime avec collectif.



© S.BORDIER

Philippe Pichery, vous avez été directeur général des services avant d'être élu président du Département. Pouvez-vous nous présenter votre parcours et votre vision d'un département qui ne semble plus avoir de secret pour vous !

Devenir, après une séquence de découverte d'autres activités, président du Conseil départemental de l'Aube, après en avoir été le directeur général des services n'a été pour moi ni simple, ni facile.

Ces deux fonctions sont d'une complémentarité essentielle, mais de nature très différente. Le directeur général et les services placés sous son autorité sont des « travailleurs de l'ombre », dévoués à la réussite des projets de la collectivité dans une démarche de totale loyauté. La mission et le rôle du président sont autres. Il fixe le cadre, initie, propose et arrête le projet de la collectivité. Il la personnifie, la représente dans la communication, si essentielle à notre époque. Passer de l'une à l'autre de ces

fonctions a été pour moi compliqué. Passer de l'ombre à la lumière était pour moi un vrai défi. C'est un changement de comportement qu'il faut très vite intégrer. En début de mandat, je n'imaginai pas avoir un chauffeur alors que je pouvais, comme tout le monde, conduire mon véhicule. Cela heurtait mes convictions d'humilité, et s'opposait à mon souhait, dans cette fonction, d'agir et de vivre comme les autres habitants de ce département.

J'ai mis du temps à admettre que ce cérémonial contribue aussi au respect et au confortement de la fonction. J'ai fini par m'y résoudre après, cependant, pas mal de résistance personnelle. Mais je ne franchirai jamais l'étape de la confrontation des egos, et ne jouerai pas des coudes pour figurer sur la photo dans les couvertures médiatiques d'événement. Dans la conception de ma fonction, il y a une chose dont je suis fier, celle d'avoir obtenu qu'il n'y ait pas de groupe dans l'assemblée départementale de l'Aube.

A mes yeux, la politique de parti n'a pas sa place dans une assemblée départementale. La mission principale et essentielle d'un Département est la Solidarité dans ses dimensions humaines et territoriales. Nulle organisation politique n'a le monopole de la Solidarité. La Solidarité n'est ni de droite ni de gauche. Elle doit être collective, construite et régulée, en déclinant de façon objective Droits et Devoirs.

Ne pas avoir de groupe, inévitablement de caractère politique, dans l'assemblée du département de l'Aube, facilite et amplifie considérablement notre action. Plus de tensions, de crispations, d'affrontements stériles, d'invectives, totalement improductifs et néfastes pour l'objectif d'agir collectivement au service de nos concitoyens. Cela préserve les rapports humains tolérants et productifs sans empêcher le débat et l'expression des opinions. La réussite de l'Aube tient à cette particularité. Elle résulte certainement aussi de notre position géographique en deuxième couronne de l'Île-de-France à une époque où les métropoles doivent respirer et reconsidérer le modèle passé de la concentration. Mais, la progression de notre territoire dans les décennies passées est surtout due à deux facteurs essentiels :

- la stabilité de la gouvernance qui a renforcé considérablement la continuité et l'efficacité de l'action collective locale.
- les choix stratégiques initiés et portés par mon prédécesseur Philippe Adnot : développement de l'enseignement supérieur, priorité accordée au développement économique et aux actions qui génèrent du retour en termes de création de richesses nouvelles pour le territoire et donc de ressources financières nouvelles pour l'avenir.



Cette grande fête mondiale du sport doit nous permettre de redynamiser les liens de la cohésion sociale entre tous nos habitants.



Aujourd'hui le Département de l'Aube est toujours, malgré la funeste loi NOTRÉ, un acteur essentiel, incontournable du développement économique de son territoire. Il est en effet toujours propriétaire d'importantes surfaces de foncier économique et de bâtiments qu'il loue au prix du marché et donc sans aide économique, à des entreprises qui privilégient l'Aube pour le développement de leurs activités.

La pertinence de cette politique menée depuis trois décennies permet à l'Aube d'affronter les défis que doivent relever les Départements dans la période actuelle de fortes tensions financières. J'ajouterai simplement que, dans ce contexte empreint de morosité et d'inquiétude, l'Aube est le seul département de la Région Grand-Est avec le Bas-Rhin, à voir depuis des années sa population croître du fait du solde migratoire positif. Cela conforte les choix des années passées et la poursuite de l'action.

L'Aube fût l'un des premiers départements à se positionner pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques. Qu'attendez-vous de cet évènement pour votre territoire ?

Je pense que l'on ne mesure pas encore le retentissement et l'effet qu'auront pour notre pays et notre territoire les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Dès l'annonce, fin 2017, de l'attribution des Jeux à Paris et à la France, le territoire aubois, s'est mobilisé, sous l'impulsion du Département, et de toutes ses composantes : Collectivités territoriales, monde sportif et associatif, services de l'État, institutionnels en tous domaines... Les effets de cette action collective sont déjà très perceptibles, l'offre en termes d'équipements et d'aires de pratique sportive a considérablement évolué sous l'impulsion des collectivités territoriales principalement du Dépar-

tement et de la Ville de Troyes : complexe international multisport escalade –CIME, halle de gymnastique, piste de BMX, plan d'eau kayak-aviron, dojo, salle de sports de combat, stand de tir, Centre sportif de l'Aube qui offre la plus grande capacité en France d'hébergements accessibles... Ces équipements remarquables vivront bien après les jeux de 2024. Par ailleurs, de nombreuses manifestations locales sont régulièrement organisées sur le thème des jeux de 2024.

Le moment est venu de récolter les fruits de cet engagement collectif du territoire. Plusieurs équipements de référence ont été labellisés centre de préparation aux Jeux par le COJO. Les équipes d'escalade du Japon, de gymnastique du Brésil ainsi que toute la délégation paralympique brésilienne feront leur préparation aux Jeux à Troyes, où nous avons un véritable mini village olympique. Ce sont là les accords formalisés et signés, il y en aura encore d'autres dans les semaines à venir. L'Aube a accueilli avec fierté et bonheur le 22 mars dernier le test national du parcours de la flamme. Ce fût un évènement exceptionnel de ceux qui contribuent à la cohésion du territoire concerné.

Tout se passe comme nous l'avions espéré. Le Département de l'Aube s'est engagé avec conviction et ferveur dans la démarche Paris 2024, essentiellement pour trois raisons. Tout d'abord, cette grande fête mondiale du sport, de l'amitié, de la fraternité est une occasion unique de lisibilité et de promotion de nos territoires et de renforcement de leur notoriété. Ensuite, cette grande fête mondiale du sport doit nous permettre de redynamiser les liens de la cohésion sociale entre tous nos habitants. Dès la possibilité connue d'accueillir le parcours de la flamme, le Département de l'Aube s'est porté candidat. Outre l'objectif de

notoriété pour le territoire déjà évoqué, les élus de ce Département avaient une motivation essentielle, celle d'offrir à tous les Auboisiens la possibilité, quelles que soient leurs conditions sociales, les problématiques de mobilité ou autre, de vivre et partager l'émotion de cet événement planétaire. La troisième raison, la plus importante, tient à la volonté et à la détermination de remettre les valeurs du sport, effort, respect, tolérance, solidarité, fraternité, au cœur de notre vie en société.

L'Aube a connu une crise économique avec le déclin de l'industrie textile. Cette crise semble derrière vous. Quels ont été les secrets de la résilience et quel est le visage économique de l'Aube aujourd'hui ?

Ce sont, bien sûr, les entreprises qui créent les emplois et construisent l'activité économique d'un territoire. Mais les collectivités locales peuvent, en ce domaine, jouer un rôle essentiel. L'exemple de l'Aube est en ce sens édifiant. Frappé durement par le déclin de l'industrie textile, ce territoire devait réagir. La mobilisation initiée alors dans les années 90 par le Département a fait émerger une stratégie collective fondée sur le développement de l'enseignement supérieur, avec un objectif prioritaire, celui de modifier durablement la typologie des activités et des emplois. Cela s'est traduit par la création de l'Université de technologie de Troyes à l'initiative du Conseil général, par le soutien au développement de l'école de management, de l'école de design et du groupe YSchools, du campus troyen de l'ESTP et de l'EPF. L'Aube et l'agglomération troyenne accueillent en 1990, 2 000 étudiants post bac. Ils sont aujourd'hui plus de 12 000 et bientôt 15 000. L'effet escompté a permis une transformation durable de l'activité économique du territoire et en cela de l'attractivité du département.

C'est le Département, qui a porté en maîtrise d'ouvrage les locaux de l'UTT, de l'EPF et de l'ESTP, à l'époque où il disposait de marges d'initiative avec la clause de compétence générale. Mais la loi NOTRÉ est arrivée. Ce fut pour le Conseil départemental de l'Aube un véritable traumatisme, je dirais même un tsunami. Le Département avait fait du développement économique sa priorité



© C. PÉCHINÉ

On dit souvent que dans l'Aube on n'a pas la mer, pas la montagne, mais nous avons des atouts auxquels nos concitoyens sont de plus en plus sensibles

avec une implication constante : développement de l'enseignement supérieur, création de zones d'activités, construction de bâtiments à vocation économique, création de la Technopole de l'Aube pour l'accueil et l'accompagnement de start-up... Les freins imposés par cette loi NOTRÉ ont eu des conséquences très préjudiciables. Le rôle leader du Département assuré antérieurement n'a pu être repris par les intercommunalités nouvellement investies de cette compétence, faute de puissance financière et de moyens humains adaptés.

Le Département demeure un acteur essentiel et incontournable du développement économique. Il dispose toujours de foncier prêt (200 ha viabilisés et purgés de fouilles archéologiques) pour accueillir les activités nouvelles et qui devient un bien précieux. Il dispose également d'immobilier prêt pour capter les opportunités à saisir. Dans ce contexte, l'économie auboise est dynamique et l'union des forces du territoire est un indéniable atout dans la compétition nationale et internationale pour attirer les entreprises nouvelles.

L'attractivité de l'Aube est un point sur lequel vous insistez régulièrement. En tant qu'ancien ingénieur, vous êtes naturellement porté aux réalisations concrètes. Quels sont les grands chantiers en cours ou à venir qui viendront encore renforcer l'attractivité de votre département ?

On dit souvent que dans l'Aube on n'a pas la mer, pas la montagne, mais nous avons des atouts auxquels nos concitoyens sont de plus en plus sensibles (authenticité, patrimoine, espaces naturels, et aussi le champagne, le parc d'attraction Nigloland ou encore les magasins d'usine...).

Le Département dans les décennies passées a construit une image ambitieuse et moderne pour relever les défis d'avenir. Ces dernières années, le Département a beaucoup investi pour les réalisations en tout domaine renforçant l'attractivité de son territoire, notamment dans la perspective de Paris 2024 avec la construction du complexe international multisport escalade - CIME -, de la Cité du vitrail, des bâtiments à



l'architecture ambitieuse pour accueillir des formations nouvelles dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il a surtout œuvré dans sa compétence solidarité territoriale pour accompagner, soutenir et souvent rendre possible les projets de tous les territoires dans leur diversité qui fait la richesse de l'Aube. Dans cette démarche, une attention toute particulière a été portée à la ruralité. Nous sommes, comme tous les Départements, à la fin d'un cycle. Nous devons ouvrir une séquence nouvelle dont la priorité sera d'accompagner efficacement les besoins et préoccupations de nos concitoyens.

L'allongement de notre durée de vie, dont on se réjouit tous, est aussi un défi auquel les Départements doivent répondre. En ce sens, je suis totalement impliqué et actif dans les missions de vice-président du conseil de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) que m'ont confiées mes collègues Présidents de Départements.

Le choix des usagers concernant leurs conditions de vie et celui pour beaucoup d'entre eux du maintien à domicile nécessitera des financements importants mais surtout des moyens humains avec des personnels nombreux et formés.

Notre mission première est de répondre aux grands défis de notre époque

Ce sera moins spectaculaire que des réalisations d'infrastructures ou de bâtiments, mais tout aussi essentiel. Notre mission première est de répondre aux grands défis de notre époque : réchauffement climatique, biodiversité, préservation et partage de la ressource en eau, transition énergétique, santé, usage numériques et de la donnée...

Enfin, de grands projets structurants sont actuellement sur les rails et feront l'objet d'une implication forte du Département de l'Aube : achèvement de l'électrification de la ligne 4 jusqu'à Troyes, reconversion de l'abbaye-prison de Clairvaux, mise en grand gabarit de la Seine et futur EPR à Nogent-sur-Seine. Je suis convaincu que l'attractivité de l'Aube se

renforcera dans la capacité collective que nous aurons pour répondre à ces défis.

Le ministre des finances évoque une nouvelle coupe budgétaire qui devrait toucher toutes les collectivités territoriales. Êtes-vous inquiet pour l'avenir des Départements et plus largement de la décentralisation en France ?

D'un naturel optimiste et fort de 50 ans de vie dans l'action publique, je ne suis pas inquiet sur l'avenir de notre département mais je suis préoccupé et vigilant. Pour agir, il faut des moyens financiers. Nous allons, de toute évidence, subir le contrecoup de la nécessité d'œuvrer pour amortir le handicap des contraintes de la situation financière de notre pays et de sa dette abyssale, même si les Départements n'en sont pas à l'origine. Nous allons devoir, dans la période à venir, faire des choix responsables et courageux. Il faudra pour se faire de la cohésion, et j'espère que la politique politicienne, les susceptibilités d'egos et les stratégies du « coup d'après » passeront après l'intérêt général. Dans ce contexte je crois viscéralement que le département constitue l'ancrage essentiel pour relever ce défi.

Par ses élus, ses services, ses compétences, sa proximité, ses missions de solidarité, il est, à mes yeux, irremplaçable pour résister et pour progresser dans le contexte des années à venir. Mais pour ce faire nous devons faire preuve d'unité. La force de nos départements, c'est leur diversité. Mais cela ne doit pas devenir un handicap. Dans la période de turbulences que nous allons affronter, il est indispensable que les départements parlent d'une seule voix. J'ai pleinement confiance en notre président de Départements de France, François Sauvadet pour fédérer, dans un cadre de compromis nécessaires, l'action de nos départements si précieuse et indispensable dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

L'Aube en pleine lumière

Département d'équilibre entre rural et urbain, l'Aube est une terre de cultures et de culture. Forte d'un patrimoine exceptionnel, elle porte un héritage historique très puissant dont témoignent nombre de sites et de lieux remarquables. Terre de gastronomie, l'Aube compte aussi une histoire industrielle et textile très riche. Le Journal des Départements vous invite à la rencontre d'un territoire à l'image de son champagne : pétillant !



© STUDIO OG

Repères historiques

Carrefour de civilisations et d'échanges depuis le Néolithique, soit plus de 5 000 ans avant notre ère, le territoire de l'Aube affiche une richesse archéologique dont témoignent de nombreux vestiges et sites exceptionnels à l'image de la tombe princière de Lavau.

Venus tour à tour d'Orient, du cœur de l'Europe ou de la Méditerranée, les apports techniques, matériels et culturels témoignent de populations très dynamiques, insérées dans les réseaux d'échanges et de commerce. Ces populations ont connu de riches heures aux âges des métaux, tirant profit d'une exploitation avisée des ressources locales et de la position stratégique du territoire aubois sur les routes.

Le territoire de l'actuelle Aube connaît une forte activité humaine à partir du Ve siècle avant Jésus-Christ. A cette époque en effet, deux peuples celtes étendent leur influence dans la région : les Tricasses, qui donneront son nom à Troyes, plutôt situés à l'ouest, et les Lingons, particulièrement implantés sur la partie est. Les premiers temps de l'ère chrétienne voient émerger des figures de saints et de martyres à l'image de Saints Potentien, Savinien, Patrocle ou de Sainte-Jule.

Le IIIe siècle marque un coup d'arrêt dans le développement du territoire avec les ravages systématiques commis en l'an 286 par les Bagaudes, une troupe de vagabonds rebelles à l'empire romain. L'Aube médiévale connaît de nombreuses invasions et épisodes violents. Parmi eux,

l'avancée des troupes d'Attila qui, après avoir été repoussées à Orléans par Saint-Aignan, reculent devant Saint-Loup, évêque de Troyes, aux portes de la ville.

Sarrazins et Normands se succèdent aux VIIIe et IXe siècles pour piller Troyes.

Temps de rivalités souvent sanglantes, le Moyen-Âge central est aussi une période de développement économique majeur, à l'image de la création des foires de Champagne au XIIe siècle qui attirent les riches marchands de Flandres, d'Italie et d'Allemagne et fait de la région, une des principales places commerciales d'Europe.

Cette période est aussi celle de la construction de merveilles architecturales et patrimoniales à l'image de l'abbaye cistercienne de Clairvaux, créée en 1115 par Bernard de Clairvaux, et du monastère du Paraclet, fondé par Abélard, et dont Héloïse fut la première abbesse.

En 1361, la Champagne est rattachée au royaume de France.

La Renaissance marque un âge d'or pour l'art et le commerce en Champagne. Troyes et le bassin champenois se développent. Le patrimoine architectural des communes du bassin témoigne aujourd'hui encore de cette période faste que l'on a appelée le « beau XVIe » et qui a notamment contribué au fort développement démographique de Troyes. Guerres de religion et épidémies mettent un coup d'arrêt à cet âge d'or en décimant la population.

Le département de l'Aube naît officiellement en janvier 1790, en pleine Révolution française. Il est baptisé « Aube », le 26 février. Son découpage administratif variera au cours des premières années, avant de se stabiliser.

Le XIXe siècle marque d'importantes transformations, notamment sur le plan industriel, à l'image de l'industrie textile qui transforme en profondeur la tradition de la bonneterie troyenne.

Cet essor, qui court jusqu'à l'entre-deux-guerres, fera de Troyes et de l'Aube la capitale de la bonneterie, voyant naître des marques aussi emblématiques que Petit Bateau, Doré, Olympia, et de grandes dynasties d'industriels s'imposent : Valton, Poron, Mauchauffée ou Lebocey. En 1914, pas moins d'un quart de la population troyenne travaille dans les usines de bonneterie. C'est dire le poids économique du secteur, et l'impact de son déclin dans les années 1980/1990.

Le XXe siècle est bien sûr marqué par les conflits mondiaux qui déciment la population et détruisent de nombreux villages et bâtiments à l'image de Chaource et surtout Buchères qui est entièrement détruite et voit le massacre de 67 civils en représailles d'actes de résistance. Le massacre de Buchères compte parmi les pages les plus sombres de l'histoire auboise contemporaine. Le centre-ville de Troyes est pour sa part miraculeusement préservé permettant au chef-lieu de l'Aube de conserver en grande partie son patrimoine architectural et culturel.

Après la crise de l'industrie textile, le XXIe siècle marque un nouvel essor pour ce savoir-faire auboisi qui compte aujourd'hui de nombreuses marques dynamiques à l'image de Petit Bateau, Lacoste ou Le Coq Sportif équipementier officiel des athlètes français aux Jeux de Paris 2024, ou encore du XVe de France avec des tenues confectionnées dans ses ateliers de Romilly-sur-Seine. Symbole de cette dynamique, Troyes est aujourd'hui capi-

tale européenne des centres de marques, elle est ainsi la première ville en Europe par la concentration de magasins d'usine.

Célèbre pour son patrimoine architectural, et notamment ses châteaux et ses vitraux, ainsi que son champagne, l'Aube, longtemps discrète, s'affirme désormais une destination touristique de premier plan, misant notamment sur sa diversité culturelle et ses trésors gastronomiques.



© CLARA FERRAND

Quelques figures de l'Aube

Chretien de Troyes



Gravure représentant Chretien de Troyes.
Date de création : 1530
© Domaine public

Né vers 1130 à Troyes et mort entre 1180 et 1190, Chretien de Troyes fut écrivain, poète, romancier et trouvère. On sait très peu de choses de sa vie mais il est considéré par l'importance et l'ampleur de son œuvre comme l'inventeur du roman médiéval. Mettant en scène les valeurs chevaleresques, l'idéal chrétien et l'amour courtois, ses œuvres rencontrent un immense succès. Plusieurs de ses œuvres sont des commandes de Marie de

Champagne, fille d'Aliénor d'Aquitaine et de Louis VII, un mécène qui semble l'avoir accompagné tout au long de son œuvre. Le peu d'éléments dont disposent les historiens sur la vie de l'auteur ont laissé place à de nombreuses hypothèses, plus ou moins plausibles. Une chose est certaine, il fut un grand traducteur d'Ovide, notamment, et l'auteur de romans de chevalerie fondateurs, les Romans de la Table ronde, parmi lesquels *Lancelot ou le Chevalier de la charrette*, *Yvain ou le Chevalier au lion*, *Perceval ou le Conte du Graal*, dont la postérité influence notre culture aujourd'hui encore.

Marguerite Bourgeoys



© Musée Marguerite-Bourgeoys
Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours

Née en 1620, Marguerite Bourgeoys est issue d'une famille bourgeoise de Troyes. A vingt ans, elle ressent un profond appel religieux lors d'une procession à la Vierge. Elle veut entrer dans les ordres mais se voit refusée avant d'intégrer la congrégation Notre-Dame à Troyes. En 1653, elle est envoyée comme institutrice pour les colons de « Nouvelle-France », l'actuel Québec. Elle y restera tout le reste de sa vie. Fondatrice de la Congrégation de Notre-

Dame de Montréal, première communauté de religieuses non cloîtrées, elle s'investit sans relâche pour l'éducation des jeunes filles, en particulier les plus pauvres et des amérindiennes, et pour l'enseignement du français. Canonisée en 1982 par le Pape Jean-Paul II, ses reliques sont visibles dans la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours de Montréal qu'elle a conçue et faite bâtir. Considérée comme la cofondatrice de l'Église canadienne, le parcours et l'œuvre de Marguerite Bourgeoys ont durablement marqué l'histoire du Québec.

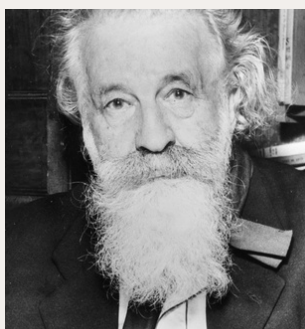
Gaëtane Thiney



Footballeuse internationale née à Troyes, Gaëtane Thiney est l'une des figures emblématiques du football français. Commençant le football à l'ASS Brienne-le-Château, elle remporte la coupe

de l'Aube et le championnat en moins de 13 ans. Repérée jeune, elle fait ses débuts en première division à seulement 14 ans. Elle évolue plusieurs années avec le club de Juvisy puis le Paris FC et joue son premier match en Bleues en 2007. Les Bleues finissent 4e de la Coupe du monde 2017 et 4e aux Jeux Olympiques de 2011. Éluée à deux reprises meilleure joueuse du championnat, Gaëtane Thiney a joué un rôle majeur dans l'émergence du football féminin aux yeux du grand public. Fidèle à son département, elle est une « Aubas-sadeuse » !

Gaston Bachelard



© Archives nationales néerlandaises, La Haye

Né à Bar-sur-Aube le 27 juin 1884, d'un père cordonnier et d'une mère commerçante, Gaston Bachelard est un élève brillant, mais sa condition sociale l'empêche de poursuivre ses études au-delà du baccalauréat philosophie. Curieux de tout, il se passionne de littérature comme de sciences et s'intéresse à toutes les grandes découvertes.

Employé durant dix ans aux PTT, il poursuit des études scientifiques. Au lendemain de la guerre, il obtient un emploi de professeur de physique et de chimie au collège de Bar-sur-Aube, qui porte aujourd'hui son nom. Après la mort soudaine de son épouse, il passe l'agrégation de lettres en 1922. Fidèle à son Aube natale, ce n'est qu'en 1940 qu'il devient professeur à la Sorbonne. Interrogeant les rapports entre la littérature et la science, Gaston Bachelard renouvelle profondément l'approche philosophique, notamment à travers le prisme de l'imagination et de la création. Son approche singulière touchant à tous les domaines de la pensée, de l'éducation, de la science en font l'un des plus grands intellectuels du XXe siècle. Il est enterré au côté de son épouse à Bar-sur-Aube.

Claudie Pierlot



© Claudie Pierlot

Célèbre styliste française, Claude Pierlot dite Claudie Pierlot, est née en 1947 dans la capitale de la bonneterie. Elle montre tôt un

intérêt pour la mode et le travail textile. Embauchée comme styliste pour René Derhy en 1974, elle y reste dix ans avant de créer sa propre marque mais reste fidèle, et même associée à René Derhy jusqu'à sa mort. Le succès ne tarde pas, et elle ouvre bientôt plusieurs boutiques à Paris dont l'une dans le 6e arrondissement qui existe toujours. Claudie Pierlot meurt en mars 2009, laissant derrière elle une signature majeure de la mode française qui perdure aujourd'hui encore.

Rachi



Rabbin, talmudiste et exégète de la bible hébraïque, Rachi est l'une des plus grandes figures du judaïsme dont l'héritage demeure capital aujourd'hui encore. Né à Troyes au milieu du XIe et mort dans sa ville de naissance en 1105, Rachi a eu une influence majeure sur ses contemporains comme sur des générations d'exégètes. Commentateur de la quasi-totalité de la bible hébraïque, ses commentaires sont utilisés encore de nos jours partout dans le monde. Après des études en Allemagne durant lesquelles il étudie dans les plus

importants centres d'études talmudiques d'Europe, il revient à Troyes et fonde une école talmudique tout en exerçant le métier de vigneron. Menant une vie de simplicité et d'études, il acquiert une grande renommée et ses élèves viennent de toute l'Europe pour écouter ses enseignements. L'une des particularités de Rachi est d'avoir utilisé la langue d'Oïl, langue vernaculaire de la Champagne, pour ses commentaires bibliques et talmudiques. Un choix qui aura des conséquences très importantes sur la fondation du vieux Français et de son évolution vers la langue française. Autre fait particulièrement marquant, Rachi et son épouse offrirent à leurs trois filles une éducation complète à une époque où l'école n'était obligatoire que pour les garçons. Depuis 2019, la Champagne fait partie de la Route du patrimoine juif, Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe, et la synagogue de Troyes propose un parcours muséographique : « la Maison Rachi » ouverte au public.

Camille Claudel

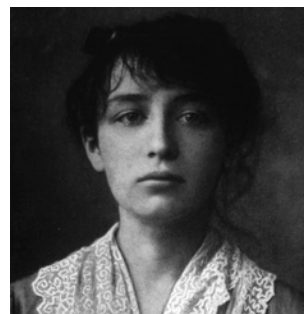


Photo Etienne CARJAT 1886

© Domaine public

L'immense sculptrice, restée longtemps dans l'ombre de Rodin, a fait ses premiers pas d'artiste dans l'Aube. Camille Claudel, née en 1864 dans l'Aisne, après le déménagement de sa famille à Nogent-sur Seine en 1876, devient en effet l'élève du sculpteur Alfred Boucher.

Ce dernier décèle un talent exceptionnel chez la jeune fille et encourage ses parents à faire fructifier ce don. C'est lui-même qui la recommande auprès d'Auguste Rodin. Au début du XXe siècle, Alfred Boucher réunit sa collection dans un musée « Dubois-Boucher » qui compte dès les premières années des chefs-d'œuvre de Camille Claudel. En 2017, ce musée devient le Musée Camille-Claudé regroupant le plus grand fonds mondial d'œuvres de l'artiste avec pas moins de 43 œuvres exposées au public. Un hommage mérité enfin rendu à une femme au destin tragique, considérée aujourd'hui comme la plus grande sculptrice de l'histoire. Un musée incontournable pour entrer dans l'univers de Camille Claudel.

Zoom

L'école de Brienne-le-Château et le jeune Bonaparte

Fondée sous Louis XVI pour accueillir les jeunes nobles, l'école royale militaire de Brienne a reçu en ses murs le jeune Bonaparte de mai 1779 à octobre 1784. Cinq années de formation qui permirent au Corse taciturne de découvrir la culture française et de suivre une formation d'excellence, notamment en sciences et en géographie. Se montrant travailleur et investi, il fut admis à l'issue de sa formation à l'École militaire de Paris. En 1790, l'école militaire de Brienne-le-Château est supprimée. Elle abrite aujourd'hui un musée dédié à Napoléon Bonaparte.



Essoyes, le Village des Renoir

Le village d'Essoyes, lieu de naissance d'Aline Charigot, future madame Renoir, fut un havre de paix pour la famille Renoir et un lieu d'inspiration pour le peintre. Très vite, Auguste Renoir vient s'y ressourcer régulièrement pour fuir le coût de la vie et l'agitation parisienne. En 1896, le couple achète une maison à Essoyes où les jeunes Pierre, Jean et Claude Renoir passent leurs étés jusqu'à la mort de leur père en 1919. Auguste, Aline et les trois frères Renoir reposent au cimetière communal. Afin d'honorer la mémoire de la famille Renoir et son attachement à Essoyes, la commune a racheté l'atelier du peintre et la maison familiale, et créé un espace culturel permettant aux visiteurs de marcher dans les pas de la famille Renoir. Une plongée dans l'intime de l'une des plus grandes figures de l'impressionnisme.

« Les Aubassadeurs » la jouent collectif

Ils aiment l'Aube et ça se voit ! Natifs de l'Aube ou nouveaux arrivants, sportifs de haut niveau ou chef d'entreprise, ils ont pour point commun leur attachement à l'Aube et l'envie de promouvoir le territoire. Réunis sous la bannière des « Aubassadeurs », ces femmes et ces hommes ont comme objectif commun de faire rayonner l'Aube en collaboration avec toutes les forces vives locales. Agence de marketing territoriale du département, « Aubassadeurs », en partenariat avec les collectivités et institutions du territoire, agit pour la promotion et l'attractivité auboise. L'Aube sait fédérer celles et ceux qui la dynamisent, un esprit d'équipe qui fait la différence.



À l'Aube d'une nouvelle ère !

Le Conseil départemental de l'Aube s'est doté d'un plan d'actions pour la période 2021-2028, véritable feuille de route des projets à mener dans les domaines de la solidarité, de la santé, de l'environnement, du soutien aux communes, ou de l'attractivité. Des axes structurants pour bâtir l'avenir du département. Tour d'horizon non exhaustif.

« Forte, solidaire, innovante », voici l'ambition de l'Aube pour la mandature 2021-2028. Une ambition que les élus du Conseil départemental ont souhaité inscrire et détailler dans un plan d'action concret. Au programme, dix thématiques et des actions concrètes liées à chacun de ces domaines : solidarité, environnement, éducation, formation, qualité de vie, emploi, soutien aux communes, sport, culture et tourisme, infrastructures et mobilités.



© S.BORDIER

La santé, mère des batailles

L'Aube comme la plupart des départements connaît une crise de l'accès aux soins et une pénurie de professionnels de santé sur son territoire. Avec une densité de 71 médecins généralistes pour 100 000 habitants, l'Aube fait partie des territoires fragiles. Pour faire face à cette pénurie, le Département a pris la question à bras-le-corps en faisant de la santé et de l'accès aux soins la priorité du mandat. Comment garantir un accès aux soins équitable pour les habitants ? En commençant par diversifier les solutions et les dispositifs. D'où le soutien aux projets de maisons de santé pluridisciplinaires dans les communes, l'accompagnement du développement de la télémédecine, en particulier en secteur rural, mais aussi le soutien aux start-up dans le domaine de la santé, au travers de

la Technopole de l'Aube en Champagne. La question de l'accès aux soins est en outre intimement liée à celle de la formation. Menant une politique très volontariste en matière d'enseignement supérieur, l'Aube s'investit notamment dans le développement de filières de formations locales médicales et paramédicales : infirmiers, aides-soignants, orthophonistes, ergothérapeutes...

Enfin, l'Aube mise sur la prévention pour juguler en amont l'engorgement de l'offre de soins. Il s'agit de renforcer la culture de la prévention chez les travailleurs médico-sociaux et travailler sur des solutions transversales à l'image des Maisons des 1000 jours qui se développent dans tout le département (voir encart).

Maisons des 1000 jours de l'Aube

Dispositif phare du plan d'action 2021-2028, les Maisons des 1000 jours portées par le Département de l'Aube, débutent leur déploiement sur tout le territoire. Le but de ces maisons : offrir aux familles et aux professionnels une variété de services en un même lieu pour accompagner tous les parents et assurer l'égalité des chances dès la naissance. Initié en 2023, le programme de déploiement des Maisons des 1000 jours court jusqu'en 2028 afin d'offrir un maillage dense sur tout le département et une homogénéité dans les services offerts par chaque Maison. La proximité est au cœur du projet puisqu'il s'agit de proposer un service s'adressant à toute la population auboise et de répondre aux problématiques de mobilité rencontrées par les familles. Ces Maisons des 1000 jours doivent également être accessibles pour accueillir enfants et parents en situation de handicap. L'ensemble des offres proposées au sein des maisons des 1000 jours sont gratuites ou avec une participation symbolique tout en offrant un accueil inconditionnel en s'adressant à tous les publics avec une attention particulière pour l'intégration des personnes dites vulnérables.



© LE BONHEUR DES GENS



L'enseignement supérieur, une stratégie gagnante

Les obstacles peuvent être de formidables leviers d'actions. C'est avec cet état d'esprit que le département de l'Aube a surmonté la crise de l'industrie textile durant les années 1990. Philippe Adnot, ancien président du Conseil départemental, puis Philippe Pichery, ont fait le choix de la jeunesse et de la formation pour écrire l'avenir de l'Aube. Avec plus de 12 000 étudiants, le département de l'Aube est une terre d'enseignement supérieur et d'excellence. « Booster d'économie et d'attractivité », comme le souligne Philippe Pichery, l'enseignement supérieur permet de structurer le territoire, d'attirer les talents et de favoriser l'innovation.

Cœur battant de cette stratégie de long terme ? La Technopole de l'Aube en Champagne héberge une soixante de start-up ainsi que le Young Entrepreneur Center (YEC), dédié aux étudiants entrepreneurs. Sur le site, s'est créé un véritable campus avec notamment l'Université de technologie de Troyes (UTT) qui est à l'initiative de l'Université européenne de technologie (EUT+), l'EPF - école d'ingénieurs, l'ESTP, école spéciale des travaux publics, l'IUT, les compagnons du Devoir, et un centre sportif. L'objectif est clairement affiché : atteindre le cap des 15 000 étudiants post-bac à l'horizon 2027. Un choix d'avenir qui s'est construit dans la durée, et porté par une vision de territoire refusant les carcans administratifs.

Cité du vitrail

Inaugurée en décembre 2022 dans l'Hôtel-Dieu-Le-Comte à Troyes, la Cité du Vitrail propose un voyage artistique dans un art séculaire où l'Aube a excellé. En un peu plus d'un an d'existence avec 100 000 visiteurs au compte, la Cité du Vitrail a d'ores et déjà rencontré un public nombreux et enthousiaste. Les Français aiment le patrimoine et ça se voit ! L'attractivité et l'hospitalité passent aussi par le dispositif « Osez l'Aube » qui présente tous les atouts du territoire et simplifie l'installation des nouveaux habitants.



La culture et le tourisme, vecteurs d'attractivité et d'hospitalité

Le département de l'Aube attire chaque année de très nombreux visiteurs, notamment par la qualité et la diversité de son patrimoine et de ses lieux culturels. De la ville de Troyes et son centre médiéval exceptionnel à l'abbaye-prison de Clairvaux en passant par le Musée Camille Claudel à Nogent sur Seine, de la récente Cité du vitrail (voir encart) à l'Orchestre symphonique de l'Aube, le territoire ne manque pas d'atouts. À cela s'ajoute un patrimoine naturel avec les lacs de la Forêt d'Orient, gastronomique et viticole où le champagne tient évidemment une place d'honneur ! C'est sur ce socle que le Département s'appuie pour bâtir une destination touristique « L'Aube, la Champagne au naturel » qui attire chaque année plus de visiteurs en quête de beau, de bon et d'authentique avec le slow tourisme dont l'Aube est précurseur.



Plan insertion : l'Aube donne l'impulsion !

Alors que le versement de l'allocation RSA représente 60 millions d'euros, soit 15 % du budget départemental, et que l'Aube compte environ 8 700 foyers allocataires du RSA, le Conseil départemental se mobilise pour renforcer sa politique d'insertion et de parcours professionnel. Objectif : rompre l'isolement et permettre le retour sur le chemin de l'emploi. Pour ce faire, le Département a mis en place en 2022 un parcours obligatoire pour chaque nouveau bénéficiaire afin d'analyser les éventuels freins à l'emploi et trouver les moyens de les lever le plus tôt possible. En matière d'insertion, le temps est un facteur clé. Très volontariste, le département est aussi en dialogue constant avec les entreprises du territoire qui recrutent.

L'insertion à 360° passe aussi par une attention particulière pour les employeurs. Dans sa feuille de route pour l'insertion, le département a donc mis l'accent sur l'accompagnement des entreprises ouvertes au recrutement des allocataires du RSA. Contrats aidés, stages en insertion, accompagnement personnalisé par l'équipe insertion du département « Acrif10 »... autant de solutions sur-mesure pour que l'insertion ne soit pas un vœu pieux mais une politique de solidarité concrète.

Le département, enfin, se montre particulièrement vigilant à l'accompagnement des travailleurs indépendants qui, de manière souvent invisible, viennent gonfler les rangs des bénéficiaires du RSA. Nombreux sont les travailleurs non-salariés à ne pas pouvoir se payer un revenu à la fin du mois. Pour les accompagner et répondre

répondre à leurs questions, le Département de l'Aube a créé le dispositif « Impuls'Aube » dont la finalité est de permettre aux indépendants d'augmenter leurs revenus.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les Conseils départementaux, et au regard des montants que représente l'insertion pour les départements, la question d'une politique globale et volontariste pour le retour à l'emploi est éminemment stratégique pour les départements. L'Aube a misé sur la diversité des solutions, les partenariats larges et ciblés, dont ceux avec les Chambres consulaires et sur de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux. Un triptyque qui porte ses fruits et que le département entend faire monter en puissance.

Destination Paris 2024 et sport pour tous les Auboisiens

Affichant très tôt son appétit olympique et son souhait d'être département hôte, l'Aube est particulièrement impliquée dans les Jeux Olympiques et Paralympiques. Labélisée Terre de Jeux 2024 et Centre de préparation aux Jeux 2024, l'Aube prend une place de choix dans la grande fête des Jeux Olympiques 2024. C'est le prolongement naturel d'une politique sportive de long terme dont témoigne la qualité de ses équipements et services professionnels et amateurs. Le département est dans les starting-blocks, misant sur trois axes clairs : davantage de sport dans le quotidien des habitants, un soutien financier aux associations locales et comités sportifs départementaux, ainsi qu'aux communes et intercommunalités, et l'animation d'une communauté olympique locale. L'équipe d'escalade du Japon, les gymnastes du Brésil et l'ensemble de la délégation paralympique du Brésil, ont d'ores et déjà confirmé leur venue dans l'Aube pour leur préparation. Un choix qui s'explique par la qualité des infrastructures et de l'accueil proposé à l'image de la nouvelle CIME, complexe international multisport et escalade, construite par le Département et inaugurée à l'été 2023, et de la halle de gymnastique de la ville de Troyes.

Ce qui a fait la différence, c'est aussi la stratégie de coopération entre les partenaires et collectivités. Dans un esprit de coopération, les acteurs sportifs auboisiens se sont unis derrière le Département pour porter un dossier olympique de qualité susceptible d'attirer les délégations. Il reste encore deux mois à l'Aube pour attirer d'autres délégations et rendre la fête encore plus belle.

Le choix olympique entre dans une vision plus globale du sport pour tous. Les JO sont clairement l'opportunité d'accélérer la mise en place de structures sportives de premier ordre pour permettre au sport professionnel auboisiens de prospérer en développant notamment les filières sportives d'excellence, vecteurs de l'attractivité du territoire.

Département Olympique, l'Aube accueillera évidemment le relais de la flamme à travers les merveilles du territoire. Depuis le parc naturel régional

régional de la forêt d'Orient et ses trois lacs en passant par le musée Camille Claudel de Nogent-sur-Seine, Romilly, berceau du Coq Sportif, l'un des sponsors des JO, sans oublier le parc d'attractions Nigloland à Dolancourt, pas moins de sept communes du département verront passer la flamme olympique, avec Troyes comme ville-étape.

Les investissements sont là, avec près de 100 millions d'euros dédiés aux équipements sportifs, dont 40 millions financés par le Conseil départemental. Des investissements qui doivent être un levier de retombées économiques et d'attractivité pour le territoire. A l'image de la CIME qui est désormais le plus grand site du genre en Europe, l'Aube mise sur l'après JO pour devenir un département référence en matière de sport.

L'Aube, plus que jamais terre de Jeux et terre de sport !





osez l'AUBE

Le service d'hospitalité
des nouveaux arrivants sur le territoire

Accueillir et accompagner les futurs et nouveaux Auboisi

Osez l'Aube, c'est **une équipe dédiée et des outils numériques** conçus pour faciliter les démarches liées à l'installation des nouveaux habitants sur le département. **Un service gratuit** qui s'appuie sur un réseau de partenaires locaux.

« Osez l'Aube est une vraie plus-value pour l'ensemble des personnels nouvellement affectés mais aussi pour ceux déjà en poste. Très complet, abordant les thématiques auxquelles un nouvel arrivant est confronté, et donnant envie de s'installer dans notre joli département. »

Christine COLLINET-VOYARD
Directrice des Ressources Humaines
Maison d'arrêt de TROYES LAVAU



Toutes les informations ici

Faites appel à nous !

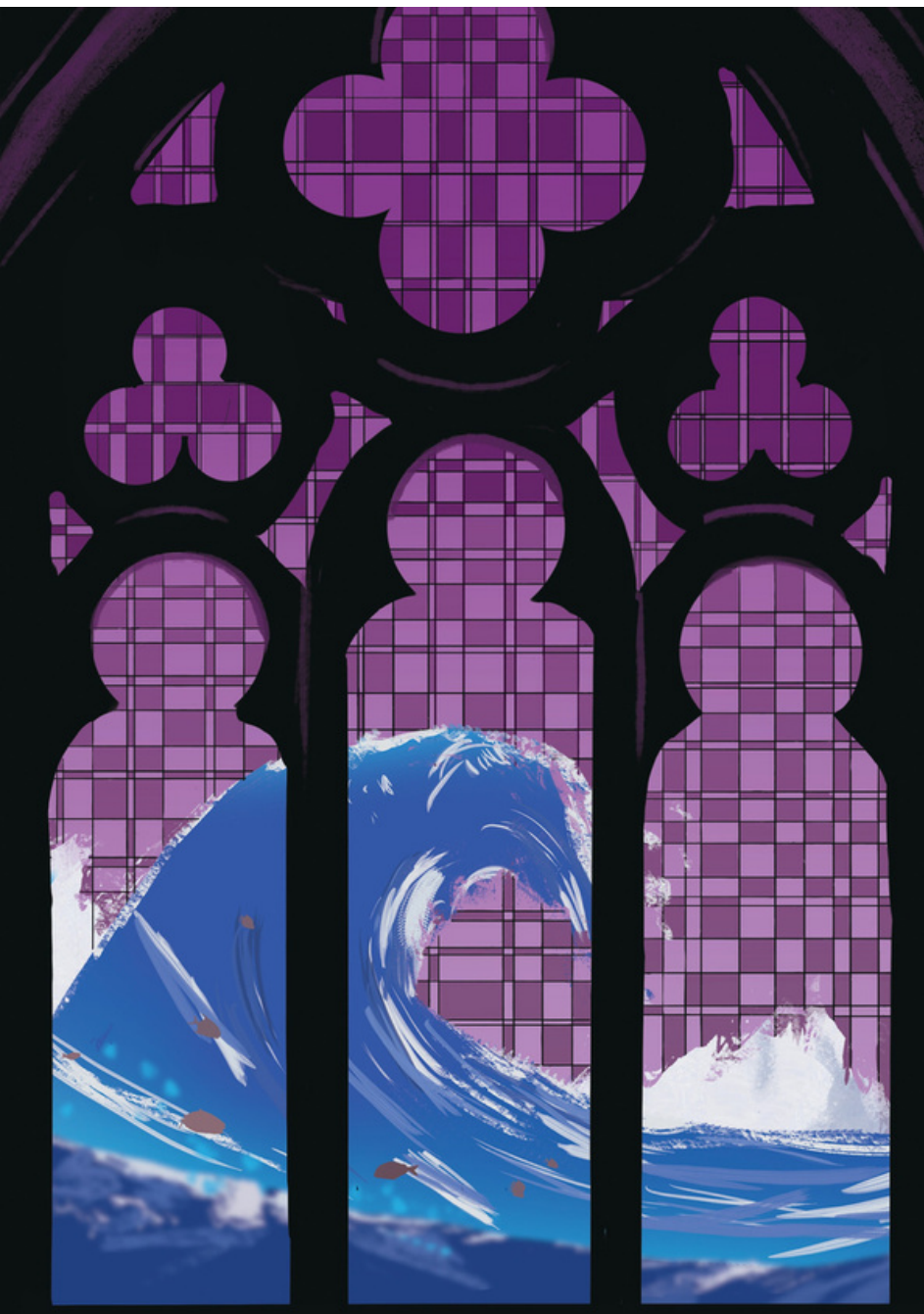
✉ osezlaube@aube-champagne.com
☎ 03 25 42 50 00 www.osezlaube.fr



Service gratuit, opéré par l'Agence Départementale du Tourisme de l'Aube (34 quai Dampierre 10 000 Troyes) Graphisme : clement-mouchet.fr

L'AUBE EN CHAMPAGNE

UNE AVENTURE CRÉATIVE



Vitrail de l'Eglise de Romilly sur Seine, Aube

Plongez au cœur de l'Aube, où se conjuguent harmonieusement vignobles prestigieux, patrimoine historique et nature préservée. Partez à la découverte des caves de champagne, où sont élaborées des cuvées d'exception. Explorez la ville de Troyes, ville emblématique du vitrail et admirez la majestueuse cathédrale gothique qui témoigne du riche passé de la région.

Les amoureux de nature seront comblés par les paysages verdoyants de l'Aube, ponctués de magnifique lacs et de vastes forêts propices à la randonnée. Promenez-vous le long des berges paisibles de la Seine ou partez à l'aventure dans les parcs naturels régionaux pour une immersion totale au cœur de la biodiversité locale.

**Les vitraux de Troyes :
une splendeur lumineuse
et captivante, véritable
symphonie visuelle.**

Pour une pause détente, laissez-vous choyer dans les nombreux spas et centres de bien-être de l'Aube, où relaxation et bien-être sont les maîtres-mots.

L'Aube en Champagne est bien plus qu'une simple destination touristique, c'est une invitation à la découverte, à la dégustation et à l'émerveillement. Venez explorer ses trésors cachés et laissez-vous envoûter par le charme irrésistible de cette région unique en son genre.

Illustration par Cory Boutet-Prieur, une artiste pleine de talent, passionnée par l'art et les voyages. Chaque mois, plongez dans notre rubrique "Carnet de voyage" où les départements prennent vie à travers ses illustrations captivantes.



Lac Amance, Département de l'Aube

Les Nordistes parlent de l'Aube !

Depuis 2016, Mon Avis Citoyen interroge les habitants de tous les territoires de France sur ce qu'ils y trouvent de positif et de négatif. Dans l'Aube, plus de 11 200 expressions citoyennes ont déjà été collectées !

Les Aubois sont fiers de leur Département : plus de 7 habitants sur 10 recommandent à un ami de s'installer dans l'Aube.

Selon ses habitants, **le patrimoine** est le premier atout du Département : musées, monuments religieux, châteaux, champagne, l'Aube dispose d'un patrimoine exceptionnel. « *Le patrimoine architectural est vaste : maisons pan de bois, églises, vitraux* » nous indique cette habitante de Troyes. « *De nombreux monuments classés historiques* » écrit cet habitant des Riceys.

L'offre en **activités culturelles**, très riche, est également fréquemment citée par les habitants, comme cet habitant de Saint-Savine : « *très agréable à vivre, belle architecture, un certain dynamisme notamment culturel.* » Ainsi que par cette habitante de La Chapelle-Saint-Luc : « *nombreuses activités pour les familles.* »



Engagée dans « Terre de Jeux 2024 », l'Aube favorise l'accès au **sport** pour tous et dispose d'infrastructures sportives attractives, comme l'évoque cette habitante de Saint-André-les-Vergers : « *Les activités sportives sont développées : associations et équipements en nombre.* » ou cette habitante de Bar-sur-Aube : « *Les équipements sportifs et les possibilités de balades dans la nature proche.* »

L'AUBE

CE SONT SES HABITANTS QUI EN PARLENT LE MIEUX !

« J'apprécie sa position géographique, la diversité des paysages sa richesse historique et culturelle »

HABITANTE DE 77 ANS, TROYES.

Monavis-citoyen

Zoom sur Troyes :

Préfecture et ville la plus peuplée de l'Aube, Troyes compte 42 700 habitants. Les Troyens sont fiers de leur ville : plus de 7 habitants sur 10 recommandent à un ami de s'y installer. Les **3 premiers atouts** de la ville, d'après les 6 100 expressions collectées par Mon Avis Citoyen sont le **patrimoine**, les **espaces verts** et les **équipements culturels**.

« *J'aime le cœur de la ville, la qualité de vie, les musées, c'est une belle ville où il fait bon vivre que j'ai découverte il y a 10 ans, et dans laquelle je me suis installé et implanté.* » Habitant de 45 ans.

« *J'apprécie la beauté des maisons anciennes, les espaces verts qui sont magnifiques et le fait que la ville soit dynamique. J'apprécie également la gentillesse de la plupart des habitants de Troyes.* » Habitante de 65 ans.

« *Une ville fleurie avec un joli patrimoine et le fait de vivre en sécurité.* » Habitante de 45 ans.



Spécial départements

Gérez et protégez vos données avec notre plateforme collaborative !

400 000

Utilisateurs








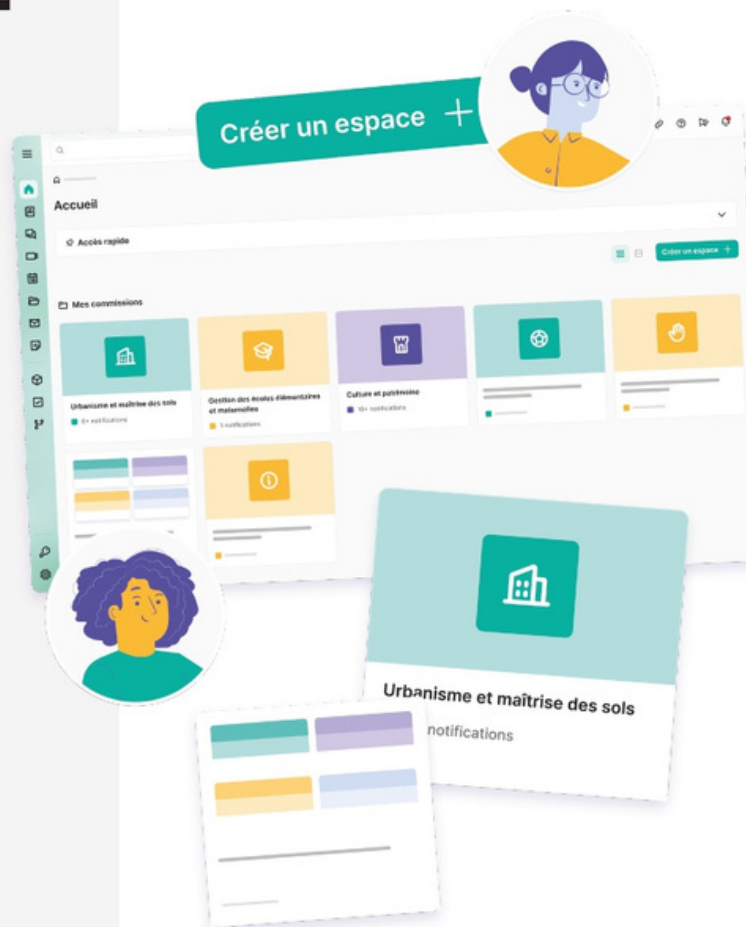
Hexagone, Lauréat France 2030

1 400

Clients

Opter pour

-  La souveraineté de vos données
-  L'accès à plus de 10 fonctionnalités collaboratives
-  Un hébergement sous un environnement SecNumCloud
-  La double authentification
-  Le cryptage de vos données



Demandez conseils
à nos chefs de projet



« Si l'État voulait tuer les Départements et la ruralité, il ne s'y prendrait pas autrement. »

Nicolas Lacroix

Président du groupe Droite-Centre-Indépendants à
Départements de France
Président du Conseil départemental de la Haute-Marne

En 2008, Jacques Attali voulait la suppression des Départements. En 2014, Manuel Valls lui emboîtait le pas en préconisant notre disparition, avant de faire volte-face lors du

Congrès de Pau en rappelant que notre pays a « besoin de cet échelon intermédiaire ». Mirabeau voyait en la création des Départements l'occasion de « rapprocher l'administration des hommes et d'y admettre un plus grand concours de citoyens ». Que

penserait-il de leur disparition aujourd'hui ? En 2024, nous sommes toujours là, mais jusqu'à quand ?

Disons-le clairement : nos Départements sont au bord de l'asphyxie financière. Leurs dépenses ont explosé, en raison de l'inflation et du coût de l'énergie certes, mais aussi et surtout à cause de décisions...qui leur ont été imposées : la hausse du point d'indice, les multiples revalorisations des aides sociales mais aussi l'afflux toujours plus massif de mineurs non accompagnés qui révèle l'absence de fermeté dans la politique migratoire menée par le gouvernement. Dans le même temps, nos recettes s'effondrent, avec un marché de l'immobilier en berne : les droits de mutation à titre onéreux ont chuté de plus de 23 % entre 2022 et 2023.

Et les perspectives ne sont pas réjouissantes pour nos budgets : le Premier ministre n'a rien trouvé de mieux que d'annoncer en janvier son intention de supprimer l'allocation spécifique de solidarité (ASS). Cela provoquerait une bascule de ses bénéficiaires vers le RSA. Un couteau sous notre gorge en clair.

celui de tuer les départements – c'est les cantonner à être les prestataires de service de l'Etat sur les questions sociales, parce que nous ne pourrions plus faire autre chose. Nous ne pourrions plus être l'échelon de la solidarité territoriale, celui qui aide les communes et les intercommunalités à porter leurs



Poursuivre le chemin emprunté actuellement, c'est empêcher les départements d'investir.

Alors que beaucoup de départements sont au bord de la faillite, l'État fait seulement mine de prêter l'oreille. On en viendrait presque à se demander s'il n'attend pas que nous soyons dans le rouge pour « réduire le nombre de strates décentralisées », pour reprendre les mots inscrits dans la lettre de mission confiée à Eric Woerth par le Président de la République. Du cynisme pur, dirait-on ! Je n'ose croire à cet horizon.

Je n'ose y croire parce que les Départements sont pour notre pays un pilier fondamental qui traduit, au cœur de nos territoires, la valeur de fraternité inscrite dans notre devise républicaine. Mais ils sont encore plus que ça : ils sont les garants historiques de l'aménagement du territoire et de la cohésion, particulièrement dans les zones rurales où le Conseil départemental est bien souvent celui sans qui les projets n'aboutissent pas.

Poursuivre le chemin emprunté actuellement, c'est empêcher les départements d'investir. Poursuivre le chemin emprunté actuellement –

projets. Fini l'accès au sport dans les zones les plus rurales, parce que le Département n'aura plus les moyens de soutenir les clubs sportifs ni de rénover les gymnases. Terminé aussi l'accès à la culture pour le plus grand nombre, parce que nous ne pourrions plus soutenir nos associations, ni même préserver notre patrimoine.

Soyons clairs. Cette approche de mise à mort budgétaire des Départements aura aussi une conséquence très directe et très forte : un ralentissement inédit de la commande publique et un danger économique historique qui pèsera sur nos petites et moyennes entreprises ainsi que sur nos artisans locaux. Plus encore que d'atteindre le bien être de nos habitants en empêchant les Départements d'assumer leur rôle de collectivités des solidarités humaines et territoriales, le chemin emprunté va donc tout bonnement porter un coup de masse économique aux zones rurales.

En quelques mots simples : tuez les Départements, et vous tuerez la ruralité.

Le chef de l'État plaide pour une politique de déconcentration.



Emmanuel Macron a récemment annoncé une initiative majeure visant à renforcer la déconcentration territoriale de l'État lors d'une convention rassemblant les cadres dirigeants de l'administration. L'objectif est de simplifier et d'accélérer l'action publique à l'échelle locale, en confiant davantage de responsabilités aux préfets de département, qui deviendraient ainsi les "patrons de l'État" sur leur territoire.

Le président a souligné la nécessité de répondre aux attentes des citoyens en matière d'efficacité et de rapidité de l'action publique. Il a insisté sur la crise de confiance qui touche les institutions et a appelé à une transformation drastique de l'État pour y remédier. Selon lui, la bonne échelle pour la déconcentration est le département, où le préfet devrait exercer un leadership accru sur l'ensemble des services de l'État.

Pour concrétiser cette réforme, des textes législatifs seront prochainement proposés, avec pour objectif de renforcer le rôle des préfets dans la prise de décision et l'allocation des financements. Les préfets auront notamment un droit de regard sur les investissements publics locaux et pourront engager des financements pluriannuels pour certains projets.

Parallèlement, le président a appelé à une réforme du régime de responsabilité des fonctionnaires et des élus, afin de favoriser la prise de risques et la prise de décision. Une mission sera chargée de proposer des mesures pour clarifier ce cadre de responsabilité et faciliter l'action des décideurs publics.

Enfin, le projet de loi sur la fonction publique, préparé par le ministre Stanislas Guerini, vise à faciliter les mobilités professionnelles, à valoriser l'engagement des agents et à reconnaître l'acquisition des compétences. Ce projet de loi sera présenté à l'automne devant le Parlement après avoir été débattu en conseil des ministres à la rentrée.

Cumul des mandats

Les membres de la commission des lois ont rejeté le 6 mars la proposition du groupe Horizons visant à modifier partiellement l'interdiction du cumul des mandats.

Henri Alfandari, rapporteur de la proposition, demeure confiant quant à son adoption à l'Assemblée, soulignant la nécessité de rapprocher les parlementaires des réalités locales. Les positions divergentes des groupes parlementaires ont été observées lors du vote en commission, avec des macronistes s'abstenant et des députés Modem exprimant leur opposition. Les détracteurs du cumul, notamment les Insoumis, socialistes et écologistes, ont vivement critiqué cette proposition, considérant qu'elle irait à l'encontre des attentes de l'opinion publique.

La proposition Horizons vise à permettre aux parlementaires d'exercer des fonctions exécutives locales tout en maintenant certaines interdictions, comme celles de maire ou de président de conseils départementaux et régionaux. Cette initiative vise à renforcer le lien entre les législateurs et le terrain, argumente Henri Alfandari, bien que ses opposants doutent de la compatibilité entre ces deux responsabilités et craignent une perte de confiance des électeurs.

La ministre des collectivités territoriales, Dominique Faure, a exprimé son soutien personnel à un assouplissement de la loi de 2014, mais estime que la proposition Horizons est prématurée.

L'Association des maires ruraux France (AMRF) adopte une motion pour renforcer le binôme commune / département



ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

« L'association des maires ruraux de France, réunie en Assemblée générale à Saint Julien en Côte d'Or apporte son soutien aux 103 conseils départementaux. Les Conseils départementaux sont en très grande difficulté financière. Or, le Département est notamment l'opérateur clé des réponses sociales (Apa, Rsa, insertion, handicap) et de la cohésion territoriale.

Face à la vulnérabilité des populations des territoires ruraux, il est impératif que des solutions soient apportées pour permettre au binôme Communes/Département de renforcer ses réponses de proximité auprès de nos populations.

Or, la réduction des recettes (droits de mutation), l'absence de fiscalité propre et la hausse des dépenses, notamment imposées par l'État, provoquent une pression qui va contraindre à des choix budgétaires inédits dès cette année. Qu'il s'agisse de l'éducation des enfants (collèges), l'aménagement équilibré des territoires (aides aux projets des communes), des réseaux (routes départementales, aide à la voirie communale, numérique, etc.), du logement, des Ehpad, de la protection incendie et du secours à la personne, de la vie associative, de la protection de

l'enfance, de la gestion de l'eau ou encore des solutions en matière d'ingénierie, les réponses doivent être consolidées plutôt qu'affaiblies.

Souvent elles-mêmes en situation délicate, les communes rurales, solidairement, appellent l'État à des mesures concrètes pour répondre aux difficultés budgétaires et aux enjeux de la cohésion de nos territoires. L'État doit assumer financièrement ses choix. Dépenser sans recettes est une équation sans solution.

L'Association des maires ruraux de France consacrera une partie des travaux de son congrès national prévu en Côte d'Or fin septembre sur ce sujet clé de l'organisation territoriale à l'heure où le monde rural apparaît comme une partie majeure de la solution à nos défis communs : solidarité, transition écologique, mobilité, équilibre des territoires etc...

Le soutien réciproque et la coopération entre communes rurales et département doivent être consolidés partout en France, en dehors de toutes contingences partisanes.

Cela passe par un renforcement des relations locales entre communes et départements. Ce sont deux institutions issues de la Révolution. Ce sont les deux institutions les plus remises en cause. Elles sont pourtant les deux les plus connues et appréciées des habitants !

L'AMRF mobilisera en ce sens son réseau via les Associations départementales de maires ruraux d'ici là pour présenter une série de propositions afin de consacrer le binôme Commune/Département.



Nouvelle réunion du « G6 »

la coopération entre les 6 Départements du Centre-Val de Loire se renforce pour toujours plus d'actions de proximité

Face à la dégradation des dépenses départementales, le « G6 » demande à l'État de revenir logiquement à une compensation réelle des dépenses liées au versement d'aides nationales (aides individuelles de solidarité - AIS). Sur la question du gérontopôle initié par la Région, les 6 présidents et présidente de Départements ont finalement décidé de s'y associer considérant que les Départements étaient incontournables dans le suivi de cette politique publique, le Bien Vieillir, une compétence exclusivement départementale. Ils sont donc tous prêts à intégrer la future gouvernance aux côtés de l'ARS et de la Région.

Bien que cette loi ZAN tente de répondre à des préoccupations nationales légitimes, le G6 estime que la vision purement quantitative de l'aménagement du territoire qu'elle

impose, ne tient pas compte de la diversité et des spécificités de nos territoires. Elle doit être révisée et retravaillée par le législateur.

A cet égard, les six présidents et présidente ont signé un courrier commun à l'attention du président de Région dans le but de constituer une réserve pour chaque département qui soit cohérente avec ses projets d'infrastructures (création, élargissement, aménagement de sécurité...) et bâtimentaires (collèges...).

L'idée d'une Entente interdépartementale est en cours de réflexion. Ce concept léger, défini par le CGCT, permettrait aux six Départements de travailler avec davantage d'efficacité, et cela dans un souci d'une meilleure cohérence de l'ensemble des actions de proximité au service des habitants.

73/74 Savoie / Haute Savoie

Divorce à la Savoyarde

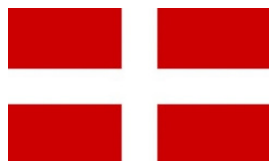
L'Agence Savoie Mont-Blanc (ASMB) faisait l'admiration de tous dans le domaine du tourisme. Depuis sa création en 2004, l'ASMB a été le fruit d'une collaboration étroite entre les départements alpins de Savoie et de Haute-Savoie, visant à unir leurs efforts pour développer le tourisme et la promotion de la région Savoie Mont-Blanc.

Et puis, voilà que cette coopération prend l'eau de toute part.

Le tourisme, dernier bastion de coopération est grièvement touché !

L'Agence Savoie Mont-Blanc traverse une période de turbulences sans précédent, caractérisée par les démissions successives de ses présidents, Nicolas Rubin et Vincent Rolland.

Du côté de la Savoie, Vincent Rolland a démissionné en raison de désaccords persistants sur la vision et la gouvernance de l'ASMB.



La Savoie déplore cette situation, soulignant ses répercussions potentiellement néfastes sur le personnel de l'agence.

En réponse, la Haute-Savoie rejette catégoriquement toute dissolution de l'ASMB et insiste sur sa volonté de maintenir une collaboration étroite avec la Savoie.

Cependant, elle demande un changement de statut pour que les coprésidents ne soient pas nécessairement des conseillers départementaux, afin de se conformer strictement à la loi et d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel.

Face à cette impasse, une réunion d'urgence du conseil d'administration, suivie d'une assemblée générale extraordinaire, est prévue dans les prochains jours pour aborder ces questions épineuses et trouver des solutions viables.

39. Jura

Clément Pernot va quitter la présidence du Département

Le recours déposé contre l'élection de Clément Pernot au Sénat a été rejeté par le Conseil Constitutionnel. Il a maintenant un mois pour démissionner et l'élection de son successeur interviendra alors.

58. Nièvre / 71 Saône-et-Loire

Rencontre entre présidents en prélude à une collaboration interdépartementale

Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, et André Accary, président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, se sont rencontrés, pour poser les bases d'un rapprochement entre les deux collectivités.

De fait, les deux départements ne partagent pas uniquement la longue frontière limitrophe de leur coexistence ; ils ont en commun des préoccupations majeures : le Parc naturel régional du Morvan, la santé, la jeunesse, l'attractivité économique et touristique, la transition écologique, etc.

D'ici l'été, une convention de collaboration interdépartementale devrait sceller cette volonté d'avancer ensemble pour le bénéfice des habitants de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.

976. Mayotte

Salime Mdéré, vice-président du Conseil départemental condamné pour provocation à commettre un crime

Il avait déclaré : « il faut peut-être tuer » les « délinquants », les « voyous », les « terroristes ».

Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis et à 10 000 euros d'amende pour provocation à commettre un crime. Initialement poursuivi pour « incitation à la haine raciale », l'élu a été relaxé de ces poursuites.



09. Ariège

La jeunesse en Ariège

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes ariégeoises, le Conseil Économique, Social et Environnemental de l'Ariège (CESEA) organise depuis le mois de septembre 2023 des ateliers transversaux, pour mener des réflexions autour de « La jeunesse en Ariège ». Ils sont organisés autour de 150 membres, associations et métiers représentatifs de la société civile et de toutes les localités et de jeunes ariégeois âgés de 15 à 25 ans. Des ateliers qui vont dans le bon sens, notamment sur les discussions, problématiques rencontrées et actions souhaitées pour l'amélioration de la mobilité sur le territoire. Le dernier atelier a porté sur la thématique de la citoyenneté et de l'engagement.

In fine, un rapport complet sera présenté le 23 avril prochain au sein de l'Hôtel du Département en séance plénière, portant ainsi la parole des jeunes du territoire qui viendront témoigner et proposer des actions concrètes devant les élus locaux.

37. Indre-et-Loire

3e budget participatif



Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a lancé la 3e édition de son budget participatif. Depuis le 19 février, les citoyens tourangeaux peuvent déposer leurs dossiers sur la plateforme en ligne.

Deux budgets sont mis à disposition des habitants :

- un budget jeunesse (pour les jeunes de moins de 18 ans)
- un budget citoyen (pour toutes les personnes de plus de 18 ans)

Les projets qui seront déposés par des associations, établissements scolaires ou groupe de personnes rassemblées pour l'occasion doivent avoir pour objectif d'améliorer le cadre de vie des tourangeaux.

15. Cantal

Imaginons l'internat de demain

Afin de permettre aux jeunes Cantaliens et à leurs familles de s'exprimer sur les projets qui les concernent et de participer ainsi à l'élaboration des futures politiques publiques à destination de la jeunesse, le Conseil départemental a lancé en 2022 sa plateforme d'expression citoyenne moncatalmesidées.cantal.fr

Du 14 décembre 2023 au 25 février dernier une nouvelle consultation citoyenne sur le projet de renouvellement de l'offre d'hébergement au sein des collèges publics a été proposée aux Cantaliennes et Cantaliens car aujourd'hui, un constat s'impose : on choisit de passer la semaine

au collège pour des raisons d'orientation (section ou option spécialisée) et/ou d'éloignement mais, bien souvent, l'image de l'internat est désuète.

Ateliers participatifs, rencontres avec le public et contributions en ligne, de nombreuses propositions ont été émises dans la boîte à idées.

9 propositions réparties en 3 thématiques :

- Etre bien accueilli,
- S'épanouir dans le Cantal,
- Bien se préparer à l'avenir.

34. Hérault

Budget participatif citoyen

C'est un dispositif de participation citoyenne directe qui permet à chaque Héraultais d'agir sur le territoire et de contribuer directement à l'amélioration du cadre de vie. Après une 1re sélection par la Commission citoyenne fondée sur la recevabilité des projets, la faisabilité des projets sera étudiée et les projets retenus seront alors soumis à un vote citoyen à l'hiver 2024 sur la plateforme dédiée. Les lauréats bénéficieront d'un soutien financier du Département grâce à une subvention d'investissement.

Ce dispositif est un temps démocratique fort pour les Héraultais, voulu et porté par le Département. Doté d'un budget de 800 000 € et avec plus de 100 projets lauréats au cours des deux éditions précédentes, cet espace d'expression citoyenne est un succès.

61. Orne

Saison 3 pour le Passeport Orne-civisme



Il s'agit d'une démarche citoyenne lancée par le Conseil départemental, en direction des collégiens volontaires. Sur le temps extra-scolaire, différents thèmes les mobilisent au sein d'ateliers : la solidarité, le devoir de mémoire, le respect des institutions, la protection du patrimoine et de l'environnement.

Cette année, les rangs des partenaires se sont étoffés, avec le barreau d'Alençon, le groupement départemental de gendarmerie et l'association des cadets de la gendarmerie

69 % des français jugent que les collectivités territoriales n'ont pas assez de pouvoir



Selon un sondage de l'Ifop pour le Cercle des élus locaux, dévoilé lors de la soirée débat du 5 mars dernier sur le thème de la décentralisation en présence d'Eric Woerth, Député de l'Oise, Chargé par le Gouvernement de proposer une réforme de la décentralisation pour "simplifier l'organisation territoriale et clarifier les compétences", 77 % des Français font confiance à leur commune parmi toutes les collectivités territoriales, tandis qu'ils jugent à 69 % dans le même temps qu'elles n'ont pas assez

de pouvoir et manquent de financement de la part de l'État pour 84 % d'entre eux.

Le sondage dévoile en outre que si 66 % des français pensent que la fin du cumul des mandats a été bénéfique pour leurs élus, plus d'un sur deux, 56 %, estiment que cela empêche ces mêmes élus de bénéficier d'une exposition importante au niveau national.

69 % des français jugent que les collectivités territoriales n'ont pas assez de pouvoir.

Save The Date

Insécurité et délinquance : les élus locaux dépassés !

"En première ligne sur les questions de sécurité et de délinquance, les élus locaux ont été sidérés par la violence et les dégâts des émeutes du début de l'été 2023."

Le Cercle des élus locaux recevra Frédéric PECHENARD, ancien directeur de la police nationale et vice-Président de la région Île-de-France, pour débattre des moyens dont disposent les élus locaux pour assurer leur mission de maintien de l'ordre public et préserver le cadre de vie de leurs concitoyens.

2 avril à 19h00

Pour plus d'infos : www.cerledeleseluslocaux.fr



"Ce sondage éclaire de façon pertinente la question du retour à une forme de cumul des mandats, l'enquête indique clairement un changement de pied de la part des Français qui ont perçu que nombre de parlementaires pouvaient être déconnectés des réalités locales. Mais s'ils ne sont pas opposés au principe d'un retour au cumul de mandats locaux et nationaux, ils souhaitent « en même temps » que leurs chers élus locaux se concentrent sur leur mission et soient à leur côté, en proximité. Donc à mon avis le débat ne fait que commencer, et je ne parierai pas qu'une majorité se dessine au parlement pour un retour du cumul..."

Etienne LENGEREAU,
co-fondateur du Cercle
des élus locaux

"Ce sondage confirme que les Français sont attachés à leur commune et à la personne du Maire, ce qui va dans le sens de ce que nous a dit Eric WOERTH, la commune cellule de base de la démocratie locale, et c'est encore plus vrai pour les plus jeunes, ce qui est plutôt encourageant ! Et plus globalement le sondage affirme que les Français font assez largement confiance aux trois niveaux de collectivités locales, communes, départements et régions et qu'ils jugent positivement l'action de leurs élus locaux. Ils souhaitent que l'État réduise sa tutelle et leur donne davantage de moyens d'agir, notamment financiers."

Hugues Anselin,
co-fondateur du
Cercle des élus
locaux.



François Genest : Au service de l'innovation et de l'engagement public

Dans cette interview exclusive, François Genest, Directeur Général des Services du Conseil Départemental de l'Ain, nous dévoile les coulisses de son parcours dédié à la cause publique et son engagement profond pour moderniser l'administration départementale.



**Mon parcours
est dédié à la
cause publique
depuis le début**

François Genest, Directeur
Général des Services du
Conseil Départemental de l'Ain



© CD01 STournier

Pour commencer, pourriez-vous nous parler un peu de votre parcours jusqu'à devenir DGS du Conseil départemental de l'Ain ?

Mon parcours est dédié à la cause publique depuis le début. Avec une dimension d'abord politique. J'ai occupé des postes de directeur de cabinet, à la mairie de Saint-Germain-en-Laye comme dans le 17^e arrondissement de Paris, avant de devenir le directeur de cabinet du Président de la Croix-Rouge Française, Jean-François Mattei pendant six ans. J'ai ensuite pris la direction générale du « Comité de la charte du Don en Confiance », première immersion dans le domaine de la direction opérationnelle. Après des choix de vie personnels, je suis redevenu directeur de cabinet dans un EPCI de l'Ain. Lorsque son Président, Jean Deguerry,

est devenu Président du Département en 2017, je l'ai naturellement suivi dans cette collectivité. Il m'a confié la direction générale des services il y a 3 ans, pour engager un mouvement de modernisation profond de la collectivité, notamment après une crise covid qui avait beaucoup impacté les équipes et notre fonctionnement.

donné à mon engagement professionnel au quotidien. Aujourd'hui, le rôle de DGS décuple ma motivation car il m'offre la possibilité d'oeuvrer concrètement pour l'intérêt général, qui plus est dans un département extrêmement dynamique, avec des équipes qui font preuve d'un engagement exceptionnel



Peu de nos concitoyens imaginent la mobilisation qui est la nôtre et surtout l'impact de notre action quotidienne.

Journaliste : Qu'est-ce qui vous a motivé à choisir cette voie, notamment dans l'engagement républicain et le service public ?

Cet attachement à l'intérêt général répond d'abord à une quête de sens

et qui sont prêtes à tous les dépassements. Il faut de l'énergie pour moderniser une administration qui subit de plein fouet des mutations sociétales profondes et qui croule sous le poids des contraintes, la décentrer

pour la rendre plus proche des attentes et des besoins de nos concitoyens et usagers, tout en portant les ambitions politiques fortes de nos élus qui répondent à nos défis les plus contemporains, notamment les transitions écologiques et numériques. Sans parler de l'équation financière d'un Département qui est de plus en plus complexe à résoudre. Peu de nos concitoyens imaginent la mobilisation qui est la nôtre et surtout l'impact de notre action quotidienne.

Pouvez-vous nous donner un exemple concret de projet ou d'action qui illustre votre impact au sein du Conseil Départemental ?

Je suis particulièrement attaché au projet d'administration que j'ai initié en 2021 « Pour un service public de référence » et qui me sert de ligne de conduite depuis lors. A la sortie de la crise Covid, il visait à redonner du sens et un cap stratégique à notre engagement collectif, en faisant le lien entre les ambitions de nos élus et la mutation des services vers des enjeux



Nous avons une obligation de résultat mais le chemin est tout aussi important que le but recherché

clés tels que la relation à l'utilisateur, la gestion de la data et l'impact de l'IA, mais aussi les exigences sans cesse plus grandes de conformité, de contrôle et d'évaluation, et surtout d'exemplarité de nos administrations. Le tout au service d'une stratégie d'attractivité, à la fois d'un département - l'Ain - qui souffre d'un déficit de notoriété et d'une collectivité qui n'est pas suffisamment perçue comme un employeur de premier rang.

Comment envisagez-vous l'évolution de votre poste dans les années à venir ?

Le rôle du DGS nécessite une capacité permanente d'anticipation, d'adaptation et de réaction face aux exigences du quotidien, aux maelstroms des réformes en tous sens et aux mutations plus profondes de notre société qui se morcèle chaque jour un peu plus.

Alors, il ne s'agit pas d'être un expert dans

tous les domaines, mais plutôt d'incarner un leadership et de porter une ambition managériale pour guider les équipes et coordonner efficacement les projets. Nous avons une obligation de résultat mais le chemin est tout aussi important que le but recherché.

Un dernier mot pour vos homologues et les élus qui liront cette interview ?

Face à la complexité et à la diversité de notre environnement, le partage d'expérience est de plus en plus crucial. Avec un emploi du temps très chargé, échanger avec d'autres directeurs généraux est probablement ce qui me manque le plus. Alors je ne peux qu'encourager toutes les initiatives favorables à la mise en réseau et au partage d'expérience, avec l'ambition de participer un jour à ces mises en commun essentielles.

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

▶▶ **ÉVÈNEMENT** ◀◀

LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS
TERRITOIRES DE SOLUTIONS

Date :
Jeudi 13 juin

Lieu : Le Minotaure à Vendôme (à seulement 42 minutes de Paris par TGV)

Logos: GROUPE DELBO PRESSE, LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS, LOIR-CHER, VENDÔME, MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

TURGOT : Chronique des finances publiques

La **dégradation de nos finances publiques** fait désormais, enfin, l'objet d'un constat assez largement partagé. Nos finances publiques, notre souveraineté financière, constituent un préalable pour conduire nos politiques publiques au niveau national et influencer au niveau européen et international.

La situation actuelle de nos finances publiques est en fait **un réel hommage à Turgot**. En 1774, dans une lettre à Louis XVI, il dresse un constat dont l'acuité dans le contexte actuel est frappante. « **Point de banqueroute, point d'augmentation d'impositions, point d'emprunt : pour remplir ces trois points, il n'y a qu'un moyen, c'est de réduire la dépense au-dessous de la recette.** On demande sur quoi retrancher, et chaque ordonnateur dans sa partie soutiendra que presque toutes les dépenses particulières sont indispensables. Ils peuvent dire de fort bonnes raisons, mais comme il n'y en a point pour faire ce qui est impossible, il faut que toutes ces raisons cèdent à la nécessité absolue de l'économie. »

Cette situation dénoncée par la Cour des comptes dans son rapport annuel, **ne présente guère de surprise**, et s'inscrit, en s'aggravant, dans la lignée des précédents rapports. Pourtant cette édition 2024 est particulièrement alarmante, même si on peut s'interroger, comme nous le faisons parfois en tant que législateur, sur la capacité de la Cour des comptes comme du Sénat à être entendus.

La Cour critique avec force les prévisions de croissance du gouvernement et juge que la trajectoire budgétaire pour cette année reste précaire. Elle appelle un plan d'économies massif et inédit sur trois ans pour ramener le déficit sous les 3 % du PIB en 2027.

L'année 2023 devrait se terminer avec un niveau de déficit public supérieur à 5 % du PIB, soit une dégradation par rapport à 2022. Le Sénat en particulier l'avait déjà pointé, la Cour en fait le constat, l'année 2023 n'a pas été synonyme de sortie du « quoi qu'il en coûte ». De plus, les recettes fiscales devraient s'établir en 2023 en retrait de près de 8 milliards d'euros. Ainsi, la trajectoire des finances publiques votée pour 2023-2027, n'est pas tenue dès sa première année, contraignant le Gouvernement à la mise en œuvre du rabout à hauteur de 10 milliards d'euros, deux mois après le vote du budget. La trajectoire fixée par le gouvernement était déjà peu ambitieuse et très fragile, c'était en effet la plus tardive d'Europe, et qui plus est ne présentant aucune marge de sécurité tant les hypothèses sont optimistes, notamment au niveau de la croissance. Elle est déjà caduque..

Le nœud de l'inquiétude, ce sont les trois D : les deux D de la Dette et de la Dépense, qui en creusent un troisième, le D du Déficit.

Notre dette publique, qui atteindra 3200 milliards d'euros fin 2024, est déjà supérieure de 800 milliards à son niveau de 2019. La charge de la dette enregistre une augmentation spectaculaire de 10 milliards d'euros en 2024, avec une perspective de culminer à près de 90 milliards d'euros en 2027. **Notre situation est la plus dégradée ou presque de toute l'Europe.**

Au niveau de la dépense, après le rabout, et peut-être un PLFR en 2024, les efforts annoncés pour 2025 à hauteur de 12 milliards d'économie, sont portés désormais à 20 par le Ministre de l'économie et des finances dont on a parfois le sentiment qu'il découvre la situation qu'il a pourtant créée. La Cour indique, et je ne peux que partager son estimation, que **le besoin d'économie est plutôt de 50 milliards par an sur la période 2025-2027**. Ce sera d'autant plus complexe que la charge de la dette augmente, que les lois de programmation nous obligent et que les besoins d'investissement, notamment dans la transition écologique, sont importants. Les effets du changement climatique montrent par ailleurs en effet la complexité de l'adaptation, la nécessaire cohérence et l'exigence d'efficacité. Nous en sommes loin et nous arrivons bien démunis pour relever ces défis.

La dépense sociale, qui représente la moitié de la dépense publique, par-delà son volume dont on aura à débattre, doit être équilibrée. Elle ne peut plus, elle ne doit plus engager les générations futures.

Bercy admet enfin être confronté à la réalité d'une croissance plus faible

”

STÉPHANE SAUTAREL

SÉNATEUR DU CANTAL VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT

Le budget de l'État doit être tourné vers l'investissement et sérieusement revu à la baisse. L'enjeu est de faire des économies massives, y compris au niveau de la dépense fiscale et sociale, en préservant la croissance. Plus on attend, plus c'est difficile

Celui des collectivités doit cesser d'être la variable d'ajustement d'un État omnipotent et impuissant. Il faut d'abord rétablir la confiance pour bâtir une politique contractuelle responsable et équilibrée, et enfin s'engager dans une véritable décentralisation. Il ne semble pas pour l'heure que ce soit le chemin choisi.

Comment réformer la DGF sans « grain à moudre » ?

Comment aborder en effet la réforme de la DGF annoncée par le Président de la République lors du congrès des Maires de novembre dernier sur laquelle le Comité des Finances Locales (CFL) travaille actuellement, dans le contexte fluctuant que nous connaissons ?

La complexité du système actuel, les écarts historiques existants entre communes, les ris-

ques que porte en elle une telle réforme même si celle-ci entend renforcer la péréquation, s'apparentent à une véritable quadrature du cercle sans moyens nouveaux et à une mission impossible si les moyens devaient être en baisse. Le travail en cours s'inspire de la réforme avortée de 2015, dite « Pires-Beaune », corrigée par les travaux du Sénat qui doivent être actualisés. Je reviendrai le moment venu sur les orientations proposées, mais d'ores et déjà on peut craindre que **les objectifs** qui consistent à **assurer aux collectivités des ressources relativement stables et prévisibles, à mettre en œuvre une péréquation verticale efficace** entre collectivité, à **compenser les réformes fiscales passées**, aient du mal à être atteints.

La question des indicateurs financiers et la reconnaissance des charges de centralité en particulier, comme celle de la population logarithmée ou des dimensions superficielles par-delà la prise en compte de la population, sont au cœur des travaux en cours. Enfin, et peut-être surtout, la mesure du potentiel financier, plutôt que fiscal, a modifié le référentiel en défaveur des collectivités les

moins favorisées. Il faudra le corriger et s'interroger par là-même sur **l'autonomie fiscale** des collectivités qui devra être l'autre versant des travaux à conduire sur leurs recettes.

Si les ressources et la capacité à agir de nos collectivités sont essentielles pour garder une action de proximité porteuse de service public et d'investissement local, le chantier de nos finances publiques, de notre dette, de nos déficits ne peut plus attendre.

Nous devons rétablir nos comptes, en agissant sur la dépense avec force et urgence, non pour Bruxelles ou les agences de notation, mais pour les Français. Ayons ce courage pour le cinquantenaire de la mort de Georges Pompidou qui commémore aussi le dernier budget de notre pays à l'équilibre. Nous n'avons pas d'autre issue, au regard d'un niveau de prélèvement obligatoire déjà très élevé.

Cérémonie
D
D'OR

LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS

Candidatez dès maintenant

Septembre 2024

www.delbopresse.com

Publication des données de la direction générale des finances publiques (DGFiP) et note du rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale

Selon Jean-René Cazeneuve, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, les finances du secteur public local ont affiché une performance globalement positive jusqu'à la fin de l'année 2023, malgré des disparités entre les différents niveaux de collectivités. Les données de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) révèlent une augmentation des recettes de fonctionnement des collectivités locales de 7 milliards d'euros, soit une croissance de 3,1%, atteignant ainsi 234,2 milliards d'euros. Cependant, les dépenses de fonctionnement ont également augmenté de manière significative, enregistrant une hausse de 5,4 %, principalement due aux frais de personnel (+4,7 %) et aux dépenses d'énergie (+21, 8%). Cette situation a conduit à une diminution de l'épargne brute, indicateur clé de la santé financière des collectivités, de 8,3 % par rapport à 2022, s'élevant ainsi à 35,3 milliards d'euros. Malgré cela, les collectivités ont continué à investir davantage en

2023, atteignant un record de 80,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse des investissements a été réalisée sans recours accru à l'emprunt, grâce à la croissance des recettes réelles d'investissement et à la mobilisation de la trésorerie. Les résultats varient cependant selon les types de collectivités. Le bloc communal a enregistré une augmentation significative de sa capacité d'autofinancement brute (+ 9,8 %), grâce à des recettes fiscales dynamiques. En revanche, sans surprise, les départements et dans une moindre mesure les régions ont connu des situations plus difficiles, avec des capacités d'autofinancement en baisse. Les départements pourraient être contraints d'augmenter sensiblement leur recours à l'emprunt pour financer leurs programmes d'investissement dans les années à venir, selon l'agence de notation Fitch Ratings. Quant aux finances régionales, elles ont souffert de recettes atones, conduisant à une diminution de leur capacité d'autofinancement brute de 4,6 %.

Finances publiques: situation préoccupante et sérieuse d'après la Cour des comptes

La publication du rapport annuel sur la gestion des finances publiques est une nouvelle fois l'occasion de tirer le signal d'alarme pour son Président Pierre Moscovici :

« Nous sommes dans l'impératif d'action, pour moi, la situation est sérieuse »

« Nous sommes au pied du mur, nous ne pouvons plus différer l'effort, nous l'avons trop fait »

« Nous avons le plus haut taux de dépenses publiques de la zone euro, le plus haut taux de prélèvement obligatoire de la zone euro, un des plus hauts taux de dette publique, et un déficit parmi les plus élevés »

Des finances publiques françaises, « parmi les plus dégradées de la zone euro » avec "des déficits élevés", "une dette publique qui a augmenté de 800 milliards d'euros depuis 2018" et une situation générale "sous tension".

Il estime, que la France fait partie du "podium, pas des plus enviables, des trois pays les plus endettés de la zone euro, derrière la Grèce et l'Italie".

Il parle aussi du "cinquantième déficit budgétaire de suite [...] ce qui veut dire que jamais un gouvernement, de droite, de gauche, du centre, n'a eu la culture de réduction du déficit [...] Il faut vraiment faire un effort de réduction, de maîtrise de la quantité de la dépense publique et d'amélioration considérable de sa qualité". "Des dépenses publiques très élevées [alors que] le service public n'est pas forcément dans sa meilleure forme".

Il considère les options du Ministère des Finances particulièrement optimistes en ce qui concerne l'inflation, la croissance ou les recettes fiscales ! On a l'impression que l'on ne prend conscience du problème qu'à l'approche des résultats des agences de notations comme pour rassurer provisoirement tout en esquivant les vrais sujets.

Les 10 milliards d'économies ("ce ne sont pas des milliards d'euros d'économies, mais des annulations de crédits", soit "de l'argent qu'on ne dépense pas".) ne sont qu'une première étape et pour Pierre Moscovici, un serrage de vis supplémentaire est surtout nécessaire, à hauteur de "50 milliards d'euros pendant trois ans".

02. Aisne

Débat d'Orientation Budgétaire



En 2024 il y a le maintien de l'effet ciseau entraînant une nouvelle dégradation de l'épargne brute et une forte tension sur le financement de l'investissement. Les dépenses de fonctionnement augmenteront de +3,7 % en 2024 pour financer notamment l'action sociale comprenant les politiques d'autonomie (+ 2,5 M€), l'enfance et la famille (+ 5,9 M€) et les politiques de l'inclusion, de l'insertion et de l'emploi avec l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (+ 1 M€). Ainsi, l'équilibre du budget 2024 ne sera possible que grâce à une nouvelle baisse volontariste des dépenses de fonctionnement dans d'autres domaines, d'un report de certains investissements et d'un recours supplémentaire à la dette.

35. Ile-et-Vilaine

Vote du budget

Le budget primitif 2024 du Département d'Ile-et-Vilaine, d'un montant total de 1,3 milliard d'euros, s'inscrit dans un contexte économique très contraint. Comme pour l'ensemble des Départements, la collectivité fait face à une très forte baisse de ses droits de mutation et une hausse importante des dépenses sociales (+ 40 millions d'euros par rapport à 2023 soit une hausse de 5,9 %).

Budget 1,3 milliard €.

Dépenses de fonctionnement : 1,070 milliard €

Dépenses investissement (y compris remboursement du capital de la dette) : 233 millions €.

Action sociale fonctionnement : 708,4 millions €.

Équipement et mobilités en maîtrise d'ouvrage (investissement) 109 millions €.

Budget annexe, Biodiversité et Paysages : 24,8 millions €.

21. Côte d'Or

Observatoire départemental de la Sécurité routière.



L'Observatoire départemental de la Sécurité routière a pour objectif de suivre et d'analyser l'accidentologie sur les 5 674 km de routes départementales hors agglomération et l'impact du retour aux 90 km/h sur les 1 156 km de routes concernées en Côte-d'Or. Les conclusions ont mis en évidence sur le réseau départemental hors agglomération :

- Une baisse de la gravité des accidents corporels sur le réseau routier départemental
- Un nombre d'accidents mortels en forte baisse sur les routes départementales repassées à 90 km/h

Les drames que constituent les accidents graves sont malheureusement majoritairement liés à des comportements à risque : consommation de stupéfiants et d'alcool, franchissement de feux rouges et de lignes continues, non-respect de la signalisation, vitesse excessive ou téléphone au volant.

26. Drôme

Piquet anti-collision



Depuis cet automne, le Département expérimente avec le soutien de la Région et de la fédération départementale des chasseurs l'utilisation de piquets anti-collision sur 2 axes particulièrement concernés.

Leur fonctionnement est simple : des miroirs réorientent le faisceau lumineux des phares de véhicules perpendiculairement à la route, leurrant ainsi l'animal et le dissuadant de la traverser. Interpellé par la présence de ces piquets, les automobilistes sont en outre amenés à adapter leur vitesse.

27. Eure

Évolution des pratiques en matière de fauchage des routes.

Cette nouvelle politique résulte d'une large consultation menée auprès de ses partenaires, notamment la Chambre d'agriculture, depuis l'été dernier. Le nouveau crédo : faucher mieux, faucher judicieux.



Jusqu'ici, les agents de la Direction Départementale des Mobilités procédaient à 3 coupes :

- Une de mai à juin, sur les abords directs de la route
- Une de juin à juillet, sur les abords directs de la route
- Une de juillet à novembre, plus complète, avec fauchage de la totalité de la largeur des accotements et jusqu'à 4 mètres de haut.

Le nouveau dispositif prévoit de

1. Réaliser une première coupe plus précoce et plus ciblée.
2. Supprimer la coupe intermédiaire, au profit d'une coupe totale au long de la saison.
3. Une meilleure communication avec les partenaires. Avant, pendant et après la campagne de fauchage.

37. Indre-et-Loire

Campagne « La Touraine n'est pas une poubelle. »



Le 6 avril 2023, le Conseil départemental, via ses Services Territoriaux d'Aménagement, a collecté 4,775 tonnes de déchets sur les routes départementales dont il a la gestion en une seule journée.

Au total, sur l'année de référence de 2021, ce sont plus de 115 tonnes de déchets qui ont été collectés.

Les détrituts trouvés sur le bord des routes ne se limitent pas à de simples emballages ou mouchoirs, nos agents ont ramassés des matelas (en grande quantité), des bouteilles de gaz et des cubis de vins vides, des sous-vêtements ou même des films pour adultes.

Afin de réduire cette quantité, le Conseil départemental a lancé une campagne de communication « La Touraine n'est pas une poubelle » pour sensibiliser les automobilistes à ne pas jeter ses déchets le long des routes.

Cette année, le Département renouvelle son opération de sensibilisation avec une journée de ramassage des déchets

69. Rhône

Campagne : « nos routes ne sont pas des poubelles. »

Objets jetés par la fenêtre de la voiture, dépôts sauvages en bordure de voie... les agents de la voirie départementale interviennent au quotidien pour évacuer tout ce qui est jeté ou perdu par des automobilistes sur les routes du Rhône.

Parce que nos routes ne sont pas des poubelles, le Département rappelle le b.a.-ba des gestes civiques à travers une campagne de sensibilisation.

En ne jetant pas ses déchets par la fenêtre et en les triant dans les poubelles et les conteneurs appropriés, chacun d'entre nous contribue à la prévention des risques de pollution de la nature et d'incendie, et limite l'exposition des agents du Département du Rhône.



Mayotte

Ne pas être le seul département de France sans transport public.

Pour Mohamed Hamissi, chargé des mobilités en petite-terre et ancien responsable du projet Caribus, il y a du laxisme, de l'immobilisme dans ce domaine.

Il parle d'« un échec collectif » : « depuis 1995, il est question de réorganiser les taxis. Aujourd'hui, les 660 licences de taxis n'assurent toujours pas un service public ».

Selon Mohamed Hamissi le projet de transport Caribus souffre du même retard que le plan global de transports qui prévoyait une desserte interurbaine en 2019, et une desserte maritime en 2023.

« Le problème est politique » déclare Mohamed Hamissi, « si le sujet des transports n'est pas considéré comme une urgence, c'est le fiasco total qui nous attend ».

76. Seine-Maritime

Signallement sur les routes départementales.

Des événements ponctuels peuvent apparaître et nécessiter les interventions rapides sur les 5800 km de routes départementales. À partir d'avril il est possible de signaler toute situation d'entrave dangereuse à la circulation depuis l'application « ma route 76 ».

84. Vaucluse

Une journée pour célébrer les trois véloroutes du département

À mesure qu'ils gagnent du terrain, ces trois axes de circulation entièrement sécurisés et aménagés par le Département – ViaRhôna, Via Venaissia et Véloroute du Calavon – connaissent un succès grandissant ces dernières années.

C'est donc tout naturellement qu'une journée baptisée « La grande fête des véloroutes » leur est consacrée au cœur de cette année olympique, histoire d'aller plus vite, plus haut, plus fort... à vélo !

Dès le début de la journée, des randonnées conduites, notamment, par deux anciens champions, Anne-Caroline Chausson et Thierry Bourguignon, mais aussi par les clubs locaux, sont proposées aux cyclistes aguerris ou amateurs.

Sur la Via Venaissia (Orange-Velleron), l'ambiance sera à la fois familiale et festive, avec un grand jeu comprenant des quizz et des défis, des animations et ateliers autour du vélo avec la présence de multiples acteurs du secteur (vendeurs, loueurs, organisateurs d'événements, clubs, etc.), mais aussi de producteurs locaux, de food-trucks, d'institutions et d'associations locales. Aux anciennes gares d'Aubignan-Loriol-du-Comtat, de Jonquières et de Pernes-les-Fontaines, trois véritables villages « vélo et saveurs » seront ouverts de 10h à 17h. Avec, en point d'orgue, un grand pique-nique prévu à 13h sur l'ancienne gare d'Aubignan-Loriol-du-Comtat.





TotalEnergies produit de l'électricité renouvelable partout en France*.

643 centrales solaires, éoliennes et hydrauliques** permettent à TotalEnergies de vous fournir aussi en énergie renouvelable.



TotalEnergies

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

* En janvier 2024. ** Dont celles de la JV Amarenco.

En savoir plus sur notre engagement dans la transition énergétique sur totalenergies.com/fr/transition-energetique

TotalEnergies SE - Capital social : 5 967 116 185,00 euros - 542 051 180 RCS Nanterre. Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France.

25. Doubs

Économie d'énergie

Baisse de 14 % en moyenne de la consommation d'électricité et de gaz dans 17 sites (collèges et administrations) durant l'hiver 2022-2023.

En octobre 2022, le Département s'engageait dans la réduction de son empreinte carbone. Un an et un hiver plus tard, le premier bilan est positif avec cette baisse de 14 %, en moyenne, de la consommation énergétique sur 17 sites représentatifs des bâtiments départementaux entre octobre 2022 et mai 2023.

Les importants travaux prévus pour les 14 collèges restant à moderniser d'ici 2031 vont permettre d'intensifier les efforts en la matière.

D'autres pistes sont mises à profit : Changement de lampadaires, accentuation de « bons réflexes » des agents. Là encore, après un an, le bilan est positif avec une hausse de 62 % de l'utilisation des vélos à assistance électrique pour les agents en service et + 200 % de l'utilisation des cartes d'abonnements en transports en commun mises à disposition pour les déplacements professionnels.

34. Hérault

labellisation « Département Écomobile » de l'ADEME

En reconnaissance de son engagement volontariste depuis 15 ans en faveur des mobilités durables et du vélo visant à préserver le territoire héraultais et la qualité de vie de l'ensemble de ses habitants et agents.

Proposer des solutions alternatives au « tout en voiture » fait partie de l'un des 13 engagements du Conseil départemental. Dans le cadre de ses compétences, le Département de l'Hérault assure le pilotage de la modernisation, de l'entretien et de l'exploitation de 4500 km de routes départementales, dont 1/3 de réseau structurant support de forts trafics et de 245 km de « Voies Vertes » en site propre, en intégrant des dispositifs respectueux de l'environnement. Parallèlement, il mène de façon volontariste de multiples actions

innovantes et expérimentales sur la mobilité durable en développant par exemple l'offre cyclable du quotidien et des loisirs pour tous les Héraultais. « Plan Hérault Vélo 2019-2024 », « Plan Hérault Covoiturage 2023-2028 », mise en place de « Conventions de Mobilité Inclusive et Solidaire » pour dynamiser la coopération avec les EPCI, Création d'une Maison du vélo à Bessilles, Soutien à la création de Pôles d'échanges multimodaux ; Expérimentation du programme « Génération Hérault Vélo » pour développer des plans de Déplacements Scolaires pour les collèges ; Contribution au développement du « Savoir Rouler à Vélo » pour les plus jeunes de 6 à 11 ans ; Dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE)

58. Nièvre

Sécheresse

Une stratégie départementale de développement des énergies renouvelables est en cours d'élaboration.

Pour accélérer la transition écologique dans la Nièvre, le Conseil départemental et le SIEEEN ont lancé, en octobre 2023, une réflexion pour parvenir à une stratégie partagée qui trace des perspectives réalistes d'accroissement à court, moyen et long termes.

L'atelier de concertation et d'élaboration mutualisée associera très largement les acteurs locaux ainsi que des représentants de citoyens à la construction de la stratégie.

26. Drôme

Espace naturel sensible de Saoû

Classer espace naturel sensible, les quelque 2500 hectares de la forêt de Saoû offrent un vaste territoire naturel propice à l'éducation à l'environnement. La nouvelle maison de site propose cette année un espace permanent racontant les secrets de la forêt ainsi que 2 autres expositions temporaires. Chaque année, près de 120 000 visiteurs passe par la forêt de Saoû. L'occasion de sensibiliser tous les publics à l'environnement local et ce dès le plus jeune âge

86. Vienne

Sorties nature pour découvrir les Espaces Naturels Sensibles



Pour l'année 2024, le Conseil départemental réédite son agenda des sorties nature afin de faire découvrir aux tourangeaux la richesse des Espaces Naturels Sensibles en Indre-et-Loire.

Au total, ce sont plus de 250 animations qui y sont proposées jusqu'au mois de décembre. Associations et organismes partenaires se joignent au Département diversifiant ainsi cette offre culturelle.

En 2023, plus de 10 000 personnes avaient participé aux différentes activités ouvertes à toutes et à tous, pour petits et grands. Parmi les moments forts, les « Echapées artistiques 2024 » s'articulent autour d'expériences fortes comme « Perchés ! » avec les Chanteurs d'Oiseaux en juin, une fusion musicale poétique et humoristique, ou « Musiques dans le clair-obscur » par l'Orchestre Symphonique de l'opéra de Tours en juillet, offrant une méditation musicale dans un cadre pittoresque.

81. Tarn

Pose de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de sa politique volontariste de transition énergétique au profit des Yvelinois, le Département a voté pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des collèges, avec un objectif de 40 sites d'ici 2027.



Agir ensemble



Assises Nationales du Logement et de la Ville

6^e édition

LE RENDEZ-VOUS DES ACTEURS DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER

25 Juin 2024,
Paris

1 journée de rencontres et de conférences d'exception

consacrée aux thématiques de l'habitat
et de la mixité urbaine

+ de 1 500 professionnels

du logement et de l'immobilier attendus :

*promoteurs, constructeurs, bailleurs, élus,
collectivités, urbanistes, aménageurs,
professionnels de l'immobilier, investisseurs,
architectes...*



UrbaCity EXPO

Le salon
des solutions et innovations
pour la ville et le logement

4 zones d'exposition

dédiées aux échanges et
rencontres d'affaires

1 village Start-up et e-solutions pour l'immobilier

1 plateforme de mise en relation

pour prise de rendez-vous

Inscrivez-vous sur www.assisesdulogement.com



25 Juin 2024
de 8h30 à 18h00



Cité
Internationale
Universitaire
de Paris



Buffet de
restauration
en continu

Un événement
batiactu
GROUPE

**CITÉ
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE
DE PARIS**


GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous le patronage
de la

Commission
européenne

Services publics dans les territoires ruraux : Entre Restructuration Budgétaire et Défis de Proximité

Dans un contexte où le gouvernement ajuste les cordons de la bourse, le débat sur l'accès aux services publics dans les territoires ruraux s'est intensifié. Lors d'une séance à l'Assemblée nationale, la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, Dominique Faure, a répondu aux préoccupations des députés, mettant en lumière les défis majeurs liés à la santé.

Dominique Faure a souligné l'importance des maisons de santé, visant à doubler leur nombre d'ici 2027. Elle a mis en avant le modèle collaboratif impliquant la collectivité locale, les professionnels de santé, l'ARS et le préfet, comme solution efficace pour répondre aux besoins locaux. La loi du 27 décembre 2023 vise également à améliorer l'accès aux soins en favorisant l'engagement territorial des professionnels de santé.

Parallèlement, le déploiement de 100 médocobus à travers la France d'ici la fin de l'année 2024 vise à renforcer l'accès aux soins, tandis que des incitations fiscales sont proposées pour encourager l'installation de médecins dans les zones rurales.

01. Ain

Première édition des "Rencontres des pros de santé"

Elles auront lieu le jeudi 11 avril 2024.

Ces rencontres sont destinées à tous les professionnels de santé (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers, diététiciens, auxiliaires de puériculture, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, aide-soignants...), mais également aux étudiants en santé, aux élus en charge de la santé, aux partenaires des professionnels de santé... qu'ils soient de l'Ain ou extérieur au département.

Au programme : ateliers et tables rondes.

L'objectif ? Partager des expériences, échanger, renforcer les liens et valoriser les parcours inspirants.

27. Eure

Box médicale.

L'Eure se classe parmi les départements les moins pourvus en médecins par habitant, après Mayotte. Face à ce constat alarmant, le département a fait appel à une solution innovante :

Afin de compléter les mesures prises au niveau national pour lutter contre les déserts médicaux, le département de l'Eure a fait appel à La Box Médicale pour installer trois cabinets médicaux autonomes sur son territoire, offrant un accès facilité à des services médicaux complets et de qualité.

La Box Médicale consiste en un cabinet médical connecté de 15 m2 conçu à partir d'un container recyclé et équipé de matériel de téléconsultation 100 % français. Installé sur le territoire de la commune, il permet une prise de rendez-vous sur internet ou par simple appel téléphonique.

La Box recrée les conditions d'une consultation médicale en cabinet : grâce à une borne de téléconsultation équipée d'instruments de mesure connectés, le patient peut, guidé par le médecin, effectuer des examens cliniques comme prendre sa tension ou sa température, utiliser un oxymètre, mais aussi réaliser des examens spécialisés dans les domaines dermatologiques, ORL, pédiatrie, pneumologie, gastro-entérologie, médecine du sport, etc.

Le patient est accompagné à chaque étape, garantissant une expérience utilisateur intuitive et rassurante, accessible à tous les administrés, y compris les personnes âgées ou handicapées.

Chaque Box est équipée d'un dispositif breveté permettant la détection en temps réel des situations de détresse tout en garantissant le respect du secret médical. De la prise de rendez-vous à l'impression de l'ordonnance, La Box Médicale permet une consultation facile d'accès et sécurisée au plus proche des patients.

41. Loir-et-Cher

Séduire et capter de nouveaux médecins généralistes



Ma Box Rempla, Ma Box Instal, Ma Box Stage : 3 offres d'accompagnement gratuites et clé en main pour faciliter l'installation des professionnels de santé en Loir & Cher.

Après le "rempla", Be LC s'est lancée dans une box clé-en-main pour inciter à l'installation des médecins généralistes. Présentée aux 800 internes présents lors du congrès ISNAR-IMG à Rouen les 29 février et 1er mars derniers, cette solution d'accompagnement a fait mouche.

"Laissez-nous vous embarquer dans votre future vie" ! Accompagner et faciliter l'installation, c'est déjà très bien mais l'équipe #santé de Be LC voulait aller plus loin. C'est chose faite, avec l'immersion en réalité virtuelle, au travers d'une vidéo et d'un casque à la pointe de la technologie. "

45. Loiret

Accès aux soins : Le Département du Loiret ouvre des cahiers de témoignages

Le Département souhaite faire entendre la voix des Loirétains et la porter au niveau national, en leur donnant la possibilité de témoigner de leurs besoins et difficultés quotidiennes.

L'objectif à travers cette opération inédite est d'écouter les Loirétains, qu'ils soient patients ou praticiens et de leur donner l'occasion de s'exprimer sur ce sujet prioritaire. Ces données permettront d'objectiver les difficultés du territoire.

Ainsi, 2 questionnaires sont mis à disposition pendant 1 mois:

- l'un à destination du grand public pour connaître leurs besoins/attentes, disponible dans toutes les mairies et sur notresante.loiret.fr

- l'autre à destination des professionnels de la santé afin de faire ressortir les mesures nationales facilitatrices à l'exercice de leur mission, disponibles sur notresantepro.loiret.fr



66. Pyrénées-Orientales.

Campagne santé de la CGT.

L'union locale de la CGT a lancé une campagne santé : enquête auprès du public, débats...

Elle se réfère aux chiffres de l'ARS "Une enquête de l'Agence Régionale de Santé Occitanie datant d'un an indiquait que dans les Pyrénées-Orientales, 11 % des habitants, soit plus de 50 000 personnes, n'avaient pas de médecin traitant".



71. Saône-et-Loire

Centre territorial de santé en Bresse



Le départ d'une dizaine de médecins généralistes entre 2020 et 2021 avait conduit le Département de Saône-et-Loire à ouvrir un 7e centre à Louhans.

Il a quasiment doublé ses effectifs et développé de nombreux objectifs, en cumulant plus de 17 000 consultations. Un début d'activité qui confirme les besoins dans ce secteur géographique du département. Ce centre territorial de santé et le rattachement initial de trois antennes, Sagy, Branges et Simard, à celui-ci, l'équipe de santé du Louhannais s'est rapidement organisée avec 5 médecins généralistes, 6 médecins vacataires, 1 médecin généraliste spécialisé en santé mentale/addictions, 2 gynécologues, 1 infirmière en pratique avancée 1 infirmière Asalée (éducation thérapeutique) et 5 secrétaires médicales.

71. Saône-et-Loire

1,8 million d'Euros pour un robot à l'hôpital de Chalons-sur-Saône

Après la création du centre départemental de santé qui a permis le recrutement de près de 80 médecins, le Conseil départemental investit aujourd'hui dans une médecine publique en milieu hospitalier

Attirer de nouveaux professionnels de santé, c'est disposer d'une médecine qualitative, attractive, c'est pouvoir accueillir des internes et leur donner envie de travailler en Saône-et-Loire. C'est aussi trouver des solutions pour pallier l'absence de faculté de médecine dans le département.

En offrant en 2023 une aide de 240 000 € à l'ARMSL (l'association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire) (200 000 € pour l'achat du matériel et 40 000 € pour créer une bourse de recherche), la collectivité départementale a permis de nouer un partenariat solide entre le Département, le CHU de Dijon, les CH de Chalons et Mâcon, la faculté de médecine de l'Université de Bourgogne. Et de s'inscrire dans les mêmes ambitions que l'ARMSL.

Avec ce partenariat, inédit pour le Département de Saône-et-Loire, de nouveaux champs d'action peuvent en effet maintenant être explorés pour faire de la Saône-et-Loire un territoire attractif pour les médecins, mais aussi imaginer des perspectives universitaires novatrices et inattendues.

Ce nouveau soutien départemental, sous la forme d'un prêt de 1,8 million d'euros au Centre hospitalier William Morey, pour l'achat d'un robot de chirurgie, va permettre d'enrichir l'offre du plateau technique financé par la Ville de Chalons-sur-Saône pour des interventions en chirurgie viscérale, urologique et gynécologique. Et donner ainsi à l'hôpital public un nouveau souffle.

Les internes, lors du choix de leur lieu de stage, sont de plus en plus attentifs à l'équipement ; et les médecins généralistes qui s'installent apportent une vigilance toute particulière à la présence d'un plateau technique de qualité, la robotisation de la chirurgie étant vitale pour les nouvelles pratiques.

La HAS a organisé le 28/03 à 14h un webinaire « Repères & outils pour accompagner les jeunes vers l'autonomie » :

- ➔ une conférence en ligne pour les équipes professionnelles (profs en charge du parcours ou des interventions socio-éducatives, de la justice...)
- ➔ une présentation des messages clés de la reco avec 2 focus : la formalisation de l'accompagnement du jeune majeur & l'expérimentation des pratiques d'autonomie
- ➔ un temps d'échange pour poser toutes vos questions aux experts

Lancement national de l'Heure Civique. Un nouveau souffle pour la solidarité de proximité

Les premières Assises Nationales de l'Heure Civique se sont tenues le jeudi 29 février 2024, et ont rassemblé les élus fondateurs de l'association, venus de toute la France.

Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et marraine de l'événement avait appelé en octobre dernier à un "choc civique", proposant que "chaque citoyen puisse donner une heure (...) de temps pour sa commune". L'Heure Civique, créée en 2020, en était une préfiguration.

Quatre ans après, ces assises marquent une étape cruciale dans le déploiement de cette initiative encourageant les citoyens à consacrer une heure de leur temps à des gestes simples et solidaires au profit de leur quartier et de leur ville. La démarche, qui a déjà trouvé un écho favorable auprès de plus de 150 communes et 4 départements, continue de s'implanter plus largement sur le territoire national.

Aide Sociale à l'Enfance à l'Assemblée nationale.

Lors d'une intervention le 12 mars à l'Assemblée nationale, Sandrine Rousseau a exprimé de vives inquiétudes concernant la protection de l'enfance. Elle a souligné les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux, qui doivent faire face à un système peu favorable et à des conditions de travail souvent précaires.

Dans ses propos, la députée écologiste a également évoqué une augmentation significative du nombre d'enfants placés, bien que cela soit en décalage avec les statistiques récentes de l'ONPE.

De plus, elle a avancé des affirmations alarmantes selon lesquelles tous les enfants pris en charge par l'ASE auraient été victimes de violences, que ce soit au sein de leur famille d'origine ou pendant leur placement. En réponse à ces déclarations, Sarah El Haïry, la nouvelle ministre chargée de l'Enfance, a appelé à ne pas porter de jugements hâtifs sur l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance. Elle a souligné l'importance de reconnaître les défis rencontrés par ces professionnels et s'est engagée à travailler sur l'attractivité des métiers sociaux en collaboration avec le Haut Conseil du travail social (HCTS).

Les déclarations de Sandrine Rousseau ont suscité des réactions au sein des Départements de France, qui a dénoncé des amalgames jugés inacceptables et souligné le caractère alarmiste de certaines affirmations. Elle appelle à ne pas stigmatiser les enfants pris en charge par l'ASE, dont la situation est bien plus complexe et nuancée que ne le laissent entendre certains discours.

Assises de la Protection de l'Enfance les 27 et 28 Juin 2024 portant sur :

1. L'adolescence, une étape décisive de développement : mieux comprendre ce qui se construit et se déconstruit, ce qui se joue.
2. L'impact d'un monde en profonde mutation : comment vont les ados aujourd'hui ?
3. Adolescents en protection de l'Enfance, des besoins spécifiques: mieux cerner ces besoins et les exigences qui en découlent pour ceux qui les accompagnent.
4. Les situations les plus complexes : des solutions possibles.
5. Des pratiques professionnelles inspirantes pour donner toutes ses chances à l'adolescence.

Adoption de la proposition de loi d'Isabelle Santiago sur la protection de l'enfance



La loi proposée par Isabelle Santiago, députée socialiste du Val-de-Marne, visant à renforcer la protection des enfants touchés par les violences familiales, a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 11 mars. Le ministre de la Justice a salué cette avancée comme étant d'une grande importance dans la sauvegarde des enfants. (voir l'interview d'Isabelle Santiago dans ce numéro).

Sarah El Haïry présente ses projets.

Sarah El Haïry, ministre déléguée en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, a présenté sa feuille de route devant la commission des affaires sociales du Sénat le 6 mars 2024. Au cœur de ses préoccupations se trouvent les défis liés à la petite enfance et à la protection de l'enfance, notamment la pénurie de places et de professionnels, la qualité d'accueil et d'accompagnement des collectivités, ainsi que la formation et l'attractivité des métiers.

Lors de cette audition, la ministre a souligné son engagement à garantir la pleine application de la loi Taquet de février 2022 sur la protection de l'enfance. Elle a abordé en particulier l'interdiction de l'hébergement en hôtel des mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

À ce sujet, un décret publié en février 2024 prévoit la labellisation d'hôtels sociaux et de campings pour accueillir ces mineurs, suscitant des interrogations sur le contournement de la loi. Sarah El Haïry a admis un manque de clarté dans ce décret et s'est engagée à publier un décret normes pour lever les ambiguïtés.

La ministre s'est également exprimée sur la situation des assistants familiaux, se déclarant favorable à leur autorisation d'exercer une autre activité professionnelle, à condition qu'ils soient suffisamment formés et accompagnés. Elle a souligné l'urgence de soutenir les professionnels de la protection de l'enfance pour garantir la mise en œuvre effective des mesures d'accompagnement des enfants.

Par ailleurs, Sarah El Haïry a assuré que le gouvernement ne touchera pas au pécule des jeunes majeurs de l'ASE, malgré les critiques formulées à l'encontre de la réforme annoncée. Elle a souligné l'importance de sensibiliser les jeunes à leurs droits et de faciliter l'accès à un compte bancaire pour recevoir ce pécule.

Concernant la petite enfance, le ministre a souligné l'importance de mobiliser le bloc communal et a évoqué la convention d'objectifs et de gestion historique pour le développement du service public de la petite enfance. Elle a mis en lumière les défis à relever, notamment le départ à la retraite d'un nombre important d'assistantes maternelles et le risque de voir le service public de la petite enfance devenir un vœu pieux sans réponses concrètes.

Enfin, Sarah El Haïry a abordé d'autres sujets tels que le congé de naissance, la lutte contre l'infertilité et les actions en faveur des familles monoparentales. Elle a affirmé sa volonté de construire des passerelles entre les ministères de l'Éducation nationale, de la Justice et des Solidarités pour mettre la famille et l'enfant au cœur d'un continuum de proximité et de protection.

Comité de vigilance d'anciens enfants placés

D'anciens enfants placés de toute la France ont uni leurs forces pour créer un Comité de vigilance. Il aura pour mission de surveiller et de participer aux travaux de la future commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les dysfonctionnements de l'Aide Sociale à l'Enfance.

« Ce Comité de vigilance des enfants placés est né de la colère et de la détermination à faire respecter nos voix, nos expériences, et à exiger des actions concrètes pour transformer un système défaillant. Cette initiative répond à plusieurs impératifs : assurer un dialogue où les enfants placés sont considérés comme des experts, lutter contre l'euphémisation des violences subies et exiger des transformations radicales du système. Les actions principales du Comité incluent la préparation et la soumission de questions aux parlementaires pour les auditions, le suivi en direct des auditions, des débriefs vidéo et la préparation des membres pour leurs témoignages. Mais ce n'est pas tout. Le Comité de vigilance compte également organiser des contre-auditions, rencontrer des députés et recueillir les témoignages de ses membres pour faire entendre leurs voix.

Le Comité de vigilance sera également vigilant à ce que la situation spécifique de certains enfants placés soit correctement traitée : qu'il s'agisse de ceux en situation de handicaps, d'origine ultra-marine, MNA ou enfants LGBT.

Chacune de ces voix doit être entendue et prise en compte dans la réforme de l'ASE. Nous ne laisserons personne derrière. »

Assemblée nationale Société du bien vieillir

L'Assemblée nationale a examiné les conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi pour la société du bien-vieillir en France.

Après adoption à l'Assemblée et au Sénat, un accord a été trouvé en CMP. Le texte a été approuvé avec 177 voix pour, 51 contre et 45 abstentions, soutenu par la majorité et le RN, avec des abstentions des députés LIOT et LR.

Les députés insoumis, GDR, et quelques socialistes ont voté contre. Neuf présidents de groupes parlementaires ont pressé le Premier ministre pour un projet de loi grand âge, rappelant des promesses non tenues.

Les députés socialistes ont déposé une motion de rejet préalable, conditionnant son retrait à un engagement précis du gouvernement sur un calendrier.

29 nouveaux départements concernés par le dispositif RSA sous conditions

A l'occasion d'un déplacement dans les Vosges, le Premier ministre a annoncé les 29 nouveaux départements concernés par l'expérimentation.

Ils sont donc maintenant 47 départements.

Les conditions : 15 à 20 heures de formation, de stage, d'insertion, en contrepartie de son allocation.

La généralisation du dispositif est prévu en 2025

Voici la liste de ces 29 nouveaux départements :

la Haute-Savoie, le Rhône, l'Allier, le Cantal, le Territoire de Belfort, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire, le Finistère, le Loir-et-Cher, le Cher, l'Eure-et-Loir, la Meuse, la Communauté européenne Alsace, les Ardennes, la Marne, le Pas-de-Calais, l'Oise, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, la Manche, la Seine-Maritime, la Charente-Maritime, la Vienne, les Alpes-Maritimes, le Vaucluse, la Sarthe et la Guadeloupe.

Dans certains de ces départements, la mise en place de l'expérimentation peut ne concerner qu'un bassin ou une agglomération au sein d'un département.

Pour les 18 premiers départements, 21 300 bénéficiaires du RSA ont intégré ces "parcours d'accompagnement".

Départements de France se félicite de cette extension ouverte aux Départements volontaires et souligne le suivi de ce dispositif via un comité qui « a pour mission de mesurer la soutenabilité et la faisabilité de cette réforme, pour en permettre la mise en œuvre effective dans de bonnes conditions, sur la durée, et dans le respect des prérequis souhaités par les Départements. Nous renouvelons notre souhait qu'avant toute généralisation, nous puissions tous tirer les leçons de cette expérimentation. »

Un premier bilan sera dressé par Valérie Simonet, Présidente de la Creuse et Frédéric Bierry, Président de la CEA et de la commission Solidarité, Santé et Travail, a déclaré François Sauvadet, Président de Départements de France.

Autre volet, les contrôles dont le premier ministre a annoncé l'accélération auprès des bénéficiaires de l'assurance-chômage.

"France Travail en mène aujourd'hui 500 000 par an. Nous les multiplierons par trois d'ici la fin du quinquennat. En 2027, France Travail réalisera 1,5 million de contrôles par an"

La motion n'a pas été adoptée. Malgré des engagements précédents, l'avenir de la loi reste incertain, avec des contraintes budgétaires.

Le ministre des Solidarités a évoqué des limitations constitutionnelles, en attendant un retour du Conseil d'État sur la question.

Les présidents de groupes parlementaires ont adressé une lettre au Premier ministre pour exiger un engagement et un calendrier précis sur cette question.

Le ministre déléguée en charge du vieillissement, Fadila Khattabi, promet d'autres textes à venir, mettant en avant trois priorités : gouvernance, habitat intermédiaire et financement.

Pour Olivier Richefou, président du Conseil départemental de la Mayenne, et président de la commission «Grand Âge» de Départements de France : « Cette proposition de loi est un premier pas avec des avancées concrètes et je salue le travail parlementaire. Toutefois, c'est un texte insuffisant qui ne répond pas aux enjeux du grand âge. Il faut maintenant prendre des décisions structurelles pour l'avenir du secteur avec un projet de loi global et ambitieux, à la hauteur des défis démographiques des prochaines années ».

800 chefs d'entreprises appellent à un choc de simplification et à un soutien accru pour l'insertion

Depuis 2019, les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion ou encore entreprises d'insertion par le travail indépendant, ont connu un développement sans précédent avec près de 30 000 personnes supplémentaires accompagnées chaque année. Pour continuer sur cette lancée, un choc de simplification et un renforcement de l'engagement de l'État sont indispensables. Elles font 9 propositions :

- Mettre en place de réels conventionnements triennaux, alléger les dossier de renouvellement annuel, accélérer la dématérialisation en cours ;
- Repenser le champ du conventionnement pour le faire évoluer du niveau départemental au niveau régional voire inter-régional ;
- Simplifier la collecte des données et informations sur le modèle du « dites le nous une fois » ;
- Alléger la charge administrative des entreprises détentrices d'une certification qualité de leur projet social ;
- Harmoniser les dispositifs de financement entre OPCO grâce à la mise en place de dossier simples, harmonisés et dématérialisés, en attendant de trouver mieux ;
- Simplifier l'accès à la formation sur les territoires, en généralisant des dispositifs tel que la plateforme de formation en Grand Est ou les expérimentation ProEi ;
- Simplifier l'accès à l'insertion par l'activité économique pour les étrangers détenteurs d'un titre de séjour en cours de validité ;
- Étendre la possibilité de régularisation des étrangers travaillant dans des secteurs en tension aux Ei et ETTI ;
- Faciliter l'accès des déplacés ukrainiens au permis de conduire.

01. Ain

Nouveau site internet grand public pour les solidarités

Ce site www.ainsolidarites.ain.fr, contribue à une meilleure connaissance des structures de solidarité du territoire et favorise l'accès aux droits des Aindinois. Il participe également à améliorer et à faciliter l'accompagnement des bénévoles et des professionnels dans leurs démarches au service des usagers. Il répond également à la mise en place de l'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) qui a pour objectif de « garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée ».

Le nouveau site internet www.ainsolidarites.ain.fr recense tous les partenaires qui pourront être utiles aux Aindinois pour les accompagner et répondre à leurs besoins.

Facile d'utilisation, il suffit de quelques clics sur www.ainsolidarites.ain.fr pour trouver le service ou le soutien dont on a besoin. La recherche est simple. Elle peut se faire par mots clefs ou par thématiques.

Grâce à la géolocalisation, les Aindinois peuvent rapidement identifier la structure la plus proche de chez eux qui saura leur apporter de l'aide et des conseils.

19. Corrèze

Insertion en entreprise

À l'occasion de la visite de Mme Vautrin, le Département a mis en avant la spécificité et les résultats encourageants de sa politique d'insertion, source d'un nouveau partenariat avec l'État pour l'accompagnement des Corrèziens vers l'emploi, en lien avec le monde économique.

Depuis 2015, le Département de la Corrèze a fait le choix d'accompagner les Corrèziens vers la formation et l'emploi dans le cadre d'une politique d'insertion à la fois volontariste et pragmatique, cohérente avec les orientations nationales.

Afin de pérenniser ce type d'actions et en lancer de nouvelles pour remobiliser les Bénéficiaires du RSA, la Ministre Catherine Vautrin et le Président Pascal Coste ont signé une convention partenariale au service de l'insertion et de l'emploi des Corrèziens, en lien avec les entreprises du territoire.



26. Drôme

Printemps des aidants

La 1^e édition de l'opération « Printemps des aidants » va proposer durant 4 mois, des actions et des initiatives portées par les porteurs de projet et les partenaires impliqués.

Point d'orgue de cette opération d'envergure départementale, l'organisation par le Département de 4 journées réparties entre mai et juin sur le territoire.

Des journées résolument festives et joyeuses qui se veulent comme un moment de détente pour et à destination des aidants, pour créer du lien et de la reconnaissance entre tous ceux qui vivent cette situation.

Stands, animations, présence de psychologues pour échanger, ateliers de bien être (sophrologie, yoga, auto massage) et lieux pour accueillir les aidés seront proposés.

Le calendrier des 4 journées départementales à destination de tous les aidants :

- Le Mercredi 29 mai à Montmeyran de 14h à 20h
Salle des fêtes ;
- Le Vendredi 31 mai à La Baume d'Hostun de 9h30 à 18h30
Au Chalutier (ancien Centre de convalescence) ;
- Le Samedi 8 juin à Crest de 11h à 19h30
Quai Bérengier de la Blache ;
- Le Vendredi 14 juin à Montélimar de 13h à 19h
Parc municipal de la Ville.



29. Finistère

Première pierre du futur village fratrie de Plouzévédé

Trois villages fratrie vont être construits à Plouzévédé, Pleyben et Treffiagat pour accueillir les frères et sœurs.

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, le Département du Finistère a la volonté de maintenir les enfants confiés dans un cadre familial et souhaite, autant que possible, permettre aux fratries d'être accueillies ensemble. À la suite de l'appel à projets lancé en juillet 2022 par le Département du Finistère, c'est la Fondation Ildys qui a été retenue pour gérer le village fratrie de Plouzévédé. Il sera installé à proximité des écoles, des professionnels de santé et de nombreux services de proximité. Au total, il pourra accueillir 30 enfants et sera organisé autour de 5 maisons de 6 enfants chacune à compter de l'été 2025.

29. Finistère

Le Département dresse un premier bilan de son plan Bien vieillir

En janvier 2023, le Département du Finistère a lancé son plan Bien vieillir, qui vise à anticiper le doublement de la population des plus de 75 ans d'ici à 2050. En une année, ce plan a permis :

- Des meilleures modalités pour le maintien à domicile de nos aînés grâce à la réforme du financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Le nouveau modèle de financement leur permet d'atteindre structurellement l'équilibre tout en renforçant la qualité de leurs interventions ;

En 2023, le Département a financé les SAAD à hauteur 50 millions d'euros. Il a notamment repris les déficits antérieurs de ces structures pour la période 2019-2023 pour un montant de 2,5 millions d'euros ;

- Le développement de l'offre d'habitat intermédiaire au cœur des villes avec en particulier la création de 123 places en résidences autonomie ;

- De soutenir la qualité de l'accompagnement en EHPAD grâce à la mobilisation de moyens supplémentaires d'ampleur inédite : la revalorisation supérieure à l'inflation des moyens issus de l'hébergement et l'attribution de crédits exceptionnels obtenus par le Département pour plus de 12 millions d'euros ;

- La valorisation des métiers du médico-social et le développement d'actions pour favoriser leur attractivité.



33. Gironde

Expérimentation de la « sécurité sociale de l'alimentation »

Le Département de la Gironde, en partenariat avec le Collectif Acclimat'Action, met en place en Avril une expérimentation inédite car elle porte, à l'échelle d'un Département, sur deux secteurs urbains et deux ruraux : la Ville de Bordeaux, le Pays Foyen, le Sud-Gironde et la Ville de Bègles. Universalité, conventionnement démocratiquement organisé, cotisation sociale : ces principes fondamentaux collent à ceux qui avaient présidé à la Sécurité Sociale de la Santé.

Un comité citoyen a élaboré pendant près d'une année le modèle, que vont tester 400 personnes. Les modalités ?

Un réseau de producteurs en agriculture saine et durable, un réseau de distributeurs et de produits conventionnés, une allocation de 150€ pour la 1ère personne du foyer, complétée de 75 € par personne supplémentaire, un paiement via la Mona, une monnaie numérique.

48. Lot-et-Garonne

Aider les aides à domicile

La France compte 570 000 aides à domicile, dont 96 % sont des femmes. Accompagnants éducatifs et sociaux ou auxiliaires de vie sociale favorisent le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Dans le cadre du Plan « bien vieillir » 2023-2027, d'importants moyens ont été mobilisés par la collectivité pour soutenir et accompagner les fédérations et associations d'aide à domicile (SAAD). Cet engagement représente plusieurs dizaines de millions d'euros, dont 5,75 M€ pour la dernière revalorisation des tarifs horaires voulue par le Département et qui porte au total l'effort à + 27 % au cours des 3 dernières années.

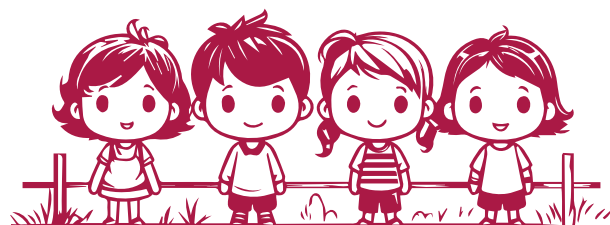
A cela s'ajoute la « bonification qualité » ouverte à tous les Services d'aide à domicile autorisés, qui leur permet ainsi de bénéficier d'une dotation horaire complémentaire allant jusqu'à 3 euros/heure depuis l'automne 2023, soit l'équivalent de 18,5 millions d'euros sur la durée du plan.

49. Maine-et-Loire

Pose de la première pierre d'une nouvelle MECS

Cette Maison d'enfants à caractère social (MECS) qui accueillera 77 enfants a vu la première pierre posée en présence de Sarah El Haïry, la ministre déléguée en charge de l'enfance.

Indispensable alors que le nombre d'enfants confiés à l'ASE est de 3000. La Banque des Territoires va apporter une enveloppe de 15 millions d'euros dans le cadre d'une politique nationale de cette banque qui consacra une enveloppe de 100 millions d'euros de prêts, à taux bonifié par l'État



51. Marne

Le Département va expérimenter l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA dans la Marne

Avec un budget annuel de 102 M€ dédié à l'insertion, notre collectivité renforce depuis plusieurs années ses actions d'insertion par l'emploi à destination de nos 13 700 foyers du RSA (chiffres janvier 2024).

C'est pourquoi le Département de la Marne avait manifesté son intérêt, d'abord en novembre 2022 puis en février.

Cette expérimentation nécessitera un investissement de 500.000 €, qui permettra la création de 7 postes au sein des services départementaux pour mettre en place l'accompagnement rénové et renforcer le nombre de dispositifs d'accompagnement (coaching, accès à la formation, apprentissage du français).

Concrètement, un accueil des nouveaux bénéficiaires du RSA sera piloté conjointement par le Département et par Pôle emploi dans les 15 jours suivant l'ouverture des droits.

Sur la base de ce diagnostic, le bénéficiaire sera orienté vers l'une des 3 modalités d'accompagnement en fonction de sa situation :

- social : accompagnement par un travailleur social du Département pour lever des freins sociaux ;

- socio-professionnel : suivi en binôme par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du Département dans le cadre d'un accompagnement global ;

- professionnel : accompagnement par un référent de parcours professionnel du Département et par un conseiller Pôle emploi avec lesquels il engage des actions concrètes pour son accès ou son retour à l'emploi.

Pour que les bénéficiaires du RSA puissent accéder rapidement à un emploi et sortir de la précarité, un rendez-vous hebdomadaire sera prévu avec un conseiller France Travail ou un travailleur social du Département.

Au travers de ce parcours d'insertion, le bénéficiaire du RSA s'engage aussi à effectuer au moins 15h d'activité par semaine : formations, ateliers de rédaction de CV, rencontres avec des employeurs, immersions en entreprise, ateliers pour lever des freins périphériques comme la mobilité, la santé, le logement ou la garde d'enfants.

Le bassin d'emploi de Reims : un territoire adapté pour expérimenter ce dispositif

Le Département a choisi de concentrer cette expérimentation sur un secteur du bassin d'emploi de Reims recensant 1 700 bénéficiaires du RSA.

60 % des bénéficiaires du RSA de cette zone relèvent d'un parcours socio-professionnel où l'accompagnement, et notamment les 15 heures d'activité, seront déterminants pour une reprise à l'emploi.

Ce bassin d'emploi compte près de 287 700 habitants et rencontre un taux de chômage de 8,5 % au troisième trimestre 2023.

53. Mayenne

Adoption du nouveau Plan May'Aînés 2024-2028

Pour répondre au mieux au vieillissement de la population, le Conseil départemental a mis en œuvre, dès 2019, le « Plan May'Aînés », avec notamment le déploiement de 12 mesures phares à l'échelle du département.

Le 2ème plan « May'Aînés » s'articule autour de 2 axes principaux :

Axe 1 : Accompagner les parcours résidentiels : des habitats en adéquation avec le « *virage domiciliaire* » et soutenir les aidants, acteurs essentiels du maintien à domicile.

Axe 2 : Favoriser la transformation de l'offre et les projets d'investissement.

Le Plan May'Aînés 1 s'articulait autour de 12 mesures pour un budget estimatif de 10 millions d'euros, 13 millions ont finalement été engagés.

Le Plan May'Aînés 2 s'appuie quant à lui sur un budget de 59 millions d'euros à travers 20 mesures pour bien vieillir en Mayenne, dans trois directions :

- Expérimentation relative à la fusion des sections soin et dépendance dans les EHPAD ;
- Pacte des solidarités : contrat local des solidarités entre l'État et le Département pour la période 2024-2027 ;
- Nouvelle convention de participation en prévoyance.



53. Mayenne

Formations sociales sur le territoire mayennais

L'Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social (ARIFTS) propose des cursus de formation initiale et continue dans les domaines de la petite enfance, de la gérontologie et du travail social. Implantée dans le Maine-et-Loire, à Angers, elle dispense des formations sur le territoire ligérien.

Avec l'appui financier de la Région des Pays-de-la-Loire et le soutien du Département de la Mayenne, l'ARIFTS a décidé d'ouvrir une antenne de formation à Laval à compter de la rentrée de septembre 2024.

L'antenne lavalloise accueillera à terme environ 120 apprenants :

- 10 éducateurs spécialisés et 12 assistants de service social par an, soit 66 places, entièrement financées par la Région des Pays de la Loire ;
- 18 places d'éducateurs spécialisés ou d'assistants de service social par an, soit 56 places, financées par la voie de l'apprentissage.

Afin de soutenir le fonctionnement de l'antenne, le Conseil départemental s'engage à accueillir au sein de ses effectifs, chaque année, 20 apprentis de l'ARIFTS. En finançant 20 places en apprentissage, le Département souhaite ainsi contribuer à la réussite de l'antenne lavalloise ■

76. Seine-Maritime

Burgers solidaires.

Depuis trois ans, dans le cadre de l'animation de son stand Seine-Maritime au Salon International de l'Agriculture, le Département organise une vente solidaire de burgers cuisinés par le personnel du restaurant administratif de la collectivité avec des produits seinomarine. Cette année encore, cette vente a été un succès avec une recette 30 264 € qui sera reversée à six épicerie sociale et solidaires du territoire, déjà soutenue par le Département dans le cadre de ses dispositifs d'aides.

80. Somme

Accompagnement rénové des allocataire du RSA dans la Somme :

Près d'un an après le lancement de l'expérimentation d'un accompagnement rénové en faveur des allocataire du RSA, France Travail et le Conseil départemental de la Somme dévoilent les premiers résultats : sur 962 bénéficiaire du RSA entrés en accompagnement, près de 40 % ont retrouvé un emploi (donnée d'avril 2023 à mi-février 2024).

Les équipes du Département et de France Travail accueillent conjointement, à Péronne et Albert, chacun des allocataire pour l'orienter vers un parcours adapté et évolutif à sa situation personnelle et professionnelle.

3 parcours sont ainsi proposés :

→ Social : le bénéficiaire sera accompagné par un travailleur social du Conseil départemental pour lever des freins sociaux ;

→ Socio-professionnel : le bénéficiaire sera suivi en binôme par un conseiller France Travail et un accompagnateur du Conseil départemental dans le cadre notamment de l'accompagnement global. Il réalise des actions pour lever des freins périphérique et faciliter son accès ou son retour à l'emploi ;

→ Emploi : le bénéficiaire est accompagné par un conseiller France Travail avec qui il engage des actions pour son accès et/ou retour à l'emploi direct.

La personne bénéficie ainsi d'un accompagnement individuel et intensif avec un contact hebdomadaire avec son conseiller et 15 à 20 heures d'activité par semaine : formations, accès aux savoirs de base, ateliers de rédaction de CV, rencontre avec des employeur, immersion dans une entreprise, bénévolat dans une association, ateliers pour lever des freins périphérique tels que la mobilité, le logement, santé...

Les reprises d'emploi sont en adéquation avec les parcours :

- 18 % de reprise d'emploi dans le parcours social ;

- 39 % de reprise d'emploi dans le parcours socio-professionnel ;

- 48 % de reprise d'emploi dans le parcours emploi.

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

Cérémonie
D
D'OR

Candidatez dès maintenant
Septembre 2024

www.delbopresse.com

Mission sur l'enfance et le handicap confiée par le Président de la République au président du conseil départemental de la Somme.

Le point avec Stéphane Haussoulier, son Président.

Quel est l'intérêt et l'utilité de cette mission ?

Lors de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023, le Président de la République m'a confié ainsi qu'à Lucie Carrasco, une mission nationale sur l'enfance et le handicap. Elle consiste à traduire en propositions concrètes les grands objectifs annoncés par le Président de la République sur trois sujets :

- L'école inclusive ;
- Les enfants à double vulnérabilité, en situation de handicap confiés au département ;
- la question des transports de jeunes en situation de handicap.

“ **Nous travaillons à rendre l'école inclusive pour tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap** ”



Sur l'école inclusive, je souhaite que les enfants en situation de handicap aillent à l'école comme les autres. Cela exige que le monde médico-social intègre progressivement les murs de l'école, condition indispensable pour assurer une scolarisation de tous les élèves et soutenir les équipes pédagogiques. D'ici 2027, le Gouvernement souhaite d'ailleurs que 100 sites connaissent ce rapprochement.

Dans la Somme, nous déployons des unités d'enseignement externalisées (UEE) dans les collèges : en septembre 2023, 5 UEE ont été ouvertes et 5 autres le seront à la rentrée prochaine. Elles permettent à des jeunes d'IME, d'IEM ou d'ITEP d'intégrer les collèges. Dans l'organisation de ces unités, le personnel médico-social travaille en lien avec le référent de l'éducation nationale. On trouve donc des professionnels du médico-social et des enseignants aux côtés des jeunes issus des établissements.

Le déploiement de ces unités constitue l'étape intermédiaire avant l'ouverture de collèges complètement inclusifs. Le collège 100 % inclusif impliquera des aménagements ou des dispositifs qui pourront non seulement bénéficier à des jeunes en situation de handicap mais à tous les jeunes en général dans une recherche d'universalité !



Dans le cadre de cette mission, plusieurs déplacements et auditions sont organisés. Ainsi, en Gironde, j'ai découvert par exemple le dispositif « mon co-pilote » qui permet à des jeunes en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement, en bus ou en tram, entre leur domicile et leur établissement scolaire.

Les échanges avec les parties prenantes que je rencontre depuis plusieurs semaines nous permettront de mettre en évidence les difficultés quotidiennes et concrètes rencontrées par les personnes en situation de handicap et leurs proches et partager les initiatives qui montrent leur efficacité et améliore la qualité de leur accompagnement. Mon objectif est bien que le rapport de la mission pèse sur des décisions nationales aux répercussions rapides et opérationnelles.

C'est l'Accord de méthode que j'ai signé en 2022 avec l'État, l'ARS Hauts-de-France et l'éducation nationale qui me permet de mener de telles expérimentations dans quatre domaines : habitat, école, emploi, répit.

Quelles sont les premières conclusions proposées ?

Le rendu de la mission proposera de lever les freins d'un cadre réglementaire parfois plus que rigide, et travailler de façon coordonnée avec tous les acteurs : éducation nationale, acteurs du social, du médico-social et du soin.

Le second enjeu de cette mission est d'éclairer la situation des enfants qui sont à la fois confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et en situation de handicap.

La réflexion engagée avec les différents acteurs portera par exemple sur un accompagnement à l'autonomie dans les transports publics.



En 2015, un rapport du Défenseur des droits avait estimé que les enfants en situation de handicap représentaient 17 % des enfants accueillis par l'ASE. Ce pourcentage pourrait être aujourd'hui bien supérieur.

Dans un 1er temps, j'ai lancé une enquête flash auprès de l'ensemble des Départements, pour réaliser un recueil de données au niveau national pour objectiver cette augmentation et disposer d'un état des lieux actualisé de la situation de ces mineurs en double vulnérabilité.

À l'issue de la mission, Lucie Carrasco et moi ferons des propositions concrètes pour assurer un accompagnement de qualité et sans rupture pour tous ces enfants.

Le dernier point concerne les transports scolaires des enfants en situation de handicap. La multiplicité des intervenants sur le sujet (Région, Département, Assurance maladie) ne facilite pas l'inclusion des élèves en situation de handicap et génère des problématiques organisationnelles. La réflexion engagée avec les différents acteurs portera par exemple sur un accompagnement à l'autonomie dans les transports publics.



3 Questions à Martine Blonzel

Dans son livre poignant, "Les oubliés de l'enfance, un demi-siècle d'omerta", sous le pseudonyme de Marcia Blonzel, Martine Blonzel brise le silence sur son parcours tumultueux à l'Aide Sociale à l'Enfance. À travers son récit, elle offre un regard saisissant sur les défis et les injustices rencontrés par les enfants placés, tout en lançant un appel à l'action pour une réforme urgente du système de protection de l'enfance.

Martine, parlez-nous de votre parcours

Après une enfance difficile, puis violente avec mes parents, mon parcours à l'ASE, se caractérise par un placement difficile, douloureux, avec une séparation de fratrie, un abandon total de ma mère et de ma famille, une première famille d'accueil maltraitante, puis des lieux d'accueil multiples suite à un changement brutal de famille, d'autres familles, foyer, internat, études de base non choisies, parcours du combattant pour poursuivre des études universitaires, début de vie d'adulte chaotique, etc, etc....)

Ma plus grande difficulté fut la solitude et le manque de considération par ce qu'on appelait la DDASS à l'époque. Pleure si tu veux, mais fiche nous la paix.

Je me suis révoltée, j'ai fugué, eu envie de mourir, puis j'ai cessé de m'épuiser contre un système « totalement sourd » et « méprisant », pour me reconstruire et construire mon avenir. Je l'ai décidé, je l'ai fait.

Je veux suivre des études de droit, pour être avocate ou magistrate. J'y arrive malgré les difficultés institutionnelles, académiques et financières. Je décroche non sans mal, une bourse, et prends plusieurs boulots salariés pour financer. Je m'accroche, je suis presque heureuse, car je fais ce que j'ai choisi. Je sors diplômée, spécialisée en droit social, 8 ans après ce foutu CAP.

Puis je construis ma vie, ai des enfants, et réussit une belle carrière professionnelle.

La réussite ne dépend donc pas d'où on vient, mais de là où on veut aller.

En retraite depuis quelques années, je me consacre au bénévolat, je suis MENTOR au profit des jeunes de l'ASE.

Martine, pourquoi ce livre, en quoi est-il important pour vous ?

Ce livre « Les oubliés de l'enfance, un demi-siècle d'omerta » est écrit sous le pseudo de Marcia Blonzel pour des raisons de protection (tous les noms, dans le livre, ont été modifiés).

J'ai écrit ce livre « Témoignage d'un parcours à l'ASE » :

*pour finaliser ma résilience, face à ce passé stigmatisant « d'enfant pas comme les autres » qui vous colle à la peau, longtemps ;

*pour témoigner "du parcours du combattant" des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance, et de la maltraitance institutionnelle qu'ils subissent, aujourd'hui encore ;

*pour informer le grand public qui ne connaît pas ces enfants, ni leur sort, ni leurs difficultés. Ce sont même plus des difficultés, ce sont souvent des "galères". Ils sont placés, déplacés, replacés comme « des colis » au gré des places disponibles et des nécessités institutionnelles. Ils perdent confiance en eux et dans les adultes, ils sont dévalorisés ;

*pour que la protection de l'enfance d'aujourd'hui, ne reconduise pas les pratiques et comportements d'hier. Et pourtant !! ;

* pour que l'ASE cesse de les oublier derrière un numéro de dossier. Un enfant n'est pas un dossier administratif et judiciaire. Ce n'est pas une « non personne » ;



Rien n'a bougé depuis des décennies, malgré tous les rapports. C'est pourquoi je parle d'omerta.



*pour favoriser une prise de conscience collective sur l'immense solitude et la grande souffrance des enfants placés, même si cela ne fait pas de bruit ;

*parce qu'il faut changer le regard porté sur ces enfants et jeunes. Ce ne sont pas des « déchets ». Ils ont des talents et du potentiel, et doivent avoir les mêmes chances que les autres.

Quel est votre sentiment sur l'Aide sociale à l'enfance (ASE) aujourd'hui ?

*Mon propos, n'est pas pour fustiger l'ASE mais de montrer qu'elle doit se réformer, que ses pratiques professionnelles doivent changer, évoluer, s'adapter, afin d'accueillir les enfants et les jeunes dans de meilleures conditions, et surtout mieux les traiter, parce que, rien n'a changé au regard des maltraitances parfois physiques, souvent psychologiques, et surtout institutionnelles, dans de nombreux lieux d'accueil.

Rien n'a bougé depuis des décennies, malgré tous les rapports qui ont pu être établis. C'est pourquoi je parle d'omerta.

*Ce ne sont pas les travailleurs sociaux qui, qui sont en cause, dans la dégradation de la protection de l'enfance, c'est notre État qui ne

réforme pas celle-ci, ne donne pas les moyens d'exercer une politique adaptée, au regard de ses exigences actuelles, et à la hauteur des obligations législatives, et réglementaires,

qu'il a pourtant mises en œuvre, contraignant ainsi à des "priorisations" de prises en charge, et avec d'énormes disparités territoriales, notamment concernant les jeunes majeurs. On en arrive à avoir autant de protections de l'enfance que de départements.

Quelles sont vos suggestions pour un meilleur système :

Dans l'immédiat,

*Je prône le développement du **PEAD** (Placement éducatif à domicile), **AED** (assistance éducative à domicile), **AEMO** (assistance éducative en milieu ouvert), sauf circonstances où le maintien à domicile n'est pas possible. Je pense, quand cela est possible, qu'il

Ces outils constituent "**une seconde chance**", **une "issue de secours"** pour les jeunes majeurs de l'ASE, dans le contexte actuel où seulement 26 % d'entre eux bénéficient d'un Contrat jeune Majeur (CJM) jusqu'à 21 ans.

***que les outils Parrainage et Mentorat, soit inscrits dans tous les programmes de formation** des organismes de formation, IRTS et écoles de travail social, IUT Carrières Sociales, CFA,.....afin qu'une fois en poste les TS puissent le proposer aux jeunes relevant de l'ASE. de travail social, IUT Carrières Sociales, CFA,.....afin qu'une fois en poste les TS puissent le proposer aux jeunes relevant de l'ASE.

Nous devons faire de l'enfance une priorité dans notre pays. ”

vaut mieux aider une famille en difficultés, l'aider à assumer sa parentalité, plutôt que de retirer l'enfant, avec toutes les conséquences dramatiques que cela implique pour l'enfant et les parents. Cela libérerait d'ailleurs des places d'accueil (l'IGAS estime qu'il y a 50 % de placements abusifs) et réduirait les coûts.

***que le placement en structures ASE demeure l'exception**, et que le retour en famille soit favorisé chaque fois que c'est possible.

* **La recherche du tiers de confiance** devrait aussi, être développée.

***des travailleurs sociaux et des jeunes mieux informés** de la possibilité de parrainage et de mentorat prévue par l'article 9 de la Loi Taquet. Cela éviterait bien des drames, et permettrait des sorties plus sereines et plus constructives de l'ASE, pour les jeunes majeurs.

***Mise en place**, au sein de chaque département, et de chaque structure d'accueil de l'ASE, d'une **évaluation qualitative et régulière des pratiques professionnelles** (EPP). **Je conclurais en disant qu'il y a urgence à intervenir**, au regard, du nombre grandissant d'enfants à prendre en charge, du manque de places dans les structures d'accueil, du nombre insuffisant de travailleurs sociaux, des difficultés de recrutement de familles d'accueil, et de travailleurs sociaux, et de l'arrivée croissante des mineurs non accompagnés, sauf à dégrader encore plus les prises en charges et accroître la « maltraitance ».

L'ASE peut sauver la vie à de nombreux enfants et ce fut mon cas, mais il ne suffit pas de loger et de nourrir. L'ASE broie aussi beaucoup trop de vies. On ne sort jamais indemne de l'ASE.

Pour moi il est important qu'un nombre maximum de personnes connaisse et réfléchisse au drame des enfants placés.



Rencontre avec Isabelle Santiago, députée du Val-de-Marne à l'origine de la loi destinée à protéger les enfants victimes de violences intrafamiliales.



Pouvez-vous vous présenter ?

Enfant d'Alfortville, j'ai toujours eu à cœur le développement de ce territoire. Je suis engagée de longue date pour la cause des enfants.

C'est en tant qu'élu(e) locale, conseillère départementale et Vice-présidente du Val-de-Marne chargée de la prévention et de la protection de l'enfance de 2011 à 2020 que j'ai tenu à réformer la politique publique de protection de l'enfance.

J'ai obtenu des augmentations budgétaires afin de porter de nouvelles politiques publiques par le biais d'une approche écosystémique de la protection de l'enfance.

C'est un combat que je porte désormais à l'Assemblée nationale, notamment avec ma proposition de loi visant à accompagner vers l'autonomie les jeunes de 18 à 25 ans sortant de l'Aide sociale à l'enfance, mais aussi avec la commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance.

Je crois fermement que nous devons prioriser les politiques publiques de l'enfance, car elles sont déterminantes pour l'avenir de nos futurs citoyens. Nous marchons tous dans les pas de notre enfance.

Mon combat en faveur de la protection des enfants s'est également traduit par deux propositions de loi, l'une adoptée à l'unanimité durant la législature précédente, visant à créer un seuil de non-consentement dans les cas d'inceste, et l'autre, adoptée définitivement les 11 et 12 mars derniers, visant à mieux protéger les enfants victimes de violences intrafamiliales.

Nous devons faire de l'enfance une priorité dans notre pays.



Votre proposition de loi visant à mieux protéger les enfants victimes de violences intrafamiliales vient d'être adoptée. Pouvez-vous nous en parler ?

Cette proposition de loi cherche à répondre à un problème majeur : avant l'adoption de ma proposition de loi, les parents suspectés d'inceste conservaient l'exercice de l'autorité parentale sur leurs enfants.

Cela signifie qu'un parent suspecté de viol sur son enfant peut continuer à le voir régulièrement et à l'héberger.

La raison commande de dire aux enfants victimes de violences intrafamiliales "Je te crois." mais aussi "Je te protège".

Maintenant, quelle est la prochaine étape pour votre travail parlementaire ?

Désormais, je compte m'investir dans la commission d'enquête parlementaire qui m'a été confiée suite à l'exercice du droit de tirage du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Cette commission d'enquête portera sur les manquements des politiques de protection de l'enfance.

Nous devons faire de l'enfance une priorité dans notre pays.



Mon texte de loi, promulgué le 18 mars dernier, vise à suspendre l'autorité parentale durant toute la durée de la procédure judiciaire. Les procédures judiciaires durent généralement plusieurs années : il paraît impensable de confier un enfant à son agresseur pendant une procédure judiciaire pour inceste.

Par la suite, en cas de condamnation du parent pour crime ou agression sexuelle incestueuse sur son enfant, ou pour crime sur l'autre parent, le juge retirera l'autorité parentale, et s'il ne le fait pas, il devra le justifier.

Ce texte cherche de fait à inverser la réflexion : plutôt que de conserver les liens familiaux à tout prix, au détriment de l'enfant, il est nécessaire de privilégier la mise en sécurité de celui-ci et son bien-être.

Ce sujet me paraît absolument essentiel au vu des drames récents et des nombreux appels à l'aide des professionnels de ce secteur à bout de souffle. Avec la décentralisation, l'État a délégué la compétence de la protection de l'enfance aux départements mais a délaissé par là-même ses compétences transversales dans les territoires et, de fait, cette politique publique qui, pourtant, nous concerne tous.

Je pense qu'il est fondamental de remettre au centre des discussions politiques la politique publique de protection de l'enfance. L'accueil des enfants au sein de l'ASE détermine en partie leur future vie d'adulte : nous ne pouvons donc pas les laisser sur le bord du chemin. Les enfants de l'Aide sociale à l'enfance sont les enfants de la République, nous devons être à la hauteur.



La Mgéfi propose aux agents publics une offre complète santé et prévoyance pour protéger et accompagner toutes les étapes d'une vie

SANTÉ



PRÉVOYANCE



MAINTIEN
DE SALAIRE



SERVICES



ACTION
SOCIALE



- **85,7 %**
Taux de redistribution
- **Près de 330 000 personnes**
protégées en individuel et collectif
- **13,9 %**
Frais de gestion
- **91 %**
Taux de satisfaction

Chiffres 2022

**Rendez-vous
sur mgefi.fr**

Pour une politique publique ambitieuse en termes de solidarité de proximité

Les politiques publiques sont aujourd'hui mises face à un défi sans précédent. Notre modèle social est en effet fragilisé de deux côtés : des contraintes financières croissantes et un vieillissement de la population qui s'accélère.

En 2030, nous ferons face à une augmentation sensible du nombre des personnes de plus de 60 ans, alors même que dès aujourd'hui, nous rencontrons de plus en de difficultés pour recruter dans nos EHPAD ou nos services à domicile.

Nos travailleurs sociaux font un travail formidable mais sont épuisés. La crise du bénévolat, surtout depuis la crise du Covid, aggrave encore le déchirement du lien social.

Il y a donc urgence à repenser notre modèle en sortant des schémas classiques, qui montrent malheureusement leurs limites dans un contexte de crises (climatique, sociale, sanitaire, politique...) qu'il faut gérer avec des moyens qui se réduisent.

Nous sommes convaincus que pour renforcer la cohésion sociale, la solidarité doit reposer sur trois piliers complémentaires :

- La solidarité naturelle (la famille et les amis).
- La solidarité institutionnelle ou organisée (départements, mairies - CCAS, associations...).
- La solidarité de proximité, informelle et spontanée (voisinage).

Il existe des gisements de générosité chez nos administrés. Les périodes de crise suscitent spontanément cette entraide de voisinage, le Covid nous l'a rappelé. Mais cette ressource est insuffisamment exploitée par la puissance publique, faute d'être sollicitée.

L'institution ne pourra faire face seule et son intérêt **est de stimuler et d'accompagner ces élans de générosité spontanée.**

Il est donc indispensable de mettre en place, dans notre pays, une stratégie pour développer les solidarités de proximité et l'intégrer au cœur des politiques publiques.



C'est pourquoi, avec de nombreux élus locaux, Président(e)s de département (Sylvie MARCILLY en Charente-Maritime, Olivier RICHEFOU en Mayenne, Alain LEBOEUF en Vendée et Maël de CALAN dans le Finistère) et 150 maires, nous avons lancé « **L'Heure Civique** », une dynamique de mobilisation socialement innovante.

Cette démarche expérimentale, initiée par le département mais portée de manière opérationnelle par les mairies, vise à proposer à chaque habitant de donner une heure par mois pour une action de solidarité citoyenne.

En février, le gouvernement s'est associé à cette initiative pour lui donner l'ampleur nationale qu'elle mérite.

Pour une politique publique ambitieuse en termes de solidarité de proximité

Ensemble, le département, chef de file des solidarités territoriales et la mairie, chef de file des solidarités locales, deviennent les catalyseurs des solidarités citoyennes et interpersonnelles.

Malgré un climat anxigène, les Français veulent se sentir utiles et sont en quête de sens. Cette énergie renouvelable à l'infini, non polluante, qui ne coûte rien et qui fait du bien, peut venir en appui à nos politiques publiques. **La générosité citoyenne peut irriguer l'action publique.**



La dynamique solidaire est lancée... Ce dispositif est testé avec succès depuis. 18 mois. Les résultats sont prometteurs, avec près de 13 000 volontaires sur tout le territoire national.

Les citoyens répondent favorablement à la sollicitation de leurs élus, des liens se tissent, de belles rencontres ont lieu, nos politiques sociales se réhumanisent.

L'enthousiasme est là, tant au niveau des élus, des services que des citoyens... et l'Heure Civique rend heureux !



Atanase Périfan, créateur de la Fête des Voisins et de Voisins Solidaires



Geoffroy Boulard, maire du 17ème arrdt. de Paris – Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Interview Geoffroy BOULARD

Maire du 17ème arrondissement de Paris –
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris.
Cofondateur de l'Heure Civique.



GEOFFROY BOULARD
MAIRE DU 17ÈME ARRDT. DE
PARIS - VICE-PRÉSIDENT DE LA
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

D où vient l'idée de mobiliser des volontaires pour retisser les liens sociaux dans les territoires ?

L'Heure Civique est née de la crise sanitaire de 2020, révélatrice d'un élan de solidarité inédit parmi les citoyens. Cette période difficile a vu émerger de nombreuses initiatives d'entraide, illustrant la capacité des gens à se mobiliser spontanément. Fort de cet élan, avec Atanase Périfan, adjoint en charge de la mobilisation solidaire, nous avons voulu pérenniser cette dynamique à travers un dispositif flexible, abordable, en invitant chacun à contribuer, selon ses moyens, à la solidarité de proximité.

Quels sont les premiers enseignements de ce dispositif ? Êtes-vous satisfait ?

Les enseignements sont extrêmement encourageants mais l'Heure Civique n'est qu'à ses débuts ! L'initiative a suscité une adhésion massive dans le 17e, avec plus de 2 000 volontaires. Elle s'est étendue à plus de 150 communes et départements, avec des dizaines de milliers de volontaires. Cette réaction très positive souligne l'appétit pour l'engagement citoyen et la solidarité spontanée de proximité, confirmant notre conviction que le tissu social ne se renforce pas uniquement par des politiques publiques : l'action concrète et collective est un levier extrêmement puissant.

Comment articulez-vous les moyens municipaux avec la mobilisation des volontaires ?

L'articulation entre les moyens municipaux et la mobilisation des volontaires repose sur complémentarité.

Le volontaire de l'Heure Civique n'est pas et ne se substitue pas à un travailleur social.

Il n'en a ni la légitimité, ni la compétence. Il peut intervenir auprès de personnes âgées dans le cadre de la lutte contre l'isolement. Nous portons des initiatives au niveau municipal, comme des ateliers pour l'inclusion numérique à destination des seniors. Nous organisons la mise en place d'un réseau solidaire d'acteurs locaux, mais toujours en favorisant l'émergence d'une solidarité venue des citoyens. Cette approche permet d'engager efficacement les habitants dans des actions de solidarité en partant des gisements naturels de générosité.

Comment comptez-vous déployer l'initiative plus largement ?

Fort d'une reconnaissance nationale illustrée par un Prix Territoria 2023, notre ambition est de continuer à développer l'Heure Civique. Dans le 17e bien sûr, en accroissant notre base de volontaires et en faisant connaître le dispositif à tous les habitants. Mais aussi dans toute la France, en invitant les collectivités, les départements et les maires à passer à l'Heure Civique sur leur territoire. C'était l'objet des premières Assises nationales de l'Heure Civique qui ont eu lieu 29 février dernier à la Mairie du 17e, en présence de Dominique Faure, ministre des Collectivités Territoriales et de la Ruralité et de 100 élus locaux. Dans une ambiance chaleureuse et enthousiasmante, nous avons partagé sur nos bonnes pratiques de mobilisation, les difficultés rencontrées, les premiers enseignements tirés de l'expérimentation. L'Heure Civique diffuse une énergie positive. L'ensemble des élus sont repartis « gonflés à bloc » ! Nous appelons aujourd'hui tous les présidents de départements et les maires à nous rejoindre dans cet élan !

Billet d'humeur

Article de

Claude Roméo

Directeur départemental honoraire Enfance-Famille
Seine Saint Denis
Ancien Président de l'ANDASS



MAL ÊTRE DES JEUNES..... DES IDÉES SUICIDAIRES EN HAUSSE.

MAL ÊTRE DES JEUNES.....
DES IDÉES SUICIDAIRES
EN HAUSSE.

Depuis 30 ans le suicide représente la deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans, après les accidents de la route et la 5e cause chez les moins de 13 ans.

Dans son dernier baromètre du 5 Février 2024, Santé Publique France indique que les jeunes sont plus touchés par les idées suicidaires. L'enquête menée auprès des jeunes de 17 ans montre une forte hausse des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois, soit 18 % des jeunes en 2022 alors qu'ils étaient 11,4 % en 2017. Par ailleurs, Santé Publique France observe une augmentation de 40 % des admissions aux urgences pour tentative de suicide par rapport aux précédentes années, particulièrement des personnes du sexe féminin. Il est toutefois important de préciser que le taux de suicides suivi d'un décès reste plus important chez les garçons.

Marie-Rose MORO, Professeure de Pédopsychiatrie indique que pour les filles de plus de 15 ans, les gestes suicidaires s'observent au travers de méthodes dites « douces » engageant moins le pronostic vital, c'est-à-dire par la prise médicamenteuse. Les filles vont avoir tendance à exprimer leur mal être

plus aisément que les garçons. En ce sens, elles vont aller consulter, vont plus facilement reconnaître qu'elles vont mal et ainsi utiliser des stratégies d'appel au secours.

Une tentative de suicide est donc dans ce cas une forme d'expression plus qu'une fin en soi, là où les garçons plus renfermés et impulsifs vont aller vers des solutions plus radicales comme la défenestration où la pendaison.

Cela fait un moment que l'état mental des plus jeunes est alarmant. Cela a été amplifié avec la crise sanitaire du fait des restrictions et par la médiatisation de certains suicides. Il y a plusieurs signes avant-coureurs qui ne sont pas d'ailleurs spécifiques à la période de pandémie de la COVID 19 : un changement brutal de comportement, un adolescent doux et tranquille qui devient irritable où violent, un enfant qui fait beaucoup de sport et arrête brutalement.

APRÈS LA PANDÉMIE...ÇA CONTINUE !

Les pensées suicidaires et tentatives de suicide étaient en baisse avant la pandémie et constituaient un changement important puisqu'elles étaient inférieures ou comparables aux autres tranches d'âge de la population dans le baromètre Santé qui a précédé la pandémie.

La crise sanitaire selon la Pr Marie-Rose MORO a engendré des embouteillages chez les soignants.

En effet, plus le besoin a augmenté, plus l'offre a diminuée créant un sentiment d'isolement d'autant plus important.

Si l'école joue habituellement un rôle décisif dans l'affirmation de soi, les confinements successifs n'ont donc pas aidé même chez les moins fragiles. Ainsi parmi les phrases entendues souvent on retrouve : je ne vauds rien, vous ne m'avez pas écouté. « Vous ne pouvez pas imaginer à quel point les discours de désespérance et les messages fatalistes ont des conséquences à un âge où on se construit » rapporte un psychiatre du CHU de Lille au quotidien le Monde du 26 Février 2024.

L'insécurité ambiante est identique à celle ressentie par les adultes à ceci près que le cas des adolescents se présente à un moment de leur vie où ils entrent dans le monde, deviennent actifs et cela peut





entraîner des conséquences à moyen terme. L'environnement durant le confinement les inquiète. Pour eux, cela veut dire que le monde est tellement instable qu'une pandémie peut modifier leur vie brutalement.

En effet avoir des relations amicales, amoureuses, sexuelles est très compliqué. Le monde se restreint, se referme avec en plus l'idée qu'il faut s'éloigner des autres, mettre des limites alors qu'à cet âge se rapprocher, se toucher, s'embrasser est important.

Crise pandémique, détresse croissante chez les jeunes : urgence d'action."



Cette incertitude, cette violence vient donner un coup de massue à une génération qui a connu les effets du terrorisme, qui a des préoccupations écologiques bien légitimes face au dérèglement climatique. Ils assistent à une grande précarité du Monde.

La pandémie et surtout les confinements vont à l'encontre du mouvement nécessaire. Confiner on régresse, on retourne dans sa maison, dans sa chambre à vivre avec les parents plus contrôlant car souvent inquiets.

Fort heureusement une grande majorité d'entre eux vont trouver de l'aide seuls où avec les parents, leurs professeurs où des adultes bienveillants et passeront à autre chose.

Mais il y a ceux qui sont très fragilisés et n'ont pas pu être soignés. Ils auront besoin d'une aide à moyen terme pour se reconstruire, gérer les effets de l'incertitude, de cette solitude.

Autre enseignement sur les personnes vulnérables sur le plan socio-économique, l'enquête montrent que les jeunes filles sont particulièrement vulnérables entre 15 et 19 ans, mais celles des 25 % des familles les plus modestes sont 8 fois plus vulnérables que celles des 25 % des familles les plus aisées.

Enfin, les jeunes ayant effectué une tentative de suicide dans les mois qui ont suivi la phase aiguë de la pandémie déclaraient fréquemment avoir été victimes d'un harcèlement remontant parfois à de nombreuses années.

Sur le terrain, selon le Monde, le constat est largement partagé. Si le choc de la Covid 19 et ses confinements s'éloigne, la demande de soins ne faiblit pas. Au contraire, les

services sont saturés en pédopsychiatrie et psychiatrie, les délais s'allongent (jusqu'à 6 mois après une tentative de suicide) alors qu'un contact avec un médecin dans le mois qui suit est généralement préconisé, les lits sont sanctuarisés aux urgences pédiatriques pour accueillir les tentatives de suicide car les lits sont occupés par des petits patients suicidaires en pédiatrie. Ni l'hôpital, ni les médecins traitants ne voient baisser la vague.

Au CHU de Nantes se sont 7 à 8 enfants par jour qui arrivent en pédiatrie pour des idées suicidaires, quand pour y répondre l'équipe de pédopsychiatrie intervenant dans le service est passée de 6 à 1 médecin en quelques mois.

La plateforme d'appel, d'écoute, d'orientation et d'intervention au 3614 a dépassé les 500 000 appels reçus dont « beaucoup de parents démunis, beaucoup de jeunes, des adolescents, parfois des enfants » rapporte Charles Édouard Notre-Dame qui assure la coordination adjointe des 15 centres d'appels qui recevaient 600 à 800 appels quotidiens. « On est aujourd'hui plutôt à 1000 appels par jour ».



REPÉRER, ÉVALUER ET ORIENTER LA PRISE EN CHARGE.

Pour une appréciation plus complète du risque suicidaire, la Haute Autorité de Santé (HAS) préconise qu'un entretien avec l'enfant où l'adolescent dans un contexte prévu soit réalisé, dans un lieu adéquat, un climat d'empathie de non jugement et de bienveillance, dans le respect de la confidentialité.

J'attends de ce point de vue la concrétisation de l'annonce du Premier Ministre



Celui-ci sera complété par le recueil d'informations auprès des titulaires de la responsabilité parentale ainsi que d'autres personnes, dans le respect du secret médical (infirmier et où médecin scolaire, médecin traitant, pédiatre) tout en prenant en compte l'environnement de l'enfant et de l'adolescent en particulier ses interactions avec sa famille et ses pairs.

Ces échanges permettront de recueillir des éléments sur d'éventuels problèmes liés au harcèlement sur les réseaux sociaux.

D'autres entretiens pourront être différés de façon inversement proportionnelle au niveau de l'urgence et de la vulnérabilité estimée.

Enfin, tout enfant où adolescent ayant fait une tentative de suicide récente doit être orienté vers un service d'urgence quel que soit le niveau d'urgence suicidaire actuel.

S'agissant de l'enfant où l'adolescent qui présente des idées suicidaires mais n'a pas fait de tentative de suicide récente, la conduite à tenir est fonction de l'évaluation de l'urgence suicidaire pour orienter vers une prise en charge ambulatoire telle qu'un centre médico psychologique (CMP) ou un centre médico-psycho pédagogique (CMPP), un psychiatre libéral ou selon le territoire vers une Maison des Adolescents qui sont des lieux ressources.

Ces lieux spécifiques sont dédiés aux adolescents et mettent à leurs services l'ensemble des disciplines nécessaires à leur bien-être et à leur santé.

J'attends de ce point de vue la concrétisation de l'annonce du Premier Ministre dans son discours de politique générale à l'Assemblée Nationale, d'une Maison des Adolescents dans chaque département, voire plusieurs pour une meilleure accessibilité.

L'autre dispositif connu est celui de VIGILANS lancé en 2005 qui compte 32 centres et intervient auprès des patients ayant effectué une tentative de suicide. Il a pour objectif de réduire le risque de réitération suicidaire sur une période de 6 mois.

Pourtant ne nions pas la réalité, lorsque les jeunes sont désespérés et qu'ils sont mis sur une liste d'attente de 6 mois leurs idées noires auront évoluées entre temps et ils se retrouveront dans une souffrance encore plus structurée. Il nous faut des lieux dédiés à leur accompagnement où l'on expérimente des manières de faire qui leur correspondent.

En conclusion, je l'emprunterai encore à Marie-Rose MORO, avec qui j'ai partagé les plus belles causes pour nos adolescents, qui déclarait à France Culture en Février 2024 « c'est toute cette période de 14-15 ans jusqu'à 21 ans qui est particulièrement délicate. Il faut se construire, trouver les valeurs qui nous portent et nous tiennent en vie, qui nous donnent envie d'agir sur le Monde et construire son propre destin ».



11. Aude

Volontariat : réaction d'Hélène Sandragné, présidente du Département



Préserver le volontariat, c'est préserver l'organisation des secours ! « La transcription d'une directive européenne en droit français va remettre en cause l'organisation et l'efficacité des secours en France.

Ce texte législatif vise à considérer les sapeurs-pompiers volontaires comme des travailleurs « comme les autres ». Ce changement de statut conduira les SDIS à mettre en œuvre toute une série de mesures qui désorganiseront les secours en France, basés actuellement sur l'implication de bon nombre de citoyens en tant que sapeurs pompiers volontaires.

Si cette directive est appliquée, les services départementaux d'incendie et de secours seront limités dans la mobilisation des volontaires, indépendamment de leurs disponibilités et de leurs souhaits. Cela nécessiterait alors de mobiliser des moyens financiers dont personne ne dispose, d'autant plus que l'État ne veut pas les octroyer, pour recruter des professionnels.

En milieu rural, comme l'Aude, cela se traduirait alors par des délais d'intervention allongés, avec les risques qu'on leur connaît.

Les sapeurs-pompiers volontaires eux-mêmes sont hostiles et s'opposent à cette évolution législative. Elle nie la spécificité de leur engagement individuel autant

qu'elle met en cause le modèle d'organisation des secours en France. Ce modèle repose sur la combinaison de professionnels et de volontaires dans la réponse opérationnelle en matière d'incendie et de secours, avec un ratio de 80 à 90 % de volontaires pour 10 à 20 % de professionnels. Rien que ces chiffres démontrent l'enjeu d'adapter la directive européenne à l'exception française. Sans quoi, la catastrophe n'est pas loin... alors que personne ne voit vraiment l'intérêt manifeste d'appliquer cette directive. Elle ne répond ni aux attentes de la population (qui souhaitent des services d'incendies et de secours réactifs et efficaces) ni à celles des volontaires qui doivent être reconnus dans leur implication citoyenne pour la société pour une mission qu'ils mènent en complément de leurs activités professionnelles et privées.

Nous appelons l'État français, en premier lieu le premier ministre, le ministre de l'Intérieur et le président de la République à se mobiliser auprès de l'Union européenne pour qu'une nouvelle directive intègre notre spécificité. De notre côté, nous continuerons à nous mobiliser et assurons à nos sapeurs-pompiers volontaires de notre plein soutien et de notre solidarité avec leurs revendications. »



80. Somme

Amélioration de la couverture en téléphonie mobile : 9 nouvelles communes concernées par le dispositif national New Deal mobile



Le programme New Deal Mobile, avec son dispositif de couverture ciblée, déjà en place dans la Somme, permettra d'ici fin 2025 d'installer 7 pylônes 4G multi-opérateurs supplémentaires pour améliorer la couverture de zones blanches ou grises existantes sur 9 communes du département.

Chaque année, de nouveaux sites sont identifiés en France sur la base de proposition remontées du terrain en fonction des priorités identifiées localement : l'identification de ces zones de mauvaise réception est confiée aux équipes-projets locales dans le cadre d'un travail partenarial. Dans la Somme, ce travail est mené par les services de l'État et ceux du Conseil départemental.

Les 7 zones dernièrement retenues dans la Somme se trouvent sur les territoires de 9 communes.

Cette dotation de 7 pylônes supplémentaires pour fin 2025 porte ainsi à 43 le nombre total de sites couverts ou en cours de couverture dans le cadre de ce programme. À ce jour, 29 de ces sites sont déjà en service.



pour les personnes sourdes ou malentendantes



Transcription Instantanée de la Parole (TIP),
visio-interprétation en Langue des Signes Française (LSF) et
visio-codage en Langue française Parlée Complétée (LfPC)

pour les personnes entendant non francophones



Visio-interprétation Langues étrangères
+ de 100 langues disponibles !

Acceo et AcceoLangues en quelques mots :

La solution Acceo est un accès à la communication pour les personnes sourdes et malentendantes. Pour répondre à un besoin de 10 % de la population française, nous délivrons des prestations de Transcription Instantanée de la Parole, de visio-interprétation en Langue des Signes Française et de visio-codage en Langue française Parlée Complétée. Notre mission est de transformer une contrainte liée à la réglementation en vigueur en opportunité d'offrir un véritable parcours citoyen 100 % accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.

Nous proposons également l'offre AcceoLangues pour l'accueil des personnes entendant non francophones. Plus de 100 langues sont actuellement disponibles.

Sous forme d'abonnement annuel souscrit par nos clients établissements publics ou privés recevant du public, Acceo et AcceoLangues permettent, sans se substituer aux services experts de nos clients, de rendre accessible l'ensemble du parcours de l'appel téléphonique à l'accueil sur place.

Notre positionnement sur le marché et nos valeurs :

Acceo est un acteur historique et légitimé sur le marché de l'accessibilité auditive avec plus de 50 000 établissements et services accessibles.

Nous maîtrisons, avec nos propres équipes, l'ensemble de la chaîne : le développement informatique, la production, la formation... dans un objectif de maîtrise totale de la qualité du service, de sa disponibilité et de sa sécurité.

Autres prestations disponibles :

- AcceoSoins, une offre spécifique pour les établissements de santé regroupant l'offre Acceo et AcceoLangues dans une même formule pour une accessibilité complète du parcours patients
- AcceoSeniors, une offre pour les résidents sourds ou malentendants en Ehpad pour le maintien du lien social et les échanges avec la famille

En complément de ces différentes offres, face au besoin et à une demande croissante de nos clients, nous proposons également 3 autres prestations :

- AcceoEvents pour l'accessibilité de vos événements, webinaires etc.
- AcceoVidéos pour l'accessibilité de tous vos supports vidéos
- AcceoMinutes, une 3e offre, s'appuyant sur notre savoir-faire en transcription au bénéfice ici de toute personne ayant besoin d'un compte rendu intégral de réunion.

#CONSTITUTION

Nouvelle convention type entre les départements et l'État pour les MNA

L'article 34 de la Constitution a été modifié par l'ajout d'un dix-huitième alinéa ainsi rédigé : « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. »

Loi constitutionnelle n° 2024-200 du 8 mars 2024 relative à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse

#ASE

Suspension de plein droit de l'autorité parentale en cas d'inceste ou autre crime commis sur l'enfant

Jusqu'à la loi du 18 mars 2024, l'exercice de l'autorité parentale n'était automatiquement suspendu qu'en cas de crime commis sur la personne de l'autre parent. Désormais, il l'est également en cas d'agression sexuelle incestueuse ou pour un autre crime commis sur son enfant.

De même, en cas de condamnation d'un parent, comme auteur, coauteur ou complice d'un crime ou d'une agression sexuelle incestueuse sur l'enfant ou d'un crime sur l'autre parent, le retrait de l'autorité parentale devient le principe, sauf décision motivée, alors qu'il n'était jusqu'à présent qu'une possibilité.

La loi contient également des dispositions tendant à la systématisation de la suspension du droit de visite en cas de mise en examen du parent pour infraction commise contre le conjoint ou l'enfant, toute décision contraire devant être spécialement motivée, ou encore des dispositions relatives à la protection du droit à l'image de l'enfant aux termes desquelles l'exercice du droit peut être délégué lorsque la diffusion de l'image de l'enfant par ses parents porte gravement atteinte à sa dignité ou à son intégrité morale.

Loi n° 2024-233 du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et covictimes de violences intrafamiliales

La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse.



MATHILDE HAAS

AVOCATE AU
BARREAU DE PARIS

#AUTONOMIE

Vers une adoption de la proposition de loi « bien-vieillir »

Le 19 mars, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi bien-vieillir qui devrait être votée définitivement par le Sénat, le 27 mars prochain.

Cette proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie » vise à renforcer le pilotage de la

politique de prévention de la perte d'autonomie et à lutter contre l'isolement social, à promouvoir la bientraitance et à favoriser l'application du principe de subsidiarité pour renforcer l'autonomie des adultes vulnérables.

Parmi les dispositions prévues, la mise en place d'un service public départemental de l'autonomie destiné à faciliter « les démarches des personnes âgées, des personnes handicapées et des proches aidants, en garantissant que les services et les aides dont ils bénéficient sont coordonnés, que la continuité de leur parcours est assurée et que leur maintien à domicile est soutenu, dans le respect de leur volonté et en réponse à leurs besoins ».

Proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie

#ESMS

Précisions sur le contenu du projet d'établissement

La loi Taquet du 7 février 2022 avait complété l'article L311-8 du CASF pour enrichir le contenu du projet d'établissement des ESMS en y ajoutant des précisions sur « la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance mise en œuvre par l'établissement ou le service, notamment en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle. » et la désignation d'une autorité extérieure à l'établissement, indépendante du conseil départemental, à laquelle les personnes accueillies peuvent faire appel en cas de difficulté.

Le même article avait aussi complété les schémas d'organisation sociale et médico-sociale en leur imposant de définir « la stratégie de prévention des risques de maltraitance dans les établissements, services et lieux de vie mentionnés aux 1°, 4° et 17° du I de l'article L. 312-1 du présent code ».

Le présent décret « fixe le contenu minimal du projet d'établissement ou de service élaboré par chaque établissement et service social ou médico-social, en particulier la démarche de prévention interne et de lutte contre la maltraitance et les actions de coopération nécessaires à la réalisation du volet relatif aux soins palliatifs pour les établissements et services concernés ».

Parmi les éléments indispensables : « les modalités de coordination et de coopération de l'établissement ou du service avec d'autres personnes physiques ou morales concourant aux missions exercées », « la démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance, au sens de l'article L. 119-1, mise en place par l'établissement ou le service », « les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service », « les critères d'évaluation et de qualité ».

Décret n° 2024-166 du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement ou de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux



#ESMS

La liste des ESMS devant intégrer dans leur projet d'établissement un plan en cas d'organisation des soins en cas de situation sanitaire exceptionnelle dévoilé

L'article L311-8 du code social de l'action et des familles renvoyait à un arrêté le soin de fixer la « liste des catégories d'établissements et services médico-sociaux devant intégrer dans leur projet d'établissement un plan détaillant les mesures à mettre en œuvre en cas d'événement entraînant une perturbation de l'organisation des soins, notamment de situation sanitaire exceptionnelle ».

Un arrêté du 12 février 2024, paru au JO du 5 mars 2024 établit cette liste et vise : « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes mentionnés au

I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles », « Les établissements mentionnés aux 2°, 5° b, 7° et 12° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles qui assurent à des personnes en situation de handicap un hébergement collectif et des soins pris en charge par la branche autonomie et par les organismes d'assurance maladie » ; « Les structures dénommées « lits halte soins santé » et « lits d'accueil médicalisés » mentionnées au 9° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques ».

Arrêté du 12 février 2024 fixant la liste des établissements et services médico-sociaux mentionnée à l'article L. 311-8 du code de l'action sociale et des familles

#MNA Parution des clés de répartition 2023

Un arrêté du 27 février 2024 fixe la clé de répartition propre à chaque département pour l'accueil des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille par les départements, la métropole de Lyon et la collectivité territoriale de Corse.

Arrêté du 27 février 2024 fixant pour l'année 2023 les objectifs de répartition proportionnée des accueils des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille

de s'assurer que le montant total des redevances à la charge de ces services n'exède pas la part de coût complet du réseau qui leur est imputable et que l'équilibre économique des entreprises ferroviaires est respecté en tenant compte des compensations de service public dont elles bénéficient.»

Dans le cadre de sa consultation obligatoire sur le projet de document de référence du réseau, SNCF Réseau avait reçu les avis de plusieurs régions et d'Ile-de-France Mobilités, « la veille et l'avant-veille de la date de fin de cette consultation ».

Le Conseil d'État juge que « Les avis sur ce projet, qui étaient défavorables, comportaient des observations substantielles sur la structure des redevances, sur leur niveau, sur les hausses prévues et sur leur manque de transparence. Dans ces conditions, en adoptant lors de la séance de son conseil d'administration le lendemain de la date de fin de la consultation et en publiant le même jour le document de référence du réseau, SNCF Réseau ne peut être regardée comme ayant été en mesure de tenir compte de l'ensemble des observations des autorités organisatrices de transport. Cette irrégularité a privé ces autorités de la garantie de voir leur avis sur les dispositions tarifaires du document de référence du réseau dûment pris en considération ».

Conseil d'État, 2ème - 7ème chambres réunies, 5 mars 2024, n°472859

#JURISPRUDENCE

#RESPONSABILITE

La juridiction judiciaire est compétente pour connaître de la réparation des préjudices causés par l'ASE lors du placement d'un enfant

La mère d'un enfant ayant fait l'objet d'une mesure de placement judiciaire a saisi le TGI de Paris d'une action indemnitaire dirigée contre un conseil départemental et l'État mettant en cause des dysfonctionnements dans le cadre du placement de sa fille.

Le département a soulevé une exception d'incompétence du juge judiciaire au profit du juge administratif que le TGI de Paris a déclaré irrecevable. La Cour d'appel de Paris a infirmé le jugement en ce qu'il avait écarté comme irrecevable l'exception d'incompétence et a estimé que la juridiction administrative était compétente. Le TA de Pau saisi d'une demande tendant à la condamnation du département à lui verser une somme de 257 700 euros en réparations des fautes qui auraient été commises par l'ASE et qui seraient à l'origine du placement de l'enfant, a renvoyé au Tribunal des conflits, le soin de décider sur la question de compétence.

Le Tribunal des conflits juge qu'« supposer que le fait d'avoir alerté le procureur de la République et sollicité le placement provisoire, en urgence, de sa fille C..., puis, selon Mme B..., d'avoir méconnu son droit à l'information, faute de lui avoir transmis le rapport annuel d'évaluation pluridisciplinaire, d'avoir porté atteinte au principe d'égalité entre les deux parents, et d'avoir rendu plus difficile le maintien de ses relations avec sa fille pendant la période où cette dernière était placée par décision du juge des enfants, soient constitutifs de fautes, celles-ci, en ce compris le fait d'avoir signalé la situation au procureur de la République, ne sont pas détachables des obligations que le service de l'aide sociale à l'enfance assume dans l'exercice de la mission d'assistance éducative qui lui a été confiée par le juge des enfants sur ce mineur. Il en résulte qu'il appartient à la juridiction judiciaire d'en connaître ».

Tribunal des Conflits, 11 mars 2024, C4300



#JURISPRUDENCE

#TRANSPORT

Les régions doivent bénéficier de la garantie de voir leur avis sur les dispositions tarifaires pris en compte par SNCF Réseau

Neuf régions ont demandé au Conseil d'État l'annulation des dispositions relatives à la tarification de l'usage du réseau ferré national adoptées par SNCF Réseau.

Le Conseil d'État affirme qu'il « résulte des articles L. 2111-9 et L. 2111-25 du code des transports, qui assurent la transposition de la directive 2012/34/UE du 21 novembre 2012, qu'il appartient à SNCF Réseau d'assurer sa mission de tarification de l'infrastructure ferroviaire du réseau ferré national, en particulier s'agissant des majorations des redevances, en respectant une exigence de transparence, laquelle implique notamment que lorsqu'il modifie la structure ou le barème des redevances d'infrastructure, il fournisse aux participants aux consultations prévues par les articles L. 2111-25 du code des transports, 17 du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 et 7 du décret n° 2001-1116 du 27 novembre 2001, une information suffisante pour les mettre en mesure d'exprimer un avis éclairé sur les dispositions tarifaires en cause et, s'agissant des autorités organisatrices des services de transport public de voyageurs, leur permettre



**#JURISPRUDENCE
#CDISATION**

Pas de transformation tacite d'un CDD en CDI lorsque les conditions d'ancienneté sont remplies par un agent avant l'échéance de son contrat

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État dans une décision à rapprocher d'une décision similaire rendue sous l'empire de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (CE, 30 septembre 2015, n°374015).

Le Conseil d'État rappelle qu'un agent public recruté en CDD ne bénéficie d'aucun droit au renouvellement. « Il résulte en revanche des articles L. 332-9, L. 332-10 et L. 332-11 du code général de la fonction publique (CGFP) que si une collectivité ou un établissement décide de renouveler l'engagement d'un agent territorial recruté par un CDD, cette collectivité ou cet établissement ne peut le faire que par une décision expresse et pour une durée indéterminée si l'agent justifie d'une durée de services publics de six ans au moins auprès de la même collectivité ou du même établissement sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique. »

Quid du cas où ces conditions d'ancienneté sont remplies avant l'échéance du contrat ? Le CDD ne se trouve pas tacitement transformé en contrat à durée indéterminée (CDI). « Dans un tel cas, les parties ont la faculté de conclure d'un commun accord un nouveau contrat, à durée indéterminée, sans attendre cette échéance. Elles n'ont en revanche pas l'obligation de procéder à une telle transformation de la nature du contrat, ni de procéder à son renouvellement à son échéance. »

Conseil d'État, 26 février 2024, n°472075



**#JURISPRUDENCE
#SECRETMEDICAL**

La divulgation des éléments couverts par le secret médical n'entache pas d'illégalité la décision de l'administration

Dans cette décision, le Conseil d'État rappelle que « le refus de reconnaître l'imputabilité au service d'un accident est au nombre des décisions qui doivent être motivées ». Parfois, le secret médical complexifie cette obligation de motivation mais « le respect des règles relatives au secret médical ne peut avoir pour effet d'exonérer l'administration de l'obligation de motiver sa décision, dans des conditions de nature à permettre au juge de l'excès de pouvoir d'exercer son contrôle » et ce, sans « divulguer des éléments couverts par le secret médical ». Toutefois, « la circonstance que la décision comporterait de tels éléments n'est pas, par elle-même, susceptible de l'entacher d'illégalité ».

Conseil d'État, 7ème - 2ème chambres réunies, 16 février 2024, n°467533

**#JURISPRUDENCE
#PROCEDURE**

Czabaj : délai raisonnable d'un an... sauf circonstances particulières et sauf devant les juridictions judiciaires

Deux décisions relatives à la fameuse jurisprudence Czabaj ont été rendues au mois de mars à quelques jours d'intervalle : la première par la Cour de cassation pour en écarter l'application, la seconde par le Conseil d'État pour juger que la notification de l'avis de la CADA ne constitue par une circonstance particulière au sens de Czabaj.

La Cour de cassation a écarté l'application de la jurisprudence Czabaj en considérant que « le risque de contestation d'actes ou de décisions sans limite de durée ne se présente pas dans les mêmes termes devant les juridictions judiciaires devant lesquelles les règles de la prescription extinctive suffisent en principe à répondre à l'exigence de sécurité juridique » et que « la règle issue de l'article 680 du code de procédure civile constitue un principe général qui s'applique devant les juridictions judiciaires, quelle que soit la nature de cette décision ou de cet acte et celle des voies et délais de recours ». Dès lors « transposer la solution dégagée par le Conseil d'État pourrait conduire à étendre cette règle à tous les délais de recours, ce qui remet-

trait en cause l'application de ce principe général et pourrait porter atteinte à l'équilibre des droits des parties dans le procès civil ».

Ainsi, « le maintien de la jurisprudence de la Cour de cassation, qui se justifie par les principes et règles applicables devant le juge civil, permet un juste équilibre entre le droit du créancier public de recouvrer les sommes qui lui sont dues et le droit du débiteur d'accéder au juge ».

Quelques jours après, le Conseil d'État saisi d'un contentieux CADA rappelle la jurisprudence Czabaj bien établie devant le juge administratif et juge que la notification d'un avis de la CADA ne constitue par une circonstance particulière qui pourrait permettre d'excéder le délai raisonnable d'un an dans lequel le demandeur peut demander l'annulation pour excès de pouvoir de la décision lorsqu'il n'a pas été informé « tant de l'existence du recours administratif préalable obligatoire devant la CADA et des délais dans lesquels ce recours peut être exercé que des voies et délais de recours contentieux contre cette confirmation » de refus de communication de documents administratifs.

Conseil d'État, 11 mars 2024, n°488227, mentionné au Lebon

Cour de cassation, Assemblée plénière, 8 mars 2024, 21-21.230, Publié au bulletin

**#JURISPRUDENCE
#MARCHESPUBLICS**

Absence de clause de révision : une illégalité certes, mais insuffisante pour écarter le contrat

C'est le sens d'une décision de la Cour administrative d'appel de Paris du 5 mars dernier. Après avoir constaté que les marchés conclus « ne comportaient pas de clause de révision de prix, alors que la durée d'exécution de ces marchés était supérieure à trois mois, et que l'exécution de ces mêmes marchés, qui avait pour objet la fourniture de thon entier naturel, nécessitait le recours à une part importante de fournitures dont le prix est directement affecté par les fluctuations des cours mondiaux », elle en

dédit qu'en « l'absence de clause de révision de prix, ces marchés étaient donc entachés d'illégalité ».

Toutefois, elle juge que « l'absence d'une clause de révision de prix ne rend pas illicite le contenu même du contrat, et ne constitue pas un vice d'une particulière gravité, de nature à justifier que le contrat soit écarté et à faire obstacle à ce que le litige soit réglé sur le terrain contractuel ». La société requérante « n'est donc pas fondée à se prévaloir de l'illégalité entachant, en l'absence d'une telle clause, les marchés qu'elle a conclus (...) pour solliciter la décharge des pénalités d'inexécution qui lui ont été infligées sur le fondement de ces contrats ».

CAA de Paris, 6ème chambre, 5 mars 2024, n°21PA06640, Inédit au recueil Lebon



La valorisation du patrimoine de communication électronique, une opportunité de valorisation foncière pour les Départements.

Les collectivités territoriales disposent d'un patrimoine de fourreaux qu'elles peuvent valoriser par la mise à disposition des opérateurs de communication, contre le versement d'une redevance annuelle de l'ordre de 1000 € par kilomètre.

Ces fourreaux permettent le passage de la fibre ou du cuivre et sont réservés aux seuls câbles télécom pour des questions de maintenance. Indissociables des équipements fixes comme les armoires, ils sont qualifiés juridiquement comme des équipements de génie civil relevant du domaine public des collectivités. Ils ont souvent été construits dans le cadre d'aménagement de zones d'activité, de réfection de voirie, de construction de lotissements ou d'enfouissement de réseaux.

Ce patrimoine peut représenter plusieurs centaines voire plusieurs milliers de kilomètres de tronçons de fourreaux. Ainsi 100 km de fourreaux occupés représentent 100 000 euros de redevances annuelles. Mais la plupart du temps, ces fourreaux ne sont pas identifiés et les occupants méconnus. Il est donc important que chaque collectivité potentiellement propriétaire identifie clairement les outils juridiques, techniques et financiers lui permettant de faire valoir la propriété des fourreaux qu'elle possède, puis de recouvrer les redevances non perçues et régulariser les occupations sans titre en contractualisant pour l'avenir.

Mettre en place une logique d'identification systématique du patrimoine

Avant 1997, l'exploitant historique bénéficiait d'un monopole pour l'établissement des installations puis des réseaux de télécom. Néanmoins ce monopole n'emportait pas la propriété des ouvrages en cause, établis à l'époque de ce monopole, à son bénéfice. La Cour de cassation a ainsi jugé qu'une collectivité territoriale peut démontrer sa propriété dès lors qu'elle a financé et assuré la maîtrise d'ouvrage des réseaux.

Pour démontrer sa propriété il suffit donc à une collectivité territoriale de démontrer qu'elle a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement des ouvrages de génie civil et qu'il n'existe aucune rétrocession contractuellement prévue par les conventions portant sur le financement de ces travaux.

Cela nécessite un petit travail de récolement d'informations mais des collectivités l'ont déjà fait et cela permet une clarification bienvenue du patrimoine.

Après 1997, des équipements ont été construits dans le cadre de lotissements, de zones d'aménagement, d'enfouissements et ont pu être rétrocédés aux collectivités territoriales sans que ces dernières n'en prennent conscience. Là-encore, une recherche des actes existants permettra de retrouver ce patrimoine. Un audit technique permettra également d'identifier la localisation des occupations sans titre.

Mettre en place une logique de régularisation

Une fois la propriété du patrimoine identifiée, des audits techniques peuvent être menés pour identifier la surface de fourreaux occupés sans droit ni titre. Une démarche de concertation avec les opérateurs concernés est à engager.

Des centaines de kilomètres de fourreaux et d'ouvrages de génie civil sont ainsi occupés aujourd'hui sans la moindre valorisation foncière.

Cette identification permettra à la fois de récupérer des redevances non perçues sur les cinq dernières années et de mettre en place des actes de régularisations pour l'avenir qui assureront aux collectivités un revenu foncier pérenne.

Anne-Cécile Vivien
 Directeur Associé, Ernst & Young
 Société d'Avocats
 Docteur en droit public chargée
 d'enseignement à l'Université



Mobilisation des Départements alpins contre la prédation lupine

Les Départements alpins, couvrant l'ensemble du massif alpin, lequel concentre l'essentiel des attaques de loups, se sont réunis sur le stand de la Drôme au S.I.A. pour exprimer, en présence de François SAUVADET, Président de Départements de France, leur solidarité avec les filières pastorales, premières victimes de la prédation du loup.

Ils considèrent que la réduction effective de la pression insupportable subie par les filières dépend, au-delà des mesures de protection qui sont nécessaires mais insuffisantes, de l'organisation dès 2024 d'une opération de comptage de la population lupine, de manière à disposer d'ici la fin de l'année d'une estimation plus conforme à la réalité vécue et subie.

Ils demandent dès lors instamment à l'État de réunir dès les prochaines semaines les principaux acteurs concernés – OFB, agriculteurs, louvetiers, chasseurs,... - afin de préciser la méthode et les modalités de mise en œuvre de ladite opération.

Il est impensable de devoir attendre la révision du statut hyper-protecteur de l'espèce lupine que le gouvernement s'est engagé à mener à l'échelle européenne dans le cadre du nouveau Plan loup pour prendre des mesures fortes de régulation en ce domaine. La sauvegarde du pastoralisme et de l'élevage de montagne, activités séculaires et incontournables des territoires alpins, exige cette démarche prioritaire et concrète que les Départements sont prêts à accompagner.

34. Hérault

« Au pré de la ferme »

Le Département, adhérent au réseau Agrilocal, organise les rencontres acheteurs-fournisseurs « Au pré de la ferme » dans 4 territoires de l'Hérault. Cette opération s'inscrit dans le Plan Alimentaire Territorial, qui vise notamment le 100 % de produits bio, locaux ou labellisés dans les cantines des collèges gérées par le Département de l'Hérault.

Le Département invite les fournisseurs héraultais (producteurs agricoles, artisans des métiers de bouche, transformateurs...) à ouvrir leurs portes aux acheteurs de la RHD (cantine des établissements scolaires, maisons de retraite, restaurants d'entreprise, traiteurs ou restaurateurs...) pour présenter leurs produits du terroir et montrer les coulisses de leur production. En partenariat avec les communes, les communautés de communes et les organismes professionnels, le Département proposera une présentation de la plateforme Agrilocal34 et ses actualités, des tables-rondes thématiques, ...

Depuis 2014, le Département gère la plateforme www.agrilocal34.fr qui met en relation directe et instantanée les fournisseurs locaux (producteurs agricoles, artisans des métiers de bouche, entreprises locales de transformation) et les acheteurs de la restauration collective (collèges, lycées, écoles, hôpitaux, maisons de retraites...). Elle permet aux acheteurs d'accéder à plus d'un millier de produits, en toute conformité avec le code des marchés publics.

35. Ile-et-Vilaine

Le Département soutient les langues de Bretagne



Le schéma départemental de la promotion des langues de Bretagne 2024-2026, adopté par l'Assemblée départementale réunie en session le 8 février dernier, a été présenté ce jour aux partenaires qui agissent pour la diffusion, l'enseignement et l'usage du breton et du gallo sur le territoire bretonnais. Ce schéma a été élaboré en concertation avec eux, avec l'objectif d'agir pour préserver le patrimoine immatériel que constituent ces deux langues classées « sérieusement en danger » par l'UNESCO.

Le schéma départemental de promotion des langues de Bretagne est organisé autour de 4 axes : la communication, la formation, l'enseignement et l'accompagnement des acteurs.

Communication vers les usagers, la signalisation routière, la signalétique des bâtiments du Département et le tourisme.

Accompagnement de la formation de nouvelles locutrices et nouveaux locuteurs en breton et en gallo, à des fins professionnelles notamment, transmission du breton et du gallo aux jeunes générations au travers de l'enseignement.

Soutien et un accompagnement des acteurs de la promotion et de la diffusion des langues.

80. Somme

Le Département renforce les moyens d'action pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique

Afin de réguler cette espèce invasive et limiter les ravages qu'elle engendre sur les acteurs principaux de la pollinisation, le Conseil départemental engage un plan de lutte contre le frelon asiatique (« *Vespa velutina nigrithorax* ») avec :

- La mise en place d'un plan de communication ;
- La création d'une aide financière en faveur des particuliers propriétaires privés pour inciter la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé ;
- Le développement du piégeage sélectif du frelon asiatique et la protection des ruchers d'abeilles.



Conduire les grandes transitions sur les territoires

**Notre invité du mois :
Paul Mourier, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris depuis 2018.**

Expert incontournable des territoires et des politiques qui leur sont dédiées, Paul Mourier a une double culture : État et collectivités territoriales. En collectivités, il fut successivement directeur du cabinet du Président du Conseil général de la Savoie (1985-1987), directeur général adjoint des services du Conseil régional du Centre (1990-1994), puis directeur général des services du Conseil général de la Charente et, parallèlement, secrétaire général du syndicat mixte du Pôle image MAGELIS (1994-2004).

Entretemps, il avait été le secrétaire général du Comité d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 1992. Il engage ensuite une carrière au service de l'État, d'abord comme conseiller à la DATAR, puis Préfet de la Lozère (2004-2007), Préfet du Cantal (2007-2010), Préfet du Var (2010-2012) et délégué interministériel aux grands événements sportifs. Il revient en collectivités territoriales comme directeur général des services du Département de Haute-Savoie (2013-2016), puis directeur général des services de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (2016-2018), avant d'être nommé à la direction générale des services de la Métropole du Grand Paris.

Il nous semblait tout à fait essentiel de profiter de la très riche expérience de Paul Mourier à différents niveaux territoriaux pour l'interroger sur sa vision de la conduite des grandes transitions, notamment sur un territoire aussi sensible et stratégique que la Métropole parisienne.

Bonne lecture !

Jean-Marie Martino Gilles Lagarde



Questions à l'invité :

Paul Mourier

Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris depuis 2018.



La Métropole du Grand Paris a pris à bras le corps les enjeux d'accélération de la transition climatique, écologique et énergétique.

Les défis à relever en matière d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air, de neutralité carbone, de préservation des espaces naturels sont colossaux. Pour le Président Patrick Ollier, il importe d'agir dès maintenant pour garantir une meilleure qualité de vie aux populations et améliorer la santé des habitants, en se mobilisant avec l'ensemble des partenaires et acteurs ; tout en conservant à l'esprit la priorité de rééquilibrage territorial.

2. Quelles sont les stratégies de transitions engagées par votre collectivité ?

Depuis sa création en 2016, la Métropole du Grand Paris a pris à bras

le corps les enjeux d'accélération de la transition climatique, écologique et énergétique. La stratégie de la Métropole repose sur une double préoccupation.

La première, c'est de répondre à une logique de protection, notamment face aux risques d'inondations, aux pics de pollution et aux conséquences du changement climatique. La seconde, c'est d'inventer un modèle métropolitain plus durable et préservant les espaces naturels, la biodiversité, les cours d'eau et ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Cette stratégie métropolitaine est incarnée par de grands documents de planification, sur la base de diagnostics et de plans d'actions, donnent des orientations pour organiser la zone dense urbaine pour les années à venir. Dès 2018, la Métropole a adopté son Plan Climat Air Energie métropolitain (PCAEM) qui pose des objectifs chiffrés de transition d'ici 2050, notamment la réduction 80 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005. La révision du PCAEM a été lancée à l'automne 2023, avec l'ambition d'être un document encore plus exemplaire et partenarial.

La Métropole a aussi établi un Plan de Préservation du Bruit dans l'Environnement pour lutter contre les nuisances sonores, un Plan Vélo pour une mobilité décarbonée et, plus récemment, un Plan Biodiversité et un Schéma Directeur Énergétique Métropolitain. L'année 2024 sera celle du Plan Alimentaire Métropolitain afin de coordonner les politiques locales et d'augmenter la résilience alimentaire des communes.

Tous ces documents stratégiques s'articulent avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), adopté en juillet 2023 à 96,3 % par le Conseil métropolitain, qui constitue le socle des politiques métropolitaines pour les vingt prochaines années. Celui-ci vient consacrer, via un certain nombre de prescriptions, l'importance de la résilience dans l'aménagement et le développement du territoire, avec par exemple la limitation de la consommation des espaces naturels ou l'instauration de la désimperméabilisation des sols.

La Métropole s'arme donc de schémas de planification mais s'engage aussi dans l'action. Elle exerce avec volontarisme sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ou en matière de lutte contre la pollution de l'air, avec sa Zone à Faibles Emissions (ZFE). Une stratégie de résilience métropolitaine proposera par ailleurs, d'ici à 2025, un programme d'actions à court et moyen terme.

La Métropole mène aussi des actions de proximité avec les communes, notamment via des dispositifs et des outils innovants (suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics, soutien aux projets de solarisation, aux projets de développement de la géothermie profonde et de surface, lancement d'appels à projets de logistique fluviale). La Métropole soutient les projets communaux via plusieurs fonds, qui sont autant de déclinaisons de ses ambitions : fonds Énergies, fonds Biodiversité, fonds des Équipements structurants, Fonds d'investissement métropolitain ou encore Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien au commerce, à l'Artisanat et aux Services.

Un fonds dédié aux projets issus du Plan Alimentaire est également à venir.

1. Quelle est votre vision des enjeux de transition ?

Les enjeux du changement climatique et la nécessité d'une transition écologique sont bien connus à l'échelle internationale, mais le niveau local est également impacté. La France dans son ensemble, comme la Métropole du Grand Paris, n'échappent pas à la règle. D'ici 2030, les températures augmenteront de + 2°C à 2,3°C en moyenne par rapport à la période 1850-1950, selon le Haut Conseil pour le Climat. En 2022, 49 jours de chaleur (durant lesquels la température moyenne a dépassé les 25°C) ont été enregistrés sur le territoire de la Métropole, soit une vingtaine de plus qu'en 1950.

Vis-à-vis de ses 131 communes et des 7,2 millions d'habitants, la Métropole du Grand Paris a donc une responsabilité de préserver le cadre de vie. Disposant d'une des densités de population les plus élevées d'Europe, assortie d'une concentration des activités économiques et d'un étroit maillage de transports, la Métropole est très fortement exposée à des risques et vulnérabilités : canicules, inondations, pics de pollution de l'air, nuisances sonores, etc.

Au total ce sont près de 400 millions d'euros que la Métropole consacrera, sur 10 ans, à la transition écologique sous toutes ses formes.

3. Quel est le projet en particulier que vous avez choisi de nous présenter ?

En cette année olympique et paralympique, j'évoque naturellement le Centre Aquatique Olympique (CAO) dont la Métropole est maître d'ouvrage et qui accueillera les épreuves de natation artistique, de plongeon et les phases éliminatoires de water-polo. Ce bâtiment, qui

Au total ce sont près de 400 millions d'euros que la Métropole consacrera, sur 10 ans, à la transition écologique sous toutes ses formes.

restera pour l'Héritage, résume toutes nos ambitions en matière d'innovation et d'exemplarité environnementale. La toiture concave, unique au monde avec sa portée de 90 mètres, permettra notamment de réduire le volume d'air à chauffer de 20 %. Une ferme photovoltaïque de 5 000 m² (la plus grande sur un bâtiment public en France) a été installée sur la toiture et l'énergie produite sera entièrement consommée sur place.

Au total, près de 90 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement quotidien du CAO proviendra de l'énergie renouvelable ou de récupération.

Le CAO abrite par ailleurs 3 000 sièges composés d'un matériau éco-conçu localement à partir de déchets plastiques.

Cet équipement d'envergure internationale a également été conçu de façon à assurer la modularité des bassins et la mutualisation des espaces afin de réduire la consommation énergétique. Au-delà du bâtiment, c'est le chantier tout entier qui a été exemplaire. Les terres polluées et excavées ont par exemple été acheminées par voie fluviale vers les sites de dépollution.

Décarbonation, énergies renouvelables, réemploi de déchets, utilisation des voies fluviales, utilisation de techniques innovantes, mais aussi engagements tenus en faveur de l'emploi et de l'insertion : ici se retrouve la substantifique moelle des ambitions de la Métropole avec un équipement représentant son engagement fort en matière de transition.

Enfin, rappelons que le CAO est construit au sein de la ZAC de la Plaine Saulnier, également sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, qui participe à la réduction des coupures urbaines avec la passerelle piétonne et cycliste reliant le CAO au Stade de France ainsi qu'aux continuités écologiques avec l'aménagement d'un parc de 1,5 hectare.

4. Quel est votre rôle en tant que DGS dans ce projet et quelle organisation spécifique avez-vous mis en place ?

Dès son origine, le projet du CAO a été pensé à l'aune de la transition écologique : réduction de l'empreinte carbone, utilisation de matériaux naturels comme le bois, recours aux énergies renouvelables. En tant que DGS, mon rôle a été multiple : traduire l'ambition et la vision du Président Ollier et des élus pour

Cela nous rappelle que les enjeux de la transition doivent être intégrés dans le mode de fonctionnement interne de nos organisations.

cet ouvrage puis définir avec l'ensemble des partenaires (notamment Paris 2024, SOLIDEO, DIJOP, FFN et FINA) et des financeurs les objectifs d'utilisation ainsi que les orientations environnementales attendues.

Il convenait aussi d'identifier la forme juridique idoine pour prendre en compte la phase de conception puis celle d'exploitation. Dans un second temps, et comme un chef d'orchestre, il fallait veiller à la réalisation du projet et au bon déroulement du chantier : suivre les différentes phases, respecter le calendrier et les coûts, assurer la transversalité et anticiper l'Héritage.

5. Quels enseignements en tirez-vous en matière de conduite des projets de transition ?

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de la conduite des projets de transition : veiller tout d'abord à ce que les décisions stratégiques et opérationnelles tiennent systématiquement compte des enjeux environnementaux. Dorénavant, toutes les politiques publiques doivent, dès leur conception, intégrer les défis des grandes transitions.

Les projets de transition, synonymes de changements profonds, souvent difficiles, nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs concernés. A son niveau, la Métropole joue à ce titre le rôle de cheffe-de-file, mais aussi d'accompagnatrice des projets des maires.

Enfin, cela nous rappelle que les enjeux de la transition doivent être intégrés dans le mode de fonctionnement interne de nos organisations. Par exemple, la Métropole intègre systématiquement des clauses et critères d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire dans ses achats. Promouvoir une commande publique plus responsable permet d'en faire un levier de transition pour l'institution et au-delà.



6. Pensez-vous que l'on conduit des projets de transition comme des projets plus classiques de modernisation ou de changement ?

Un projet de transition se distingue d'un projet de modernisation ou de changement plus traditionnel en ce qu'il vise à rénover complètement la manière d'aborder et de traiter un sujet plutôt que d'améliorer la performance d'un système existant. De même, quand les projets de modernisation impliquent des acteurs internes aux organisations, les projets de transition, en raison de la multiplicité de leurs conséquences sociales et environnementales, sont nécessairement pris en charge par des parties prenantes diversifiées. Pour répondre aux enjeux de la transition, la Métropole a ainsi noué des partenariats avec la Banque des Territoires, l'Office National des Forêts ou encore les Agences Locales de l'Energie et du Climat présentes sur le territoire.

7. Quel impact cette démarche a sur vos collaborateurs au sein de votre collectivité ?

L'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur position dans l'organigramme, sont concernés par ces problématiques des grandes transitions, qu'ils traitent quotidiennement. Par exemple, le programme du « Réseau des explorateurs », lancé en septembre 2022, permet aux agents de la Métropole, mais aussi des communes et des EPT, de rejoindre un parcours de formation proposant des connaissances approfondies sur des sujets qui traitent des transitions écologiques et numériques. Lors de l'édition 2022-2023, les sessions portaient sur des thématiques en lien avec les grandes transitions dans la ville au cours desquelles l'ADEME a notamment pu partager son expertise.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris a aussi eu l'occasion d'animer une journée sur la résilience en insistant sur les différents scénarios de la transition environnementale à l'échelle d'un territoire donné.

L'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur position dans l'organigramme, sont concernés par ces problématiques des grandes transitions



Conseil de lecture de l'invité : Quelle est la lecture que vous souhaitez recommander en matière de transition ?

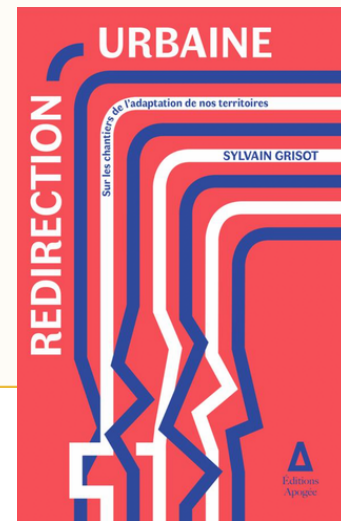
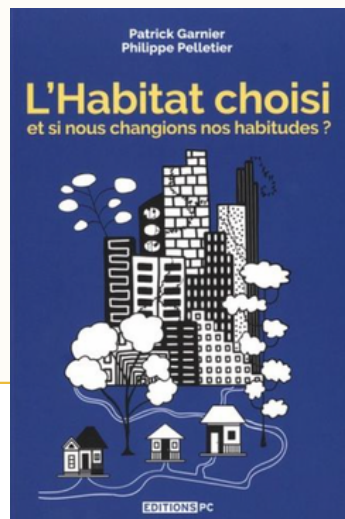
J'orienterais mes propositions de lecture en direction d'un sujet d'importance qui concoure à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et qui participe pleinement à la transition énergétique, sociale et environnementale : le logement. Je souhaite mettre en lumière deux ouvrages issus de membres du Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole.

Le premier, écrit par Philippe Pelletier, Président du Directoire de la Fédération Habitat et Humanisme, et par ailleurs Président du CODEV, s'intitule « L'Habitat choisi ».

Ouvrage éclairant, foisonnant de partage d'expériences et de propositions

concrètes, il ambitionne de réorienter la politique du logement en explorant des voies encore bien peu pratiquées : écouter les besoins, accompagner les élus locaux, associer les habitants aux projets, mais aussi concentrer l'action sur la rénovation urbaine, apprendre à construire en ville.

Le second ouvrage, de l'urbaniste Sylvain Grisot, s'appelle « Redirection urbaine : sur les chantiers de l'adaptation de nos territoires » et s'appuie sur des témoignages nationaux et internationaux pour analyser les enjeux et les perspectives de six grands chantiers : la canopée, le temps, le bâti, l'espace urbain, le foncier et le territoire.



Vous êtes fiers
de votre collectivité...

JOB PUBLIC
L'EMPLOI PUBLIC POUR TOUS

JOB PUBLIC

Chercher une annonce

Chercher une localisation

Rechercher

Offres d'emplois - 2631 offres

CHARGÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Com. com. du haut poitou
NEUVILLE DE POITOU, FRANCE

CHARGÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Com. com. du haut poitou
NEUVILLE DE POITOU, FRANCE

Non renseigné
Recruteurs
Candidats

JOB PUBLIC



VILLE DE NOISY-LE-GRAND

Administration publique régionale
Noisy-le-Grand

Présentation

Lieu de travail

Équipe

Infos pratiques

Emplois

Suivez-nous :



Site web

REJOIGNEZ #Destination NOISY

...affichez-le
et faites-le savoir
sur **JOB PUBLIC**.fr

Contactez-nous >



Sondage 2023 : Plus de 90% des talents souhaitent voir
qui vous êtes avant de candidater.

"ATTIRER ET FIDÉLISER LES JEUNES GÉNÉRATIONS : STRATÉGIES ET RÉALITÉS POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES"



La relation entre les jeunes et le travail est une thématique riche et complexe. Elle soulève de nombreux débats, notamment autour du rapport que les jeunes générations, en particulier la génération Z née entre 1997 et 2012, entretiennent avec l'emploi. Cette génération est souvent perçue comme désirent zapper rapidement d'une activité à l'autre et ayant un fort penchant pour l'individualisme. Cependant, une autre perspective révèle leur quête d'un travail éthique, qui s'aligne avec leurs valeurs et aspirations à contribuer positivement à la société.

La recherche de sens au travail est primordiale pour eux. Ils veulent s'engager dans des missions qui ont un impact réel et positif, reflétant leurs valeurs personnelles. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'ils mettent de côté les considérations financières. Un salaire attractif et des avantages sociaux sont tout aussi importants pour les séduire et les retenir.

L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée est une autre priorité absolue. La flexibilité des horaires et la possibilité de télétravailler sont des critères déterminants dans le choix de leur employeur. Ils sont également très attentifs à l'image et aux engagements de l'entreprise, notamment en matière de développement durable, de diversité et d'inclusion.

Les défis de management sont réels avec cette génération qui espère un leadership transparent, bienveillant et qui valorise l'autonomie ainsi que la prise d'initiative.

Les collectivités locales représentent une opportunité de carrière attrayante pour les jeunes générations, notamment pour ceux qui cherchent à donner un sens profond à leur travail. En effet, travailler au sein de ces structures permet d'avoir un impact direct sur la communauté et de contribuer à des projets ayant des répercussions positives sur la vie des citoyens.

Les missions proposées par les collectivités locales couvrent un large éventail de domaines, allant du développement durable à l'action sociale, en passant par l'aménagement du territoire et la culture. Ces postes offrent ainsi l'opportunité de travailler sur des projets variés et significatifs, qui répondent directement aux besoins et aux attentes des populations locales. Cette proximité avec le terrain et le sentiment d'œuvrer pour le bien commun correspondent précisément aux aspirations des jeunes générations à la recherche de sens dans leur travail.

De plus, les collectivités locales ont fait évoluer leurs pratiques de travail pour les rendre plus innovantes et inclusives.

Elles sont susceptibles d'offrir des conditions de travail flexibles, telles que le télétravail, des horaires aménagés voire même la semaine de 4 jours, répondant ainsi à la quête d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de la génération Z. Ces structures s'engagent également dans des politiques de développement durable, de diversité et d'inclusion, en phase avec les valeurs de cette nouvelle génération de travailleurs.

Par ailleurs, l'engagement des collectivités locales dans des projets à long terme offre une certaine stabilité d'emploi et de carrière, tout en permettant aux jeunes employés de se développer professionnellement et d'acquérir des compétences variées. La possibilité de voir l'impact de son travail sur la communauté renforce le sentiment d'appartenance et de fierté.

Poursuivre la lecture de l'article sur le blog Jobpublic en scannant le QRcode. Vous y trouverez **des conseils de communication pour les générations Z**



Laurent Clementz
Directeur Général
Job Public



Aube

Population et Santé

Chiffres clés



311 435 habitants,
soit 51 hab/km²



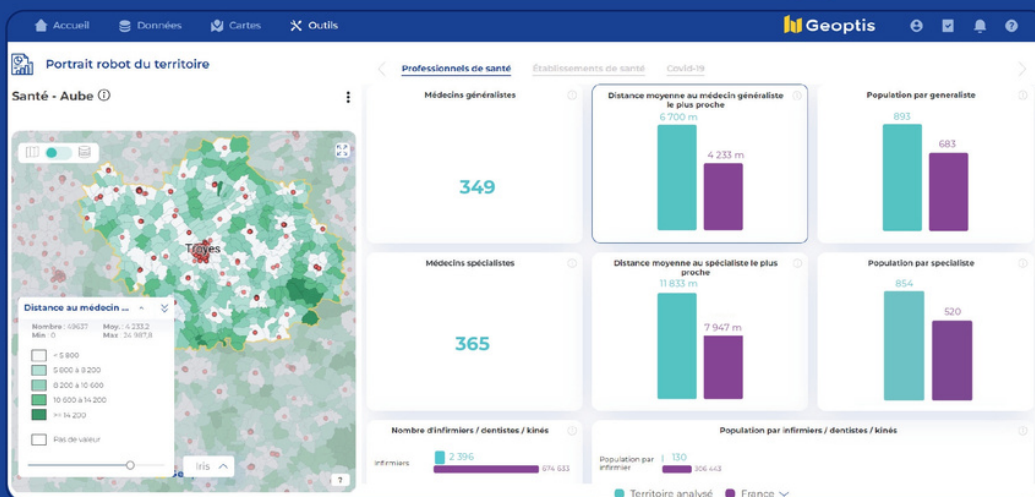
29,9% de retraités, soit 76 153 Auboisi
20 719 personnes âgées de +80 ans
3 550 places en EHPAD



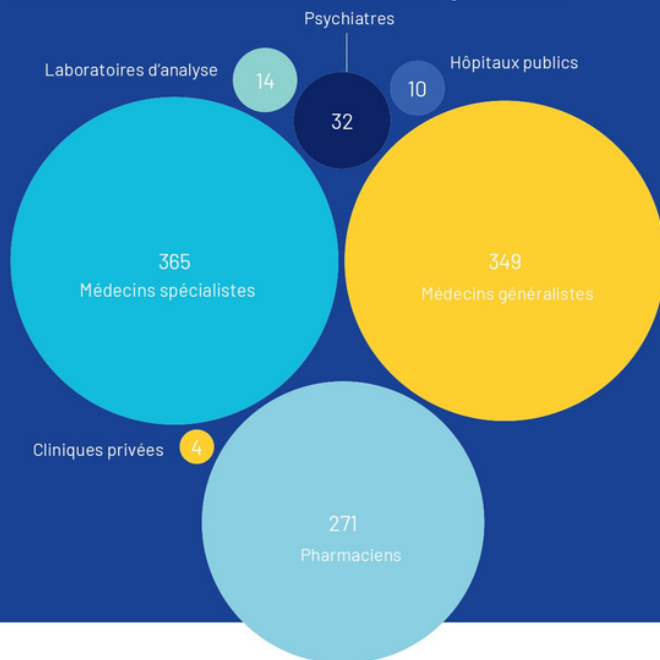
1 médecin généraliste
pour 893 habitants



+3,4 km en moyenne pour accéder au médecin
généraliste le plus proche, par rapport à la région
Grand-Est



Professionnels et infrastructures de santé, au 1^{er} janvier 2023



Analyse

Le **taux de fécondité moyen** est de 1,70 enfant par femme ; il est plus élevé, quelle que soit la tranche d'âge, par rapport à la région Grand Est (1,49).

En 2022, on compte davantage de décès domiciliés (3 397) que de naissances domiciliées (3 049). Le solde naturel, négatif depuis 2017, est compensé par un **solde migratoire positif**, plus important en volume : la population du département est en croissance.

Le **vieillessement** de la population devrait s'accroître : on projette pour 2070, 18% de 75 ans et plus vs 10% en 2020.

Pour l'**espérance de vie** à la naissance, l'Aube se place à la **77^e place** au niveau des départements, avec une moyenne de 78,8 ans pour les hommes et 84,6 pour les femmes.

Source : Insee

Introspection du mois : « Participant efficace ? »

Jean-Pierre Boisoteau

Consultant en management des Ressources Humaines

*la question nourrit,
développe les
connaissances, combat
les idées reçues en
favorisant l'ouverture* ”



Dans le numéro 20 du Journal des Départements, il y a un an, nous évoquions le rôle primordial de l'animateur de réunion pour l'efficacité du collectif.

Si la conduite de réunion est majeure, la posture des participants l'est tout autant.

C'est une coresponsabilité à cinquante, cinquante. L'intérêt, l'utilité et le bénéfice d'une réunion sont déterminés par la qualité, l'énergie et la puissance des interactions au sein du groupe présent. Nous reportons souvent nos jugements sur l'animateur alors que nous devrions porter notre attention sur notre contribution à la réussite de la réunion à laquelle nous sommes conviés. Notre présence apporte-t-elle une valeur ajoutée, est-elle proactive, critique et force de proposition ? un besoin, écouter est un art. »

Faisons appel à notre clairvoyance et notre remise en cause, en répondant franchement à ces **quinze questions** par oui ou non — selon la manière dont nous agissons en réunion en qualité de participant :

1. Est-ce que je connais toujours l'objet des réunions auxquelles j'assiste ?
2. Ai-je une vision claire de mon rôle ?
3. Est-ce que je confirme ma participation avant la réunion ?
4. Est-ce que je travaille avant la réunion à rechercher, par exemple, des informations, ou à étudier des propositions ?

5. Est-ce que j'arrive en avance aux réunions ?
6. Est-ce que j'évite les conversations privées pendant les réunions ?
7. Est-ce que je résiste à toutes sollicitations extérieures à la réunion comme un appel téléphonique, une prétendue urgence... ?
8. Est-ce que je pose des questions quand je ne suis pas sûr de quelque chose ?
9. Suis-je d'ordinaire ouvert aux idées des autres ?
10. Est-ce que j'écoute attentivement ?
11. Est-ce que je participe activement aux discussions quand ma contribution est utile ?
12. Est-ce que j'aide les autres à ne pas dévier du sujet ?
13. Après les réunions, est-ce que je mène les actions arrêtées en commun ?
14. Est-ce que je contribue à l'amélioration des réunions en apportant mes impressions à l'animateur, par note, par téléphone ou oralement ?
15. Après les réunions, est-ce que j'informe les personnes non présentes intéressées au contenu et aux décisions prises ?

Pour quinze « oui », bravo. Si quelques « non », la lecture des points de progrès à mettre en œuvre devient évidente.

Nous avons vraiment les clés de la réussite des réunions entre nos mains :

- Favorisons une ambiance de travail agréable par un comportement constructif et faisons preuve d'humour quand cela est nécessaire, sans utiliser la dérision.

- Aidons le travail de l'animateur : prise de recul, prise de note pour le compte rendu, gestion du temps...
- Laissons chacun s'exprimer et participons activement à tous les échanges avec tous les acteurs présents sans jugement sur leur personne.
- Questionnons et proposons dans l'intérêt général.
- Respectons les règles du jeu définies au sein du groupe.
- Parlons positivement en termes d'action plutôt qu'en reproches et en évitant de monopoliser la parole.
- Communiquons tous les éléments utiles pouvant faciliter la prise de décision et l'action.

Ayons à l'esprit que les réunions doivent nous permettre de confronter nos idées et ainsi faire jaillir en commun la décision à prendre. Cela demande du courage, de l'abnégation, de l'affirmation de soi, de la créativité, de l'attitude positive et une volonté farouche de concrétiser pour agir. Ainsi nous nous rapprochons des propos de Françoise Dolto : « Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Nona : une recette innovante & collaborative pour répondre aux défis agricoles à travers la restauration collective

Face à la crise agricole actuelle, nona a développé ce dernier mois, avec des dizaines de partenaires, une solution concrète favorisant l'accès à l'agriculture française pour les cantines : **un outil numérique gratuit, référençant des recettes de saison et 900 producteurs locaux**

Un outil numérique référençant des centaines de recettes et permettant de commander chez plus de 900 producteurs locaux

Face à la crise qui secoue le monde agricole, Nona s'unit avec ses partenaires afin de proposer une solution concrète et opérationnelle pour apporter plus de produits locaux, bruts et de saisons dans les cantines.

Notre moyen d'action ? Un outil numérique, Recette, au service des cuisinier·ères de restauration collective leur permettant :

La transition alimentaire ne se fait pas du jour au lendemain mais passe par des actions concrètes qui permettent de transformer progressivement le quotidien en cuisine !

Avec 3,4 Mds de repas annuels, la restauration collective est LE levier pour soutenir les filières agricoles

Avec 3,4 Milliards de repas, la restauration collective est un levier formidable pour accompagner le soutien et la structuration de filières agricoles locales. Avant de créer de nouvelles lois, commençons par appliquer

La transition alimentaire ne se fait pas du jour au lendemain mais passe par des actions concrètes qui permettent de transformer progressivement le quotidien en cuisine !



- D'accéder gratuitement à des centaines de fiches recettes variées, de saison et à base de produits bruts. Ces recettes ont notamment été construites par nos partenaires Un Plus Bio, Cap Veggie, AFDN, Agores...
- De commander, sans commission et jusqu'à 4 fois par mois, directement auprès de plus de 900 producteurs locaux notamment via nos partenaires le Réseau Manger Bio, Kuupanda, Lisy...

L'objectif : permettre aux cuisinier·ères de se réapproprier les produits bruts, locaux et de saison grâce à des fiches recettes adaptées et de supprimer l'ensemble des contraintes faisant obstacle aux efforts d'approvisionnement des cuisines auprès des producteurs locaux.

celles qui existent, dont la loi EGalim, promulguée il y a déjà 6 ans.

En restauration collective, appliquer les mesures de la loi EGalim, c'est notamment atteindre 50 % de produits durables, dont 20 % de bio. Aujourd'hui, nous sommes encore loin de ces objectifs : 23 % de produits durables dont 6,6 % de bio. Les chiffres sont encore plus bas au sein des établissements médico-sociaux : 10 % de produits durables dont 3 % de bio . Et, l'approvisionnement en circuit court représente moins d'1 % des dépenses des cuisines.

nona



80% de produits bio, sans lever des milliards.

L'Ademe explique que l'application des lois EGALim et AGECE représente une augmentation d'1,3 % du coût du repas, soit environ 0,20 ct.² Voyons donc plutôt cette augmentation du budget des cuisines comme un investissement en faveur de la santé de convives, de nos écosystèmes, et en soutien à nos agriculteur.rices pour accéder à des rémunérations décentes.

Alors que 8,5 millions de Français-es sont touché-es par l'obésité, et qu'en 2020 ce sont près de 5,5 millions de personnes en France qui ont été confrontées à des difficultés pour se nourrir correctement selon la Fondation Abbé Pierre³, il est grand temps de lier santé, précarité alimentaire, crise agricole et environnement ! Et la cantine est une réelle solution. Il est donc nécessaire d'accompagner concrètement les acteurs de terrain dans leur transition.



Nona permet de simplifier l'organisation des cuisines et d'offrir des menus qui préservent les assiettes et la planète.



À propos de Nona

Chez Nona, avec notre logiciel de gestion, c'est cet accompagnement pour la transition alimentaire que nous voulons donner aux cuisinier-ères. Créé en 2020 par Louis Sibille et Arthur Dion, Nona permet de simplifier l'organisation des cuisines et d'offrir des menus qui préservent les assiettes et la planète.

Une solution digitale conviviale qui, à partir de 600 recettes de saison, permet aux gestionnaires de proposer une grande diversité de menus, piloter leur budget, gérer leurs stocks, passer commande, tout en respectant le cadre réglementaire en vigueur. En bref, intégrer les meilleures pratiques et gagner plus d'une heure sur l'administratif par jour pour en passer plus à travailler des produits bruts et de saison.

Aujourd'hui, Nona permet déjà à plus de 500 cantines et 70 000 convives journaliers d'engager cette révolution durable dans les assiettes. Des chiffres qui devraient tripler en 2024 grâce à de nouvelles fonctionnalités et un service qui s'adapte désormais aux cantines des collèges, lycées et Ehpad.

Contacts :

Louis Sibille, Président & Co-fondateur,
06.18.83.36.81, louis.sibille@nona.fr
Flora Kaufman, Chargée d'Affaires Publiques,
07.50.21.65.79, flora.kaufman@nona.fr

1. Cour des comptes, Rapport public annuel (2023).

2. Ademe, Étude, coûts complets et recettes financières de la restauration collective : quelles marges de manœuvre pour la transition écologique ? (2023)

3. Sénat, Précarité alimentaire en France (2023)

NOMINATIONS

03. Allier

Gérémy BROUETIER nommé
chef de cabinet du Président



Gérémy Brouetier est titulaire d'un master 2 de Sciences Po Aix et d'un master Sciences politiques. Il a été :
Directeur de campagne de Jean Pierre Masbou (2019-2020) à la mairie de Villeneuve d'Aveyron.
Secrétaire général du groupe de la majorité départementale (2016-2022) au Conseil départemental de l'Aveyron.
Il était conseiller technique du Président au Conseil départemental de l'Allier depuis 2022.

04. Alpes-de-Haute-Provence

Anne-Sophie ETIENNE nommée
directrice des Solidarités

Anne-Sophie Etienne est titulaire d'une maîtrise de droit public, droit des collectivités locales à l'Université de Aix-Marseille.
Elle était directrice adjointe des solidarités au Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence depuis 2019

16. Charente

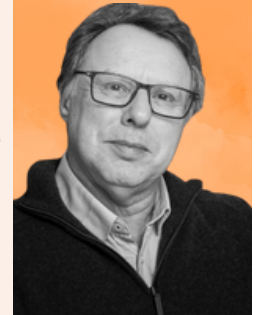
Jimmy GUISET nommé
Technicien informatique

Jimmy Guiset est titulaire d'un BTS Informatique au Lycée Bahuet de Brives. Il a été :
Administrateur réseau (2007-2020) au conseil départemental de la Charente
Il était responsable d'applications informatiques au Conseil départemental de la Charente depuis 2020.

33. Gironde

Olivier CHANUT nommé chargé de mission auprès du DGA
chargé de la transition écologique et de l'aménagement

Olivier Chanut est titulaire d'un DESS économie à l'Université de Poitiers et d'un master 2 à l'Université Bordeaux Montaigne.
Il a été :
Directeur du CDT (2003-2008) de la Mayenne
Directeur général du CDT (2009-2015) de la Gironde
Il a été chargé de mission des politiques culturelles au conseil départemental de la Gironde depuis 2015



62. Pas-de-Calais

Sylvie BURNY nommée chargée de mission administration générale

Sylvie Burny a été chargée de mission ressources (2011-2013), chargée de dossiers (2013-2014), chargée de recrutement (2014-2016), conseillère professionnelle au conseil départemental du Pas-de-Calais.
Elle était chargée de recrutement mobilité au Conseil départemental du Pas-de-Calais depuis 2023.

72. Sarthe

Franck SEROUL nommé Directeur des
systèmes d'information et du
numérique

Franck Seroul est titulaire d'un master 1 et d'un master Histoire et métiers des archives. Il a été :
Chef du service études et développement (2019-2021) au Conseil départemental de la Sarthe.
Il était chef du service transformation numérique de l'administration depuis 2021.



21. Côte-d'Or

Céline GAUTHIER GRANGEREAU nommée Cheffe de service des
fonds publics aux Archives départementales

Céline Gauthier Grangereau est titulaire d'un master II Archives des XXe et XXIe siècles. Elle a été :
Archiviste (2015) à l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté
Archiviste (2015-2017) à la Direction départementale des territoires du Doubs
Assistante de conservation chargée de la collecte des Archives publiques contemporaine (2017-2019) au Conseil départemental de Haute-Saône.
Elle était responsable de l'équipe d'accueil et de la salle de lecture des archives départementales 21 au Conseil départemental de Côte-d'Or depuis 2019.

73. Savoie

Ludovic GUILLIER nommé responsable
mission réforme France Travail

Ludovic Guillier est ancien doctorant en philosophie à l'Université Jean Moulin à Lyon 3. Elle a été :
Chargé de cours politique culturelle (2011-2017) à l'Université Savoie Mont Blanc
Chargé de mission Musée virtuel (2002-2004), chargé de mission politique culturelle (2004-2015), chef de service Cohésion sociale (2015-2022) Chef de service Gestion de personnels (2022-2023) au Conseil départemental de Savoie.
Il était chargé de développement territorial SPIE/ préfiguration de France Travail au Conseil départemental de Savoie depuis 2023.

75. Paris

Anne DEVREESE nommée sous-directrice prévention et protection de l'enfance

Anne Devreese est une ancienne élève de Sciences Po. Elle a été :
Conseillère protection de l'enfance (2014-2016) au cabinet de la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes
DGA, puis DG (2016-2019) de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse.
Elle était DGA enfance famille santé au conseil départemental du Nord depuis 2019.
Anne Devreese est Présidente du Conseil national de la protection de l'enfance depuis 2023.

76. Seine-Maritime

Corinne DUVAL nommée instructeur des délibérations

Audrey Buono a été chef du service insertion jeunesse (2016-2019), chef de service insertion sociale vers l'emploi (2019-2022) au Conseil départemental de l'Essonne.
Elle était responsable de la coordination au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2022.

77. Seine-et-Marne

Stéphane BENE nommé chef du service Protection de l'enfance

Stéphane Béné est titulaire d'un master 2, santé médico-social Parcours de santé à l'Université Gustave Eiffel. Il a été :
Chef de service éducatif UHD Le fil d'Ariane (2011-2013) chef de service éducatif AEMO/AEMO R77 (2013-2015) au Groupe SOS Jeunesse
Chef de service (2015-2019), directeur adjoint (2019-2020) à l'A.G.E.
Directeur par intérim AGE-DEFIS (2020-2022)
Il était directeur AGE DEFIS depuis 2022.

94. Val-de-Marne

Marie du BOUETIEZ de KEROGUEN nommée directrice de la protection de l'enfance et de la jeunesse

Marie du Bouëtiez de Kerougen a été :
Chef du service des personnes handicapées (2008-2015) au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Directrice de la Maison départementale des personnes handicapées (2015-2022) au Conseil départemental du Val-de-Marne.
Elle était directrice de l'autonomie au Conseil départemental du Val-de-Marne depuis 2022.

92. Hauts-de-Seine

Amadou BA nommé responsable d'unité d'accompagnement

Amadou Ba est titulaire d'un master migrations internationales. Il a été :
Coordinateur (2017-2018) au conseil départemental de la Vienne
Chercheur junior (2018) à l'International Centre for Migration Policy Development
Responsable territorial Protection de l'Enfance Spécialisé au conseil départemental de Seine-Marne.
Il était Chef de service au Conseil départemental des Yvelines depuis 2022

Cabinet de Frédéric Valletoux. Samira BEKHTI nommée conseillère chargée de la territorialisation du système de santé.

Sabrina Bekhti est diplômée de l'EM Lyon Business School. Elle a été :
Directrice (2000-2016) chez Eurogroup Consulting
Directrice générale (2016-2022) d'Oratorio
Chargée de mission auprès du directeur général (2022-2023) à la Mutuelle nationale des hospitaliers.
Elle était senior advisor chez SB Conseil & Co depuis 2023.

Actualités Ressources humaines

70. Haute-Saône

Premier salon de la prévention santé à destination des agents départementaux



A l'occasion de Mars bleu, plus de 300 agents départementaux ont participé au salon de la prévention santé, organisé par la collectivité.
L'objectif de cette journée était de sensibiliser les agents et de diffuser l'information concernant le dépistage des cancers et d'autres maladies. De nombreux professionnels (Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers, PMI, CPAM, CPTS, GH70, Ligue contre le Cancer départementale, TAB'AGIR...) étaient présents pour répondre aux questions en matière de cancers mais également de diabète, de troubles musculo-squelettiques, de maladies cardiovasculaires, de sevrage tabagique...
En 2022, 20 cancers colorectaux et 81 cancers du sein ont ainsi été détectés.

93. Seine-Saint-Denis

Jouer collectif

600 encadrants étaient rassemblés au séminaire de l'École des cadres le 6 mars à la MC93 - Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis pour un temps convivial autour du thème « Managers, et si on jouait collectif ? » en présence de Stéphane Troussel, président du Département et Veber Olivier, Directeur Général des Services.
Ils ont pris part à des improvisations, des présentations inspirantes avec la méthode Pecha Kucha et un invité Grand Témoin, Michaël Jérémiasz, champion paraspport, a partagé son témoignage sur la force du collectif !

Cantines : Quand la commande publique entrave l'approvisionnement local

Les régions et les départements interpellent le gouvernement sur les obstacles entravant l'approvisionnement local dans les cantines.

Bien que les lois Egalim et Climat et Résilience fixent des objectifs contraignants pour favoriser les produits durables et de qualité, les collectivités se heurtent à des contraintes réglementaires.

Dans un courrier commun adressé au Premier ministre, Carole Delga et François Sauvadet soulignent plusieurs freins, notamment l'impossibilité d'introduire un critère de proximité dans les marchés publics. Cette situation conduit à des importations de denrées produites localement, éloignant ainsi les producteurs des acheteurs.

De plus, les collectivités n'ont pas l'autorité dans la décision d'achat des denrées alimentaires, malgré leur implication dans le financement et la gestion des services de restauration.

Ils proposent donc de confier aux collectivités territoriales compétentes l'autorité hiérarchique sur les gestionnaires de restauration scolaire. Enfin, ils expriment leur inquiétude concernant la multiplication des groupements d'achats déconnectés des territoires, appelant à une cohérence des pratiques pour favoriser les productions agricoles locales, régionales et nationales.

Malgré ces défis, le gouvernement semble peu enclin à modifier les règles actuelles de la commande publique, soulignant les principes constitutionnels et européens qui s'y opposent. La réponse du ministre de l'Agriculture renvoie aux guides pratiques disponibles en ligne pour faciliter la mise en œuvre des dispositions des lois en vigueur. La conférence des solutions proposée par le Premier ministre devrait permettre d'aborder ces questions dans les prochaines semaines.

23. Creuse

Campus 2.3



Face aux dangers du harcèlement et de la violence en milieu scolaire, le Département a lancé, dès 2022, un plan d'action volontariste, qui s'inscrit dans la durée et qui associe à la fois les jeunes, les parents, les partenaires associatifs, les professionnels de la collectivité et de l'Éducation nationale, ainsi que l'ensemble des acteurs locaux fédérés autour de 3 mots d'ordre : sensibiliser, former, prévenir.

Le plan comporte 5 axes :

1. Sensibiliser, protéger une cohorte de collégiens par an

Les actions s'adresseront aux élèves des classes de 6ème, en collaboration avec l'association "e-Enfance".

2. Agir sur la parentalité

Des rendez-vous d'information pour les parents d'élèves seront proposés, en collaboration avec l'association "e-Enfance".

3. Développer les compétences des professionnels

Des sessions de formation seront organisées à destination des personnels et des bénévoles intervenant auprès des adolescents.

4. Mobiliser les acteurs locaux

Le Département aura un rôle actif dans la mobilisation d'un réseau d'organismes et d'acteurs locaux.

5. Communiquer auprès des professionnels et de l'ensemble des Corrégiens

Le Département entend apporter sa contribution à une meilleure connaissance des phénomènes de harcèlement pour l'ensemble des professionnels et de la population corrézienne.

23. Creuse

Dictée du Tour



Alors que se prépare l'étape du Tour de France qui s'élançera le 10 juillet prochain d'Evau-les-Bains, plusieurs écoles et collèges du secteur Est Creuse, avec le soutien appuyé des collectivités (Département, commune d'Evau et Com com Creuse Confluence), ont participé à la Dictée du Tour.

Depuis 2017, la dictée du Tour de France invite les jeunes écoliers à travailler sur un texte évoquant le passage de la course dans leur région.

41. Loir-et-Cher

La santé dans l'assiette : les collégiens initiés aux bonnes pratiques



Dans le cadre de son Plan Le 41 en bonne santé, le conseil départemental du Loir-et-Cher s'est fixé pour objectif d'initier les collégiens aux bonnes pratiques alimentaires afin de limiter les consultations auprès de diététiciens nutric. Ainsi, des ateliers et animations pédagogiques sont organisés par le conseil départemental et la Société Départementale d'Agriculture (SDA41) en partenariat avec l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel) dans plusieurs collèges du territoire.

72. Sarthe

Jeunes en Librairies arrive dans le département



Il s'agit d'une activité proposée par le Département aux collégiens de 4e ou de 3e. Cette année 18 classes participantes vont découvrir la chaîne du livre, des médiathèques, des imprimeurs et des auteurs.

53. Mayenne

Faire bouger les jeunes en classe !



Tous les élèves entrant en 6e dans les collèges publics du département reçoivent une tablette. Outil pédagogique pour favoriser la réussite éducative tout en réduisant la fracture numérique.

A noter que moins de 1 % ont fait l'objet de casse ou de pertes. 79 % des élèves l'utilisent chaque semaine. Pour la majorité des principaux, cela a un impact positif sur l'attention des collèges comme sur l'ambiance générale.

88. Vosges

Végétalisation des cours des collèges

Quand la biodiversité favorise l'apprentissage des "jeunes pousses" ! Au collège de Lamarche, des travaux ont été menés afin de végétaliser la cour.

En plus de la création d'espaces de convivialité extérieurs, tels que l'aire de jeu de Mölkky ou le coin lecture et sa boîte à livres, des aménagements dédiés à la biodiversité ont été mis en place. Composteurs, hôtel à insectes, haies vives et même un jardin en permaculture ont été installés, permettant d'allier bénéfices environnementaux, pédagogie et bien-être des élèves.

LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS

►► ÉVÈNEMENT ◀◀

LE MINOTAURE
LES ASSISES
NATIONALES DE
L'ACCÈS AUX SOINS
TERRITOIRES DE SOLUTIONS



Date :
Jeudi 13 juin

Lieu : Le Minotaure à
Vendôme (à seulement 42
minutes de Paris par TGV)

GRUPE
DELBO PRESSE

LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS



VENDOME



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ



Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication

Marketing territorial : des rituels sociaux pour faire s'attacher

Et si nous mettions de côté les grands argumentaires pour privilégier, comme éléments de séduction et d'attachement, les pratiques sociales et culturelles de nos territoires ? Et si, en fin de compte, le marketing territorial devait aussi compter avec les rituels locaux pour concevoir de réels parcours d'intégration sur le long terme ?

En février dernier, dans un précédent texte, je proposais que les démarches d'attractivité se préoccupent désormais de l'attachement : après les « faire venir », « faire rester », ou « faire revenir », miser aussi sur le « faire s'attacher ». Il s'agirait donc d'envisager comment, au sein du marketing territorial, on peut faire en sorte que de nouveaux venus se sentent bien et heureux dans leur nouvelle vie. Qu'ils puissent se déclarer « chez eux » et qu'ils le revendiquent fièrement.

Pour ce vaste chantier, je prends le pari que le fait d'être initié aux coutumes et rites locaux, aux traditions, petites ou grandes, aux habitudes typiques, etc. doit permettre de quitter un statut peu glorieux de « hors-sain » (comme on dit en Normandie) pour, enfin, s'autoriser à se dire « d'ici ».

L'UNESCO, qui cherche également à préserver le capital culturel « immatériel » de l'humanité, considère que « les pratiques sociales, rituels et événements festifs sont des activités coutumières qui structurent la vie des communautés et des groupes, et

auxquelles un grand nombre des membres de celles-ci sont attachés et y participent. Ces éléments sont importants car ils réaffirment l'identité de ceux qui les pratiquent [...] ».

Pour ce qui concerne les territoires, on pourrait aller chercher ce qui est pratiqué, utilisé et fréquenté par les « initiés », les « locaux », et ainsi creuser du côté :

- du style de vie : lieux de promenades, fréquentations privilégiées de certains commerces, bars, restaurants, habitudes alimentaires (au-delà des spécialités culinaires locales), modes de déplacements et itinéraires, activités du week-end, etc.

- des commémorations et célébrations comme des fêtes traditionnelles.

- des instants de partage collectif : en sport (même comme spectateur), en culture, en patrimoine (chansons, livres, contes et légendes, croyances, superstitions, etc.), en rites sociaux (pour lycéens ou étudiants, les changements de saisons, les mariages, etc.), etc.

- des expressions locales (pour certains territoires, des langues).

- des pratiques ordinaires : par exemple, combien de bises pour se dire « bonjour » ? Etc.

Bien sûr, tout cela se combine et peut structurer de longs moments. Par exemple : fréquenter de préférence tel marché de producteurs, tel jour, puis se retrouver avec des amis, après avoir fait 3 bises (« *ici, on n'en fait que 3 !* »), à tel café pour un apéritif, puis se donner rendez-vous pour assister à la prochaine Fête du printemps (« *Depuis tel endroit, c'est là qu'on voit le mieux !* ») ou au prochain match de foot (« *Et après on ira dîner chez Machin, comme ça on évitera les touristes !* »).

La liste de ces pratiques peut être longue, vous le savez bien. Pourtant, c'est bien l'ensemble de ces us et coutumes typiques qui formera certainement le meilleur itinéraire d'intégration, sous condition que les nouveaux venus y sont invités par des locaux désireux de partager et de faire apprécier leur vie quotidienne.

Vous l'avez compris, il y a forcément, pour les professionnels en charge de l'attractivité, à d'une part, forger de tels parcours pour que les nouveaux venus puissent à court terme cocher toutes les cases d'un « *Tu es d'ici si...* » et à, d'autre part, dépasser les basiques - et parfois simplistes et artificielles - services et actions d'accueil, pour offrir une expérience immersive complète, authentique et, on l'espère, séduisante et attachante.

Enfin, ces pratiques sociales en disent, à l'évidence, long sur le territoire, sa culture, ses valeurs, son rapport à l'autre, sa « connectivité » sociale, etc. Elles sont, au sein d'un capital immatériel, des éléments de l'identité et de la singularité d'un territoire. Elles peuvent donc rejoindre le corpus des « preuves » à délivrer pour renforcer les arguments d'attractivité, les crédibiliser et expliquer qu'elles sont les plus-values de la vie d'ici. Une fois de plus, nous sommes dans une dynamique marketing, dans le souci de se révéler mais aussi de se démarquer, et de proposer une expérience de vie et d'accueil qui pourra être perçue comme « supérieure » à celle de concurrents, et surtout comme unique !

Les Enjeux de Communication dans le Débat sur l'IVG : Analyse d'une Argumentation Manquée

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France.

Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias.

Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.



La rédaction : L'inscription dans la constitution de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse a-t-elle été selon vous portée par une communication efficace ?

Cécile DELOZIER : Indéniablement l'information a été diffusée abondamment sur les réseaux sociaux comme dans la presse écrite et audiovisuelle.

Cependant je déplore que le débat n'ait pas été aussi riche qu'il aurait pu l'être . Faire de la communication , ce n'est pas seulement trouver le meilleur canal pour communiquer, ce n'est pas seulement s'intéresser à la forme , c'est aussi travailler le fond ! C'est aussi trouver des formules chocs dont les significations portées par les sonorités bien choisies s'inscriront dans la tête des gens.

Or, il y a des arguments majeurs, me semble-t-il, qui ont été oubliés lors du débat par les défenseurs de la constitutionnalisation de l'IVG. Le journal « Le Monde » dans une étude intéressante publiée sur ce sujet apportait un argument redoutable...mais un peu tardivement car après le congrès de Versailles.

Cette étude présente une carte du monde qui indique la législation des pays en matière de droit à l'avortement . La France est devenue le premier État au monde à inscrire cette liberté dans la constitution. Mais qu'observons-nous ailleurs à travers le monde ? Un groupe de 77 pays autorisent actuellement l'avortement sans restriction autre que la durée de gestation (presque tous les pays d'Europe sauf la Pologne).

D'autres ne permettent aux femmes d'avorter qu'avec une autorisation médicale (au Royaume Unis, en Inde). Enfin 21 pays interdisent formellement toute interruption de grossesse même en cas de viol ou de menace vitale pour la femme. C'est le cas en Egypte, en Irak, au Sénégal, aux Philippines.

Ces chiffres sont intéressants mais l'argument chiffré le plus spectaculaire est le suivant. **QUELLE QUE SOIT LA LEGISLATION DES PAYS , LES FEMMES ONT RECOURS A L'IVG DANS LES MEMES PROPORTIONS ! 37 sur 1000** quand la loi l'interdit, **34 sur 1000** lorsqu'elle l'autorise. Cela veut dire qu'on avorte autant -voire plus !- à Bagdad qu'à Paris !

La différence est donc le danger pour la santé des femmes. Avorter à Bagdad, c'est prendre le risque de mourir !

Les IVG clandestines sont la troisième cause de mortalité maternelle dans le monde.

Interdire l'avortement ou limiter son accès ne fait donc pas baisser le nombre d'IVG mais menace cruellement la santé des femmes.

Je ne comprends pas que cet argument de santé publique n'ait pas été largement utilisé par les défenseurs de l'IVG ! ”

Je ne comprends pas que cette étude ait été publiée au mois de mars certes mais après le congrès du 4 mars 2024 ! Je ne comprends pas que cet argument de santé publique n'ait pas été largement utilisé par les défenseurs de l'IVG ! Je ne comprends

pas que les partisans de la modification de la constitution aient fait l'économie de cet argument saisissant et tellement efficace pour convaincre .

On aurait pu imaginer un slogan : « *Les femmes avortent autant à Bagdad qu'à Paris . Mais là-bas, elles peuvent en mourir ! Protégeons la santé des femmes en inscrivant cette liberté de recourir à l'avortement dans la constitution !* »

LR: Vous trouvez que le débat n'a pas été suffisamment nourri chez les défenseurs de l'inscription dans la constitution de l'IVG. Et dans le camp d'en face ?

CD : La voix des opposants à l'inscription dans la constitution de l'IVG n'a quasiment pas été entendue. Elle est tellement discordante par rapport à la majorité des journalistes qu'elle n'a pas tellement été relayée, je veux dire de manière honnête . Elle est tellement irritante pour beaucoup qu'elle n'apparaît que sous forme de caricature. Je le regrette car le débat démocratique en pâtit . Etre sûr de ses convictions , c'est bien... mais écouter la position adverse -qui représente une partie de la population- c'est aussi un façon d'affiner sa pensée.

LR : Quelles conclusions tirez-vous de ce débat ?

CD : Que les pro IVG ont mal hiérarchisé leurs arguments. Que leurs adversaires n'ont pas réussi à faire entendre les leurs.

IL S'APPELAIT GEORGES ...

... Et voulait arrêter d'emmerder les français !

Episode 7 : Bonheur.

L'objectif de l'action politique de Georges Pompidou était le bonheur des Français.

Son fils Alain l'a encore rappelé dans son récent ouvrage.

La puissance de la France et de son économie n'était à ses yeux que le moyen pour l'atteindre.

La double question que soulève cette conception de la vie politique est plus que jamais actuelle. La recherche délibérée de la puissance peut-elle, dans la pratique, être subordonnée à autre chose qu'à elle-même ? Comment, dans ces conditions, rattraper le bonheur ?

Si Georges Pompidou revenait parmi nous, il constaterait en effet qu'il avait à peu près obtenu gain de cause en prenant le parti d'une croissance vigoureuse.

Le grand problème d'alors avait été d'en choisir le taux. Nous aimerions bien avoir à nous poser une telle question aujourd'hui. L'une des options avait alors été d'engager la nation dans une croissance de caractère sauvage, symbolisée par un taux d'accroissement annuel du PIB de 6,5 %.

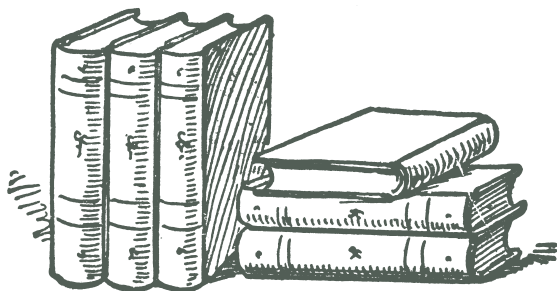
Pompidou nous dit pourquoi cette option n'a pas été retenue : « La Nation » n'est pas prête à en accepter les conséquences : intensification de l'exode rural, accélération de la mobilité des tra-

-vailleurs salariés, disparition rapide d'entreprises individuelles dans l'artisanat, le commerce et la petite industrie. »

Or toutes ces conséquences inacceptées ou inacceptables, la France devait les connaître, et en souffrir dans sa chair, à partir des années qui allaient suivre. Non pas à cause d'une croissance trop forte, mais parce que la période dite des « Trente Glorieuses » devait expirer de manière précipitée. Il serait injuste de prétendre que ce retournement avait été complètement imprévu. Les désordres qui devaient conduire à la chute par étapes de 1971 à 1973 du système monétaire international or-dollar avaient commencé à se manifester : « La conjoncture mondiale comporte le dou-

La conjoncture mondiale comporte le double risque d'inflation des prix et de déflation des activités

”



“
Article de Stéphane Sautarel,
Sénateur du Cantal, Conseiller
régional de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

-ble risque d'inflation des prix et de déflation des activités », écrit Pompidou dès le début de son mandat. Cela était très bien vu, comme souvent... En dépit du ralentissement durable de la croissance et de beaucoup d'autres tribulations qu'il a fallu traverser, l'un des deux vœux de l'ancien président a été néanmoins exaucé : celui qu'il considérait comme « la base de tout ». Pour reprendre ses propres mots, la France a fini par « franchir le seuil de la véritable puissance économique ». Reste à se demander pourquoi ce surcroît de puissance ne s'est traduit, selon toutes apparences, ni par le plus grand « rayonnement » de la France qu'on en attendait, ni par un bonheur plus évident pour les Français.

Les propos de Georges Pompidou ne laissent aucun doute sur l'objectif de bonheur qui était visé : le maintien du plein-emploi dont la France n'avait pratiquement pas cessé de jouir depuis la fin de la guerre : Accroître le bien-être des Français, c'est d'abord assurer le plein-emploi, et l'emploi le mieux adapté qui permet à la collectivité de tirer le meilleur parti d'une même quantité d'efforts et d'offrir aux travailleurs la sécurité et l'accomplissement individuel auxquels ils aspirent. A s'en tenir à ce critère excellemment défini par celui qui a, pour une longue période, tracé les voies et les méthodes d'une politique économique à la française, qui hélas n'a pas perduré.

Appliqués à une économie de marché, les termes de « puissance » et de compétitivité sont entachés d'une ambiguïté susceptible d'ouvrir la voie à maintes dérives, y compris celles qui, au bout du chemin, débouchent sur une puissance amoindrie et une compétitivité affaiblie. Cherche-t-on la performance individuelle, au niveau de chaque entreprise, ou bien l'affirmation d'une suprématie nationale ?

Après de Gaulle, Georges Pompidou fait figure de Sancho Pança. Certains ont pu lui reprocher de manquer d'ambition. « Eh bien si, j'ai une ambition ! Je voudrais qu'à la fin de ce septennat la France soit industriellement et économiquement plus grande que l'Allemagne fédérale et que nous soyons vraiment dans ce domaine les premiers en Europe. »

Ainsi en 1973, le Hudson Institute, comme d'autres, considérait que la France allait devenir le pays dont la croissance économique serait la plus forte, dépassant ses voisins européens. Comment comprendre que l'envol que prédisait cet institut international reconnu ne se soit pas réalisé, mais qu'au contraire la France ait connu un déclin continu à partir de 1980 ? C'est l'effondrement progressif de l'État et l'avènement d'un capitalisme financier dans une « mondialisation heureuse » alors qu'elle n'était que piteuse, on en voit les drames humains, sociaux et environnementaux, qui ont conduit à défaire le pacte gaullio-pompidolien qui tenait le pays et en assurait la prospérité. L'effacement de l'expression démocratique s'y est ajouté ne permettant plus ni le consentement, ni l'engagement autour du projet commun qui fédère la nation.

Une question est de savoir si les méthodes et les obsessions de la diplomatie et de la défense nationale sont transposables dans le monde économique. Georges Pompidou aura été le premier chef d'État français à emmener avec lui, dans un voyage officiel, des industriels. C'était en Union soviétique, un pays où les contrats d'exportations s'obtenaient par la concurrence entre... des avantages (de crédits notamment) accordés au détriment du contribuable. Tout au long de son mandat présidentiel tragiquement écourté, Georges Pompidou recevra à l'Élysée non seulement les responsables des grands groupes industriels et des milieux financiers (avec d'admirables scrupules et précautions, guère imités depuis 1981, chaque fois qu'un soupçon d'« initiation » aurait pu s'en déduire) mais aussi de nombreux chefs d'entreprises de PME dynamiques. Cette familiarité sans reproche avec le monde des affaires est présentée comme un bon point pour lui.

La France a depuis décroché parce qu'elle a laissé se défaire le pacte gaullio-pompidolien qui organisait notre économie. L'économie politique qui le sous-tendait était à la fois libérale et colbertiste. Libérale, avec le plan Rueff-Pinay, l'économie étant fondée sur la liberté des agents et des prix ainsi que sur l'initiative entrepreneuriale.

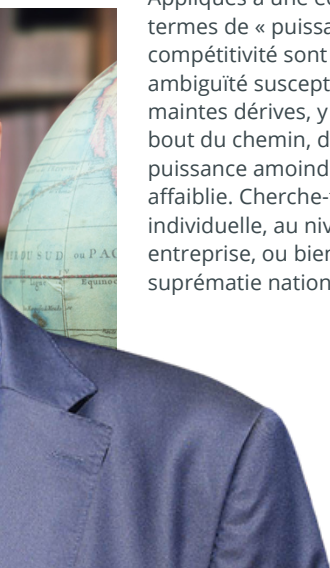
Colbertiste, parce que l'État a soutenu les grands projets industriels dans l'énergie, la défense, les transports notamment. L'État stratège organisait la cohérence de l'action entre les différents acteurs, notamment grâce à la planification, cette « ardente obligation », pour reprendre l'expression du général du Gaulle.

Depuis l'État a changé de raison d'être en devenant un « État thérapeute » qui s'efforce de compenser socialement les effets du déclin économique. Le citoyen-consommateur a maintenu peu ou prou son pouvoir d'achat, bénéficiant de biens de consommation à bas prix des pays émergents, et d'une redistribution sociale croissante qui affaiblit la compétitivité des entreprises et accentue le déclin économique.

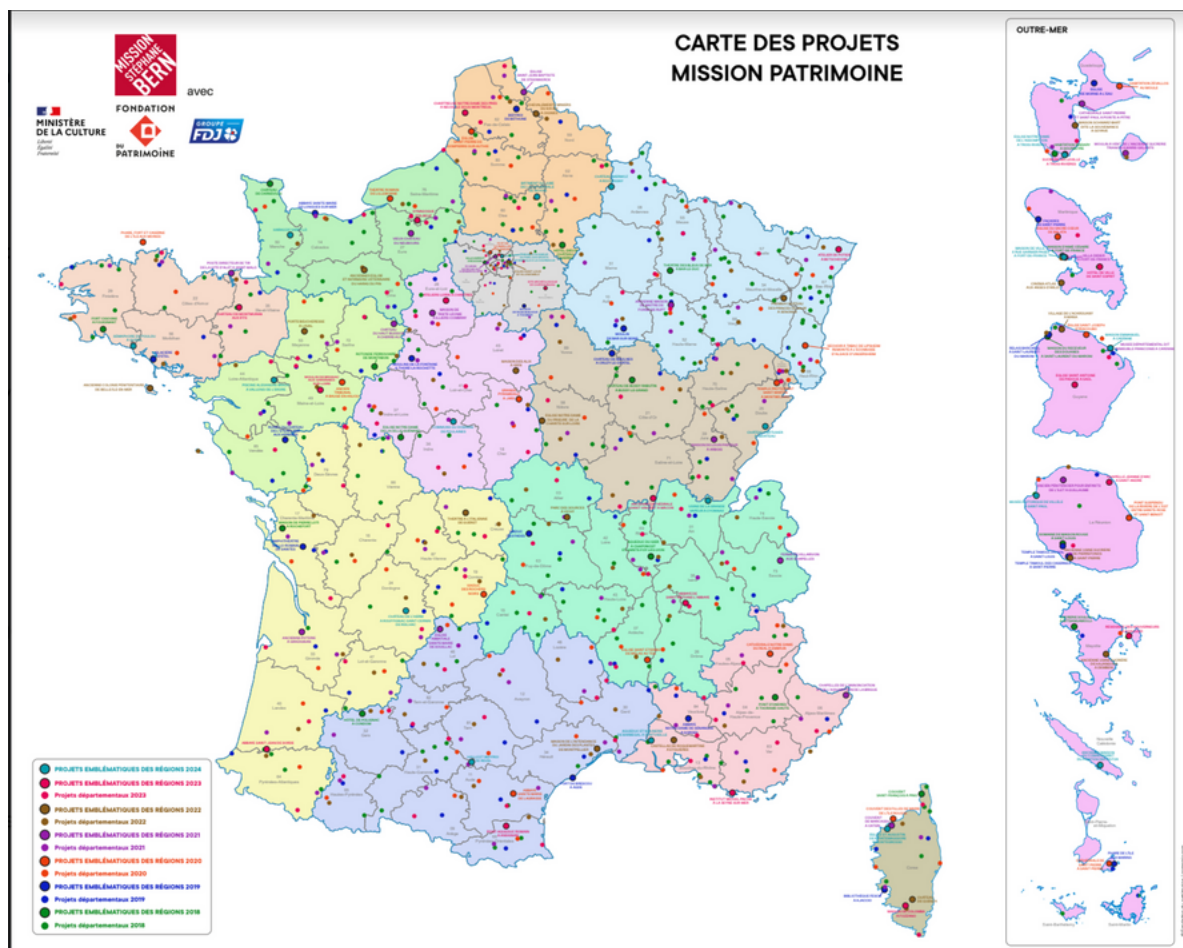
Ainsi, au pacte explicite des années Pompidou qui fédérait les acteurs et les efforts, autour d'une volonté de puissance, conférant fierté et « bonheur », se substitue un consensus implicite du déclin, promouvant les mythes de la société post-industrielle et de la civilisation des loisirs, et reportant les efforts inévitables pour résorber les déficits et la dette pesant sur les générations futures. Ainsi s'explique pour l'essentiel le déclin français dans lequel nous avons versé depuis le début des années 1980.

Aujourd'hui, bien que le centre de gravité du monde ait changé, il est possible de retrouver le chemin de cette ambition pompidolienne parce le monde dans lequel nous entrons est un monde d'affirmation des stratégies de puissance, des stratégies nationales. Les conséquences en sont le retour au primat de la politique sur l'économie, la nécessité pour le monde occidental de se réindustrialiser et le fait que l'inflation devienne structurellement plus élevée. L'État doit ainsi retrouver sa fonction de stratège. La France est à ce titre à la croisée des chemins et doit nouer un nouveau pacte entre l'État, les entreprises et les citoyens. Pour cela l'État doit d'abord se réformer, retrouver sa puissance à agir, comme il avait su le faire de 1958 à 1974. Pour cela il faut aussi considérer que l'économie c'est d'abord des femmes et des hommes qui entreprennent, innove et travaillent. La déglobalisation du monde dans laquelle nous entrons nous donne l'opportunité de retrouver du sens, de l'engagement, de la solidarité, un nouveau chemin du bonheur.

C'est le principal héritage de Pompidou : ouvrir des voies d'optimisme et de confiance. Cette confiance se nourrit de l'histoire d'un pays oscillant entre grandeur et déclin, mais qui a toujours su trouver en lui les forces du redressement et du renouveau.



Mission du patrimoine. Révélation des 18 sites emblématiques régionaux 2024



La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, est heureuse de dévoiler ses 18 sites emblématiques 2024 des régions de métropole et d'outre-mer.

Ces sites bénéficieront du soutien financier de la 7e édition de l'offre de jeux Mission Patrimoine qui sera lancée à la rentrée de septembre 2024. Le montant de la dotation de chaque site sera annoncé lors des prochaines Journées européennes du patrimoine.

En cette année où la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques, la Mission Patrimoine a souhaité mettre en lumière des projets de patrimoine sportif comme une piscine des années 1950, un haras ou encore la tribune d'honneur d'une enceinte sportive. La sélection met également en avant des projets ayant un impact significatif sur le développement et la revitalisation des territoires.

En effet, les projets sélectionnés vont permettre de créer des emplois, d'attirer des visiteurs et de valoriser le patrimoine culturel dans toute sa diversité. Des collectes de dons et de mécénats accompagnent certains projets pour mobiliser la société civile autour de la sauvegarde de ce patrimoine.

Cette 7e édition marque aussi l'entrée dans les sites soutenus grâce à la Mission Patrimoine d'un nouveau territoire d'Outre-Mer : la Nouvelle-Calédonie.

Depuis la première édition en 2018, la mission Patrimoine en péril a aidé plus de 860 sites pour leurs travaux de restauration, dont plus de 125 projets emblématiques du patrimoine régional et plus de 735 sites départementaux (un site par département métropolitain et collectivité d'outre-mer). Aujourd'hui, plus de 65 % d'entre eux sont d'ores et déjà sauvés : 310 chantiers sont terminés et 270 sont en cours ; les autres projets vont voir leurs travaux prochainement lancés.

Les 18 sites emblématiques 2023 sont:



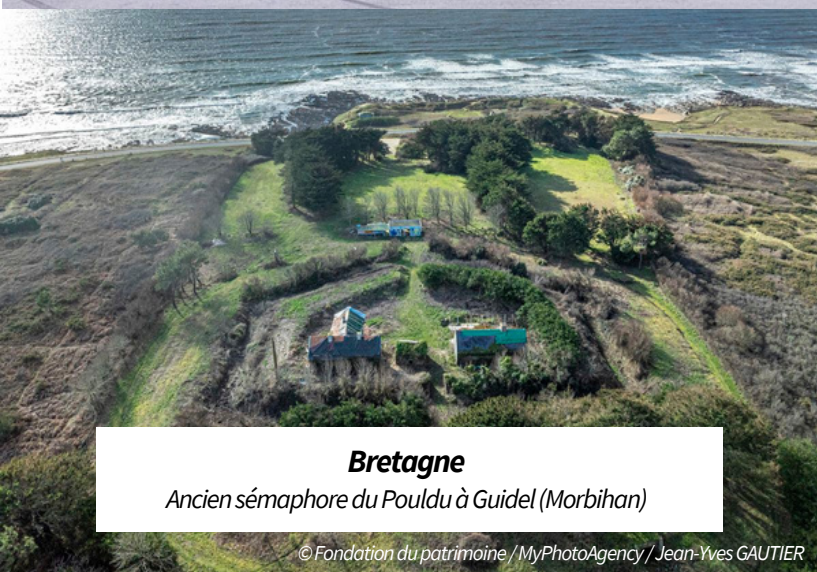
Auvergne-Rhône-Alpes
Usine de la Grande Vapeur à Oyonnax (Ain)

©Fondation du Patrimoine



Bourgogne-Franche-Comté
Château Pertusier - Musée de l'horlogerie à Morteau (Doubs)

©Fondation du Patrimoine



Bretagne
Ancien sémaphore du Pouldu à Guidel (Morbihan)

©Fondation du patrimoine / MyPhotoAgency / Jean-Yves GAUTIER



Centre-Val de Loire
Communs du domaine de Poulaines (Indre)

©Fondation du patrimoine / MyPhotoAgency / Jean-Yves GAUTIER



Corse
Église Saint-Augustin de Montemaggiore à Montegrosso (Corse-du-Sud)

©st_augustin_montegrosso_2_membrini_JA



Occitanie
Halle et beffroi de Revel (Haute-Garonne)

©Mairie de Revel



Pays de la Loire

Piscine Alexandre Braud à Vallons-de-l'Erdre (Loire-Atlantique)

©Fondation du Patrimoine



Grand Est

Maison dite Château Mermoz à Rocquigny (Ardennes)

©Fondation du Patrimoine



Hauts-de-France

Bâtiment du jubé de la cathédrale de Noyon (Oise)

©Fondation du Patrimoine / MyPhotoAgency - Xavier Chkondali



Ile-de-France

Tribune d'honneur du Parc des Sports de Marville à La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

©Seine-Saint-Denis



Normandie

Écuries du haras national de Saint-Lô (Manche)

©Département de la Manche



Nouvelle-Aquitaine

Château de l'Herm à Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac (Dordogne)

©Département de la Manche



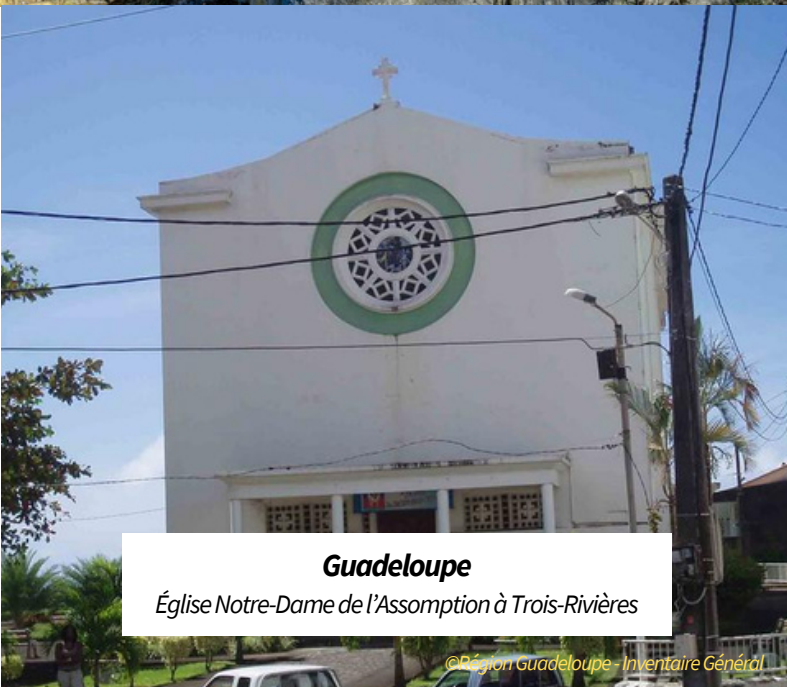
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Aqueducs et meunerie de Barbegal à
Fontvieille (Bouches-du-Rhône)

© Fondation du patrimoine / MyPhotoAgency / Alexis Maritz



Martinique
Immeuble du 8, rue Garnier-Pagès à Fort-de-France

© Fondation du patrimoine / MyPhotoAgency / Daniel Briau



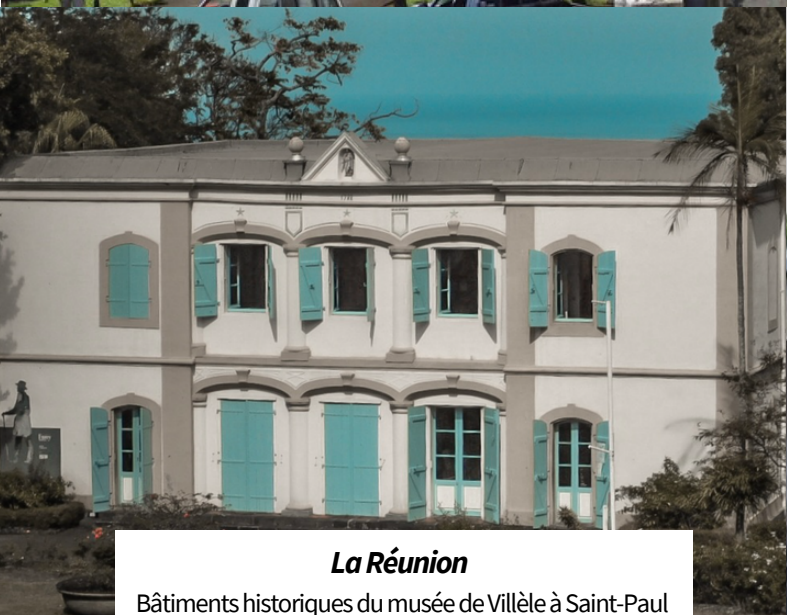
Guadeloupe
Église Notre-Dame de l'Assomption à Trois-Rivières

© Région Guadeloupe - Inventaire Général



Guyane
Maison Emmanuel à Cayenne

© Fondation du Patrimoine / MyPhotoAgency / Ronan Liétar



La Réunion
Bâtiments historiques du musée de Villèle à Saint-Paul



Nouvelle-Calédonie
Ancienne maison du commandant du pénitencier à La Fo

© Manuel Cormier

Quitter Paris ?

4 ans post-covid, 76 % des Franciliens souhaitent toujours partir à court ou moyen terme.
Étude 2024.

Comme chaque année, Paris je te quitte, le média de la mobilité régionale, fait le point sur les tendances et envies des Franciliens.



4 ans post-covid, les Franciliens ont-ils toujours envie de quitter la région ?

C'est confirmé, quitter Paris n'est pas un effet de mode ! Selon l'INSEE, Paris perd des habitants depuis déjà plusieurs années. Qu'ils soient originaires de la région Ile-de-France ou venus pour étudier et/ou travailler, leurs envies de changer de vie sont toujours bel et bien présentes et 76 % des Franciliens qui souhaitent partir envisagent un départ à court ou moyen terme (<2 ans).

Ils sont d'ailleurs 53 % à vouloir partir "dès que possible". Ce chiffre est quasi identique à celui observé en 2020 (-2 pts)

Quelles sont les motivations et y a-t-il des freins au départ

Ils sont 79 % à rechercher un environnement moins stressant, moins bruyant et moins pollué, chiffre en nette augmentation depuis 2020 (+18 pts). La deuxième raison qui sort du lot, à un chiffre identique à 2020, est la volonté de se rapprocher de la nature, pour 61% des répondants. Ce top 3 se termine par le souhait de vivre dans un logement plus grand et plus spacieux (59 % contre 52 % en 2020).

Le premier frein à la mobilité reste l'emploi (46 %), même si ce chiffre a perdu 6 points depuis 2022, très certainement compte tenu de la démocratisation du télétravail, accélérant les projets de mobilité. Avec 36 % de citations, le choix de la destination est le 2e frein à la mobilité, suivi par l'envie de maintenir un niveau de salaire équivalent (25 %).

Viennent ensuite la peur des difficultés d'intégration (22 %) et la peur de perdre sur le plan de la vie culturelle et des loisirs (22 %).

Pour pouvoir partir, ils sont 60 % à être prêts à se reconverter ou à changer de secteur d'activité et 44 % à envisager faire des allers-retours réguliers sur Paris.

Quelles sont les destinations privilégiées des Franciliens ?

Constat fait post-confinement, l'attrait des petites et moyennes villes (71 %) au détriment des grandes métropoles se confirme. En effet, les villes moyennes (10k à 100k habitants) sont plébiscitées par 45 % des Franciliens.

Si ce chiffre reste stable depuis 2020, les petites villes attirent davantage (26 % et +6 pts depuis 2020).

En ce qui concerne le cadre de vie recherché, la proximité de la mer / océan est mentionnée par 58 % des répondants. Ce critère a néanmoins perdu 11 points en 2 ans.

A l'inverse, l'envie de rester proche de Paris a augmenté, très certainement en raison du développement du télétravail (+ 6 pts).

La campagne et le soleil arrivent en 2e et 3e position des priorités avec une mention par 35 % et 32 % des Franciliens candidats au départ.

Indétrônales, la Nouvelle Aquitaine, la Bretagne et la région PACA confirment leurs positions respectives de n°1, 2 et 3 avec 35 %, 31 % et 30 % de mentions. La plus grande évolution du classement est la région Normandie, passée de 7e à 4e avec une croissance de 15 points de ses mentions (de 13 % à 28 %).

Avec 1,6 régions citées en moyenne en 2020 vs 2,6 cette année, on peut en déduire que les Franciliens sont plus ouverts et peuvent envisager différentes possibilités. L'attractivité globale des régions autres que l'Ile-de-France semble ainsi avoir progressé.

Comment le projet de départ est influencé par notre situation personnelle ?

Les non Parisiens sont plus nombreux à souhaiter un logement plus spacieux et moins onéreux (62 % vs 55 % des Parisiens), un environnement moins pollué (38 % vs 29 %) et à se rapprocher de leur famille. Pour ce dernier point, on peut supposer que les Parisiens d'origine ont naturellement plus de chances d'avoir de la famille encore sur Paris. Au niveau des concessions pour quitter Paris, les Parisiens envisagent plus facilement les aller-retours que les autres (+7 points), tandis que les non Parisiens sont davantage prêts à baisser leur salaire (+3 points).

Concernant le cadre de vie idéal, les non Parisiens sont plus attirés par la Côte Atlantique que les Parisiens (46 % vs 38 %), tandis que les Parisiens ont une préférence plus marquée pour la proximité avec Paris (30 % vs 25 %).

Couple ou célibataire ?

Parmi les célibataires qui considèrent que leur "statut" a un impact sur leur projet de mobilité, 66 % considèrent le fait d'être seul comme une difficulté pour se lancer. Pour les couples, la difficulté à se mettre d'accord à deux, ressort dans 32 % des cas.

On peut noter plus de difficultés pour choisir une destination chez les célibataires (39% vs 33 % pour les couples) vs 33 % des personnes en couple) et à l'inverse moins de freins sur la baisse éventuelle de salaire (22 % des célibataires vs 28 % des personnes en couple).

Au sein des couples, la parité semble être respectée en ce qui concerne le projet de départ : l'initiative du projet vient aussi souvent des hommes (51 %) que des femmes (49 %).

La gestion du projet est gérée à 52 % par les femmes et 48 % par les hommes. Le choix de la destination est très légèrement plutôt pris par la femme mais l'écart est faible (53 % vs 47 %).

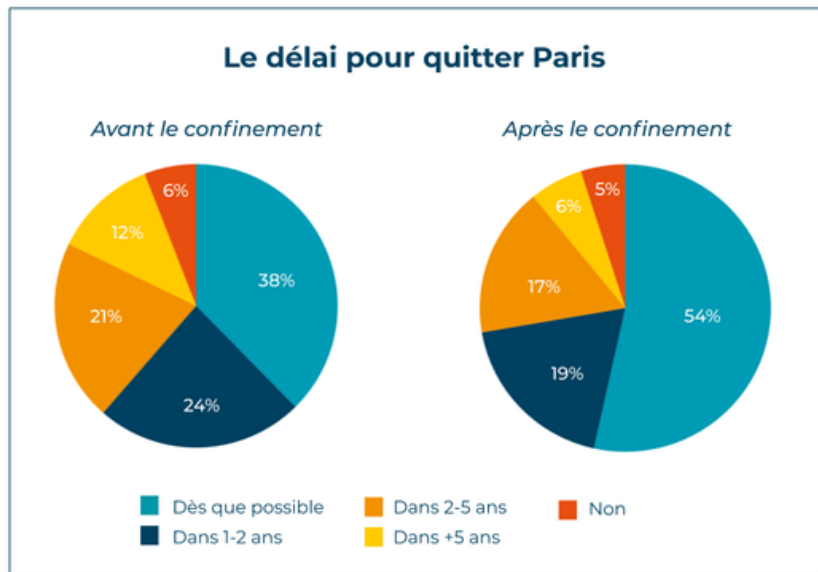
Avec enfants ou sans enfant ?

Les personnes sans enfant sont plus inquiètes de l'impact négatif sur leur vie culturelle puisque 28 % l'évoquent comme un frein au départ (vs 16 % avec enfants). Concernant le cadre de vie, la montagne est un attrait plus marqué pour les personnes sans enfants (25 % vs 17 %), de même que le littoral méditerranéen (30 % vs 24 %). Elles sont enfin plus ouvertes sur le choix de la région, elles en citent 2,7 en moyenne vs 2,4 pour les personnes avec enfants.

Quitter Paris pour la banlieue parisienne, une fausse bonne idée ?

Il semblerait que les Franciliens hors-Paris ressentent davantage les contraintes du quotidien sans pouvoir bénéficier facilement des atouts de la vie parisienne. Ils sont en effet 50 % à rechercher un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle vs 37 % pour les Parisiens intra muros. Pour ceux-ci, la crainte de perdre sur le plan de la vie culturelle est bien plus forte que pour les habitants de la banlieue (32 % vs 17 %). Les craintes liées à l'intégration sont aussi plus nombreuses chez cette population (26 % vs 19 %).

Les Franciliens hors-Paris paraissent plus prêts à faire le "grand saut", le critère proximité ne ressortant que dans 25 % des cas vs 32 % pour les Parisiens. Deviendraient-ils les nouvelles cibles privilégiées des territoires recherchant de nouveaux habitants ?



Avec enfants ou sans enfant ?

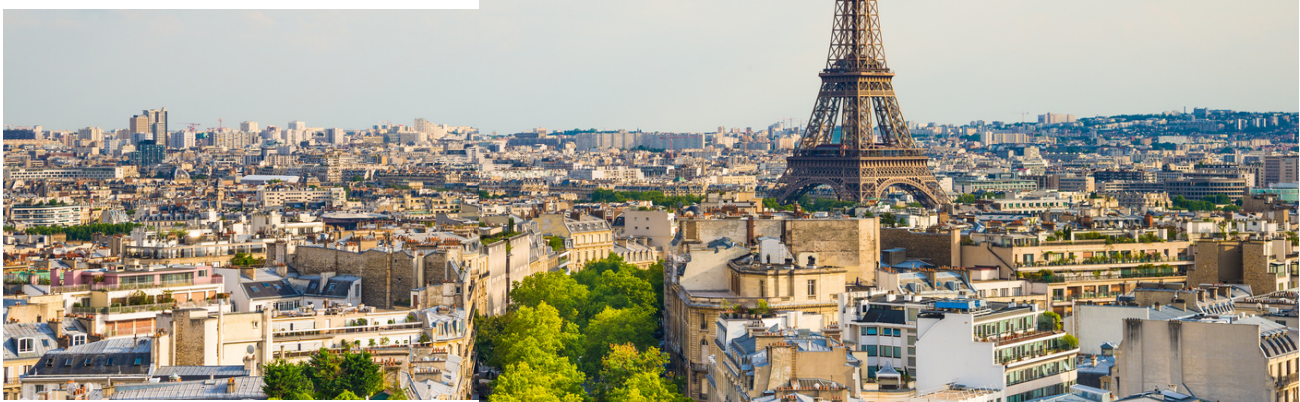
Les personnes sans enfant sont plus inquiètes de l'impact négatif sur leur vie culturelle puisque 28 % l'évoquent comme un frein au départ (vs 16 % avec enfants). Concernant le cadre de vie, la montagne est un attrait plus marqué pour les personnes sans enfants (25 % vs 17 %), de même que le littoral méditerranéen (30 % vs 24 %). Elles sont enfin plus ouvertes sur le choix de la région, elles en citent 2,7 en moyenne vs 2,4 pour les personnes avec enfants.

Quitter Paris pour la banlieue parisienne, une fausse bonne idée ?

Il semblerait que les Franciliens hors-Paris ressentent davantage les contraintes du

quotidien sans pouvoir bénéficier facilement des atouts de la vie parisienne. Ils sont en effet 50 % à rechercher un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle vs 37 % pour les Parisiens intra muros. Pour ceux-ci, la crainte de perdre sur le plan de la vie culturelle est bien plus forte que pour les habitants de la banlieue (32 % vs 17 %). Les craintes liées à l'intégration sont aussi plus nombreuses chez cette population (26 % vs 19 %).

Les Franciliens hors-Paris paraissent plus prêts à faire le "grand saut", le critère proximité ne ressortant que dans 25 % des cas vs 32 % pour les Parisiens. Deviendraient-ils les nouvelles cibles privilégiées des territoires recherchant de nouveaux habitants ?



Retours photos sur Le Salon de l'agriculture

60^e AGO

édition

24 FÉV > 03 MARS
PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

De nombreux Départements ont participé au Salon International de l'Agriculture.

Cette présence permet aux élus locaux de rencontrer les acteurs du monde agricole de leur territoire et de discuter avec eux des enjeux et des défis que rencontrent les agriculteurs.

De plus, le Salon de l'Agriculture est un événement très médiatisé en France, qui attire chaque année de nombreux visiteurs. La présence des conseils départementaux sur ce salon peut ainsi leur permettre de

communiquer sur les actions qu'ils mènent en faveur de l'agriculture, mais aussi du tourisme et de faire connaître leurs projets auprès du grand public. Cela peut contribuer à renforcer la visibilité et la notoriété des départements.

Le Salon a fait face à une affluence importante. 615.204, visiteurs ont franchi cette année les portes du parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris. Ils étaient 500.000 en 2022. Mais le record de 2014 reste à battre 700.000 (visiteurs)

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRI CULTURE



OREILLETTE • 5 ANS • NORMANDE



Stand du Département de l'Ain avec son Président Jean Deguey

©CD 01 . S.Tournier



Stand du Département de l'Allier avec son Président Claude Riboulet

© CD 03



Stand du Département des Alpes-de-Haute-Provence avec sa Présidente Eliane Barreille accompagné de François Sauvadet Président de Département de France

© CD 04



Stand du Département des Hautes-Alpes avec son Président Jean-Marie Bernard

© CD 05



Stand du Département des Alpes-Maritimes avec son Président Charles Ange Ginesy

© CD 06



Stand du Département de l'Ardèche avec son Président Olivier Amrane

© CD 07



Stand du Département des Ardennes

© CD 08



Stand du Département de l'Ariège avec sa Présidente Christine Téqui

© CD 09



Stand du Département de l'Aube avec son Président Philippe Pichery

© CD 11



Stand du Département du Département des Bouches-du-Rhône

© CD 13



Stand du Département du Calvados

© CD 14



Stand du Département de la Charente

© Cognac Tourisme



Stand du Département du Cher avec son Président Jacques Fleury

© CD 18



Stand du Département de la Corrèze avec son Président Pascal COSTE

© CD 19



Stand du Département de la Côte-d'Or avec son Président François Sauvadet

© CD 21



Stand du Département de la Creuse avec sa Présidente Valérie Simonet

© CD 23



Christine Bouquin, Présidente du Département du Doubs au salon de l'agriculture

© CD 25



Stand du Département de la Drôme avec sa Présidente Marie-Pierre Mouton

© CD 26



Stand du Département de l'Eure avec son Président Alexandre Rassaert

© CD 27



Stand du Département de l'Eure-et-Loir avec son Président Christophe Le Dorven

© CD 28



Françoise Laurent-Perrigot Présidente du Département du Gard au salon de l'agriculture

© CD 30



Stand du Département de la Haute-Garonne avec son Président Sébastien Vincini

© CD 31



Stand du Département du Gers avec son Président Philippe Dupouy

© CD 32



Stand du Département de l'Hérault avec Yvon Pellet, Vice-Président délégué à l'économie agricole et à l'aménagement rural

© CD 34



**Stand du Département de l'Indre
avec son Président Marc Fleuret**

©photo A21



**Jean-Pierre Barbier Président du
Département de l'Isère**

© CD 38



© CD 40



**Stand du Département du Loir-et-Cher
avec son Président Philippe Guet**

© 41



**Stand du Département de la Haute-Loire avec sa
Présidente Marie-Agnès PETIT**

© CD 43



**Stand du Département Lot avec
son Président Serge Rigal**

© CD 46



Stand du Département du Lot-et-Garonne

© CD 47



Stand du Département de la Manche

© CD 50



Stand du Département de la Marne avec son Président Jean-Marc Roze

© CD 51



Nicolas Lacroix Président du Département de la Haute-Marne

© CD 52



Stand du Département de la Mayenne



Stand du Département de la Meuse

© CD 55



Patrick Weiten Président du Département de la Moselle

© CD 57



Stand du Département du Département du Nord avec son Président Christian Poiret

© CD 59



Stand du Département de l'Orne

© CD 61



Stand du Département du Nord

© CD 62



Stand du Département des Pyrénées-Atlantiques

© CD 64



Stand du Département des Pyrénées-Atlantiques

© CD 64



Stand du Département des Hautes-Pyrénées avec son Président Michel Pélieu

© CD 65



Département de la Collectivité Européenne d'Alsace

© Collectivité Européenne d'Alsace



Stand du Département du Rhône avec son Président Christophe Guilloteau

© CD 69



Stand du Département de la Saône-et-Loire avec son Président André Accary

© CD 71



Stand du Département de la Sarthe

© CD 72



Stand du Département de la Savoie

© CD 73



Stand du Département de la Haute-Savoie

© CD 74



Stand du Département de la Seine-Maritime avec son Président Bertrand Bellanger

© CD 76



Stand du Département de la Seine-et-Marne

© CD 77



Stand du Département des Yvelines avec son Président Pierre Bedier

© CD 78



Stand du Département des Deux-Sèvres

© CD 79



Stand du Département du Tarn

© CD 81



Stand du Département du Tarn-et-Garonne

© CD 82



Stand du Département du Var avec son Président Jean-Louis Masson

© CD 83



Stand du Département du Vaucluse

© CD 84



Stand du Département de la Vendée

© CD 85



Inauguration du stand du Département de l'Essonne avec son Président François Durovray

© CD 91



Stand du Département des Hauts-de-Seine

© CD 92



Stand du Département du Val d'Oise avec sa présidente Marie-Christine Cavecchi

© CD 95



Stand du Département du Val d'Oise avec sa présidente Marie-Christine Cavecchi accompagné de François Sauvadet Président de Département de France

© CD 95



Stand de La Réunion avec son Président Cyrille Melchior

© La Réunion



Stand de la Collectivité Territoriale de Guyane

© CTG

▶▶▶ ÉVÈNEMENT ◀◀◀

Face au défi pressant de la pénurie médicale, le Journal des Départements, organise avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et la Ville de Vendôme :

LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS

TERRITOIRES DE SOLUTIONS



Date : Jeudi 13 juin



Lieu : Le Minotaure à
Vendôme (à seulement 42
minutes de Paris par TGV)

Actualités Culture, sports et tourisme

Nouveau référentiel du métier de directeur des affaires culturelles

La Fnadac, en collaboration avec les éditions Weka, vient de dévoiler un nouvel ouvrage essentiel pour le secteur culturel : "Vers un nouveau référentiel du métier de DAC".

Ce livre blanc, téléchargeable gratuitement, propose une mise à jour de la "Charte du métier de directrice ou directeur des affaires culturelles" de 2010, intégrant les récents bouleversements professionnels dus aux crises sanitaires et économiques.

Il souligne l'essor du rôle des DAC dans le développement territorial et leur relation avec les élus et autres politiques publiques. Des fiches méthodologiques détaillées complètent l'ouvrage, offrant une dimension opérationnelle précieuse.

16. Charente

Explore Charente

Plan de communication touristique lancé à l'occasion du Salon de l'Agriculture. Au cœur de cette initiative, une brochure qui présente les paysages pittoresques façonnés par les cours d'eau, les villages authentiques, les délices gastronomiques et les festivals singuliers, cette brochure devient le guide incontournable pour les explorateurs en quête d'expériences uniques.

Parallèlement, le Département édite pour la deuxième année une carte touristique soigneusement élaborée, offrant une perspective visuelle détaillée des trésors disséminés à travers le territoire. Elle devient le compagnon idéal pour ceux qui aspirent à s'aventurer à pied, à vélo, à cheval ou en bateau pour découvrir la Charente.

Enfin, le Conseil départemental valorise le territoire à travers une vidéo de promotion.

26. Drôme

Travaux au château de Grignan

Les travaux concernent le remplacement d'une partie des tuiles et l'installation d'une membrane étanche entre les tuiles et le toit. Sur ligne il est prévu la création d'une nouvelle scénographie autour du XVIIe siècle qui inclut l'aménagement d'un plateau de 200 m² au 2e étage. A terme, le parcours de visite sera entièrement repensé avec des espaces de confort et de nouveaux services

80. Somme

Exposition événement « Résistance - Répression - Déportation » aux Archives départementales de la Somme

Le Département ouvre les candidatures pour son 14e concours de livres de création « Prière de toucher ». Le thème de cette année est « Terre des Hommes ».

Le concours est gratuit et ouvert à tous. Chaque participant, seul ou en groupe, est libre d'inventer son livre de création autour du thème « Terre des Hommes ». Toutes les techniques artistiques sont acceptées pour illustrer et mettre en forme le livre : photographie, peinture, dessin, gravure, collage, volume, découpage...et seront accompagnées d'un court texte.

Les lauréats seront annoncés le dimanche 13 octobre 2024. Des prix seront décernés à l'issue du vote. Un vote participatif et plusieurs récompenses à gagner.

29. Finistère

Exposition photographique



Portant un regard unique sur quatre décennies de création du chorégraphe Philippe Decouflé, l'exposition Planète(s) Decouflé propose, à travers plus de 100 costumes, de plonger dans un univers à mi-chemin de la danse, du cinéma et du dessin animé vivant. Des vidéos et des dessins viennent compléter ce parcours unique. Chacune des productions de Philippe Decouflé, depuis Codex en 1986 et premier triomphe international, révèle des mondes burlesques, fantastiques, singuliers.

34. Hérault

Exposition : « L'ordonnance instituant le droit de vote des femmes »

Dans le cadre des expositions proposées en Atelier de l'histoire au Domaine départemental de Pierresvives à Montpellier, les Archives départementales présentent jusqu'au 30 avril, une exposition sur le droit de vote des femmes en partenariat avec les Archives nationales.

Les Archives nationales ont exposé en 2022 ce document emblématique de l'histoire de France dans le cadre de leur cycle « Les Essentiels ». Reprise et déclinée par les Archives départementales sous forme itinérante, et présentée pendant deux mois sous forme scénographiée, cette exposition a pour objet de montrer, aux côtés de reproductions des documents des Archives nationales, comment ce droit a été revendiqué et conquis de haute lutte dans l'Hérault.

37. Indre-et-Loire

Exposition « D'un regard à l'autre, le paraspport, le chemin vers la résilience »

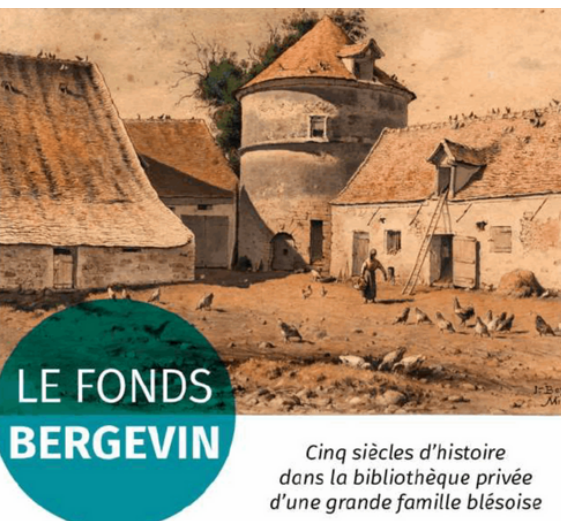
Jusqu'au 2 juin 2024, à l'initiative du Conseil départemental, l'Hôtel Gouin à Tours présente cette belle exposition de photographies, fruit d'une rencontre entre un photographe, Jacques Cohen, et des athlètes aux parcours inspirants. 42 visages. 42 portraits captivants, qui sont autant de moments dévoilés, de sueurs, de forces, d'engagements, de sentiments intérieurs, de préparations mentales et physiques, de parcours incroyables mis à l'honneur. Ici, ce qui est dévoilé, c'est la force intérieure de sportifs, d'athlètes atteints d'un handicap.



© CD37

41. Loir-et-Cher

Exposition du fonds Bergevin



Les fonds collectés, classés, conservés et communiqués par les archives départementales sont, pour l'essentiel, des archives publiques issues des versements effectués par les services et organismes publics du département.

Les acquisitions d'archives privées se font à titre gratuit (don, dépôt) ou à titre onéreux. Le fonds Bergevin est l'une de ces récentes acquisitions exceptionnelles, majeure pour l'histoire du département.

Tirant son nom de la famille Bergevin – et plus particulièrement des deux figures tutélaires de la famille, Louis-Athanase Bergevin (1753-1832) et son fils Louis-Catherine (1798-1876) magistrats blésois et importants propriétaires fonciers à Saint-Gervais-la-Forêt – le fonds Bergevin a été acquis de gré à gré en 2023 par l'intermédiaire de maître Philippe Rouillac, commissaire-priseur à Vendôme.

Grâce à un important effort financier consenti par le conseil départemental de Loir-et-Cher et le service interministériel des archives de France, 66 des 171 lots proposés à la vente par le propriétaire ont pu être achetés : plusieurs centaines d'ouvrages et brochures et plusieurs milliers de documents d'archives longtemps conservés dans la bibliothèque du château de Saint-Gervais ont ainsi enrichi les collections des archives départementales.

Cette exposition offre au public un premier aperçu de la richesse de ce fonds, composé de pièces datées de 1344 aux années 1930, avant son classement et sa mise à disposition des chercheurs.

37. Indre-et-Loire

Exposition « D'un regard à l'autre, le parasport, le chemin vers la résilience »



Du 29 mai au 15 juin 2024, plus de 20 concerts seront proposés dans des lieux d'exception à travers le Loiret, offrant une large palette de styles musicaux : classique, jazz, chanson française, musique du monde... Point d'orgue de deux semaines de musique au cœur du patrimoine, le festival se terminera comme en 2023 par trois soirées exceptionnelles et un village festif dans le parc du château de Sully-sur-Loire.

Au programme de cette édition : Orchestre à cordes de la Garde Républicaine · Roberto Fonseca · Barbara Hendricks · Alexander Malofeev · Selim Mazari et Thomas Lefort · Quintette Diablo · Ophélie Gaillard, Pulcinella · Ensemble Janoska · Robin McKelle · Orchestre Consuelo · Ensemble l'Achéron · Ludmila Berlinskaïa et Arthur Ancel · Adam Laloum et Liya Petrova · Max Livio / Olivia Ruiz · Zélie / Christophe Maé · Madlen Keys / Pascal Obispo

51. Marne

Exposition « Elle s'appelait Solange »



Une exposition pour faire vivre la mémoire de Solange Ast et de sa famille jusqu'au dimanche 14 avril, aux Archives départementales de Châlons-en-Champagne. La famille Ast, une famille juive châlonnaise pendant la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur le destin de Solange, ancienne élève du collège Victor Duruy.

Cette exposition raconte l'histoire de cette famille, arrêtée puis déportée en 1943 à Auschwitz.

De nombreux documents sont présentés, évoquant l'arrivée de la famille Ast dans la Marne et sa vie à Châlons-en-Champagne, l'impact des lois antisémites et l'exil forcé à Lyon illustrés par la correspondance de Solange avec son amie Lili du 2 juillet 1942 au 6 mai 1943.

Au travers de l'histoire de la famille Ast, c'est le souvenir de l'ensemble des victimes marnaises de la Shoah qui est évoqué, et le devoir de mémoire célébré alors que le 80e anniversaire de la Libération se profile.

53. Mayenne

Résidence arts visuels de l'artiste Thomas Teurlai en 2024

Trois sites patrimoniaux (musée Robert Tatin, château de Sainte-Suzanne, musée archéologique de Jublains), propriétés du Département de la Mayenne, accueillent en résidence l'artiste Thomas Teurlai, lauréat de l'appel à candidatures lancé par le Département en début d'année 2023, avec un triple objectif :

- Soutenir la création artistique et développer la présence d'artistes en Mayenne dans le champ des arts visuels.
- Instaurer un dialogue entre création contemporaine et patrimoine.
- Développer autour de cette résidence une offre d'action culturelle, pensée en partenariat avec l'artiste, les équipes de médiation des sites et les établissements scolaires dès la première phase de la résidence.



69. Rhône

Séjour de colonies de vacances à destination des jeunes Rhodaniens, intitulé : "Ma Colonature à la ferme"

Le village nature de l'Orée du Bois à Saint -Martin-en-Haut accueillera 20 enfants rhodaniens de 6 à 10 ans. Ce séjour est orienté autour de la découverte des produits issus des exploitations agricoles rhodaniennes. À travers la colonie de vacances "Ma colo nature à la ferme", le Département souhaite proposer une activité pédagogique en lien avec son Projet Alimentaire de Territoire, qui encourage les Rhodaniens et les restaurations collectives à consommer des produits locaux. Les mots clés de ce séjour ? Visiter, rencontrer, partager, produire, cuisiner, goûter.

76. Seine-Maritime

Midi aux archives

Les archives départementales proposent un nouveau rendez-vous mensuel ouvert à tous. Ainsi une fois par mois, à 12h30, le Pôle culturel Grammont accueillera le public pour une pause déjeuner aux côtés d'un archiviste spécialiste d'une thématique. Lors de cette pause consacrée à l'histoire un archiviste sélectionnera des documents originaux et les présentera aux participants (20 maximum).

77. Seine-et-Marne

Le château médiéval de Blandy-les-Tours

La visite va être transformée avec notamment l'acquisition de meubles, et une nouvelle salle d'exposition. Et ceci grâce à la mission mécénat mise en place par le Conseil départemental. Le mécénat peut être financier, avec un apport en numéraire ou en nature. Ainsi la société seine-et-marnaise Big Bennes apporte un financement pour les meubles.



71. Saône-et-Loire

Asso71. Tous bénévoles en 2024



Une campagne de promotion inédite pour inciter le plus grand nombre à s'engager pour une association et relancer ainsi ce tissu d'acteurs essentiels à la vie dans les communes et plus largement, dans tout le département. Il s'agit de promouvoir le bénévolat avec l'aide de Saône-et-Loiriens connus. Dans les rues des villes, sur les routes, dans les restaurants, sur les réseaux sociaux, dans les pages du Mag71, sur tous les supports qui se présentent... des visages au large sourire inviteront à l'engagement associatif.

Ouvert le 1er septembre 2022, le service du Département de Saône-et-Loire Asso71 est une porte d'entrée pour accueillir, écouter, accompagner et orienter les associations. Il a aussi pour mission d'animer des projets, un réseau et développer le bénévolat. Avec plus de 11000 associations, 108 000 bénévoles et 13 500 salariés, le maillage associatif est un véritable atout pour la Saône-et-Loire. En 18 mois, plus de 1800 demandes ont été traitées et 1000 associations ont sollicité le service Asso71, soit 10 % des associations de Saône-et-Loire. Cela démontre un réel besoin sur le terrain.

77. Seine-et-Marne

Les archichroniques des archives départementales



Un événement hors normes proposé au château de Fontainebleau. Le 20 avril 1814, Napoléon Ier faisait ses adieux à sa garde sur l'escalier en Fer-à-cheval avant de partir en exil pour l'île d'Elbe. Les 20 et 21 avril 2024, 210 ans plus tard, possibilité de revivre ce moment clé de l'histoire, grâce à plus de 250 reconstituteurs passionnés, entourés de comédiens. En partenariat avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne et avec le soutien de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste.

80. Somme

Le Département adapte son calendrier culturel en prévision des Jeux olympiques et paralympiques en France

Le Département s'adapte et annonce une saison culturelle exceptionnelle. Le Festival de Saint-Riquier se tiendra en 2024, pour une dernière édition en automne. Le Département acte dès à présent le retour du Festival de Saint-Riquier en été, plus précisément sur la première quinzaine de juillet, dès 2025. « Somme'r Time » : rendez-vous en 2025, le Département a décidé de marquer une pause en 2024, année olympique et paralympique.



84. Vaucluse

Un spectacle sur Beethoven pour initier les collégiens à la musique classique

Chaque année, le Département de Vaucluse propose aux enseignants des établissements publics et privés de faire participer leurs élèves à des actions éducatives, civiques et culturelles. Parmi celles-ci, « Collèges au concert » constitue un temps fort de découverte et de partage d'un art auquel ils n'ont pas forcément accès.

Depuis de nombreuses années, un partenariat est établi entre le Département de Vaucluse et l'Orchestre National Avignon-Provence

(ONAP) et l'Education nationale. L'objectif est d'amener les élèves des collèges, sans distinction de niveaux, au concert en leur donnant des outils pour appréhender cette expérience musicale.

Le spectacle musical et théâtral « Ludwig Van » constitue l'ultime étape d'un ambitieux parcours de sensibilisation.

Une exposition polysensorielle est également présentée au Grenier à sel jusqu'au 14 juin.

86. Vienne

Présentation du 18ème Marathon Poitiers-Futuroscope

Le 18ème Marathon Poitiers-Futuroscope aura lieu le dimanche 14 avril 2024. Près de 3500 coureurs se donnent rendez-vous sur ce grand évènement sportif familial le week-end du vendredi 12 au dimanche 14 avril, qui sera ponctué de nombreux temps forts : course enfants, challenge étudiants, challenge entreprise, semi-marathon, marathon, relais à 4. Le marathon des collégiens aura lieu le mercredi 15 mai.

89. Yonne

Exposition « Tableaux-objets »

Riche d'un fonds remarquable de dessins, sculptures et gravures, le musée d'art moderne Yvonne et Christian Zervos rend hommage cette année à deux artistes majeurs du XXe siècle : César Domela au printemps et Julio Gonzalez. Ces expositions permettent de retracer les grandes étapes des démarches artistiques des deux hommes, tout en donnant à voir leur relation au couple Zervos et à l'histoire de Cahiers d'Art. Issue du legs Zervos mais aussi d'acquisitions réalisées par le Département pour le musée, la collection vézélienne est, pour l'occasion, complétée par des prêts significatifs provenant de galeries, de particuliers mais aussi d'institutions françaises, comme le Centre Pompidou, la Bibliothèque Kandinsky et le musée d'art moderne de Strasbourg.



84. Vaucluse

La splendeur retrouvée du Palais des papes



Le chantier historique qui s'achève sur la partie la plus ancienne du Palais des papes d'Avignon, propriété du Département de Vaucluse, offre aujourd'hui des façades d'une blancheur étincelante.

Un nettoyage aux huiles essentielles, décapage à la vapeur. La dernière phase du chantier a été consacrée à la consolidation de la couverture en pierre de la chapelle Benoît XII, abritant une partie des Archives départementales. Les vitraux ont également fait l'objet d'une attention particulière et ont retrouvé tout leur éclat. Cette restauration de (très) grande envergure, d'un montant de 5,8 millions d'euros a été financée par le Département de Vaucluse et subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

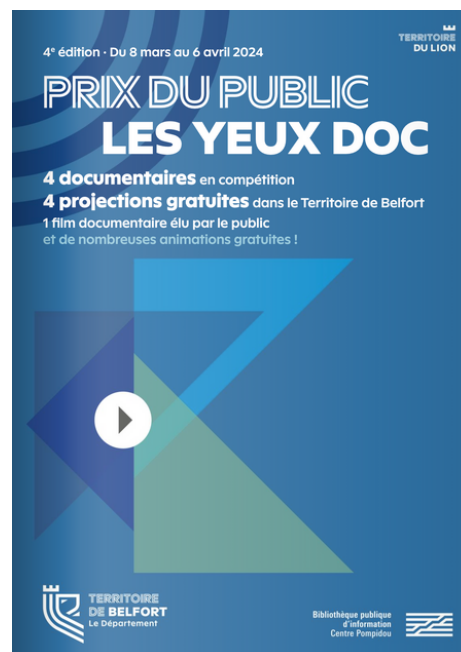
90. Territoire de Belfort

Les archichroniques des archives départementales

Organisé par la BPI (Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou), il fait son retour dans le Territoire de Belfort. Prix national est décliné localement dans 8 médiathèques du département.

Le Prix du public Les yeux doc a pour but de valoriser le catalogue Les yeux doc, ressource numérique proposée gratuitement à tout abonné d'une médiathèque du Territoire de Belfort, de promouvoir des films documentaires de création et engagés, de renforcer l'offre documentaire et de présenter des animations autour du cinéma et de l'image (ciné-concert, projections, ateliers, apéros ciné-quizz, concours...).

Pour la première fois cette année, la Médiathèque départementale proposera le concours "Un film, une affiche" pour les jeunes.



LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUBEERT



Simon Houdebert, Adjoint au maire de Vendôme en charge des finances et collaborateur de groupe au Sénat



Les leçons de Pompidou, par David LISNARD et Christophe TARDIEU

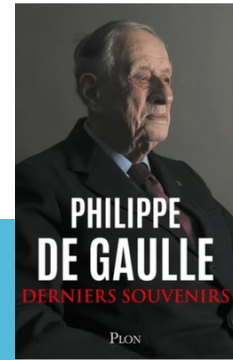
Georges Pompidou est sans doute le président de la Ve République le moins connu des Français. Pourtant, fils spirituel et politique du général de Gaulle, il a dirigé notre pays d'une main de maître, alternant vision et pragmatisme, abhorrant les systèmes et les idéologies.

La perception des enjeux, des risques et des opportunités de son époque ne l'éloigna jamais de l'exigence de raison

comme de résultats.

Le Premier ministre puis président Pompidou est un paradoxe. Tout le monde le croit conservateur alors qu'il est surtout moderne : dans ses choix culturels avec la promotion de l'art contemporain, dans ses convictions profondes en faveur du progrès social, dans son ambition pour l'économie française, à laquelle il donnera de 1962 à 1974 des fondements dont, face au désastre industriel actuel, on peut se féliciter encore de nos jours : l'agro-alimentaire, l'aéronautique, le spatial, l'automobile, le nucléaire, la création du TGV...

Pour les auteurs, Georges Pompidou nous éclaire enfin sur la crise de civilisation de notre époque comme sur le rapport du pouvoir aux Français, et la manière de gouverner un pays dont les ferments de la division ne sont jamais loin. Il est urgent d'en tirer des leçons.



Derniers souvenirs, par Philippe de GAULLE

Le fils de Charles de Gaulle est entré dans sa 102e année le 28 décembre 2023. Il a souhaité publier à cette occasion ses Derniers souvenirs, recueillis au fil de sa mémoire et de sa pensée. Autant de précisions, de mises au point ou de simples rappels qu'il juge utiles à une meilleure connaissance de l'œuvre et de l'action de son père, mais qui concernent aussi son histoire familiale et son propre parcours de soldat ou ses anciennes fonctions de sénateur.

On y trouvera le texte de sa dernière intervention publique où il fait entendre son point de vue sur divers sujets d'actualité et rappelle la philosophie du Général en matière de politique intérieure et extérieure.

Parmi les fragments de souvenirs qu'il nous livre : des évocations de ses grands-parents paternels et maternels, du mode de vie de ses parents, des relations de son père avec d'autres chefs militaires, Giraud et Juin, avec l'amiral Muselier ou le comte de Paris, de la guerre d'Algérie, de Mai 68, des dernières années de Charles de Gaulle et les circonstances de sa disparition...

Parvenu au terme de son existence, Philippe de Gaulle ne s'embarrasse d'aucune précaution pour livrer ici et là le fond de sa pensée, donnant à ce bref ouvrage la valeur d'un testament.



France – Vatican, Deux siècles de guerre secrète, par Bernard LECOMTE

Quand la Révolution française éclate en 1789, la souveraineté de l'État et la puissance de l'Église sont redéfinies. À ce moment, le pouvoir temporel l'emporte sur le spirituel : les privilèges du clergé sont abolis, ses biens sont nationalisés, les congrégations sont supprimées, etc. Dès lors, les rapports de force changent et les relations – jusque-là globalement apaisées – entre la France et le Vatican deviennent chaotiques.

Ce livre entend raconter ces deux siècles de heurts – parfois visibles et violents, parfois discrets et feutrés – qui voient s'opposer farouchement un État, impérial puis républicain, qui ne peut tolérer qu'une autre puissance (surtout religieuse) lui dicte sa conduite, et une Église universelle en lutte permanente contre une modernité qu'elle considère comme une menace existentielle.

L'auteur a choisi de commencer son enquête en 1799, lorsque le pape Pie VI meurt misérablement à Valence, et que l'Europe entière se demande si ce décès loin de Rome ne signe pas la fin de l'Église catholique. Il raconte ensuite le retour en grâce des chrétiens sous l'Empire, le bras de fer entre Napoléon et Pie VII, puis la tumultueuse séparation de l'Église et de l'État, le concile Vatican II, le mariage pour tous, mais aussi les visites en France de Jean-Paul II et Benoît XVI, et les voyages à Rome des présidents français (notamment ceux de la Cinquième République).

Traverser ces deux siècles de confrontations, de secrets et de passions aide à mieux comprendre les débats qui animent régulièrement la société française sur ses racines, son histoire, son identité, ses institutions, et aussi cette « laïcité » qui fascine tant le reste du monde... Un grand récit novateur porté par une plume aussi brillante qu'experte.



Les lieux du Pouvoir, sous la direction de Sébastien LE FOL

Pourquoi Emmanuel Macron est-il le seul président, avec Valéry Giscard d'Estaing, à avoir installé son bureau dans la chambre à coucher de l'impératrice Eugénie ? Comment la France est-elle dirigée depuis l'avion présidentiel ? Quelles décisions sont prises dans le « PC Jupiter », ce mystérieux bunker construit sous l'Élysée ?

Quel est le poids réel de l'ENA et des clubs au sein de l'État ?

Quels secrets dissimule la haute haie de Souzy-la-Briche, cette gentilhommière près de Paris, mise à la disposition des Premiers ministres depuis 2007 ?

Comment Latche, la bergerie landaise de François Mitterrand, s'est-elle imposée comme le rendez-vous discret des grandes tractations politiques et diplomatiques sous sa présidence ? Pourquoi le plan de salle de la brasserie Lipp, à Paris, relève-t-il de la haute politique ?

Sébastien Le Fol répond à ces questions et à bien d'autres en une vingtaine de chapitres rédigés par de prestigieuses plumes. Tous racontent et auscultent les lieux du pouvoir en France, qu'ils soient célèbres (Versailles, Matignon, Bruxelles, le Quai d'Orsay...), méconnus (Souzy-la-Briche, la tribune du 14 Juillet, les clubs...) ou prestigieux (Chambord, Notre-Dame de Paris, le Louvre...).

Un livre sans précédent, écrit avec bonheur et riche en révélations, qui découvre l'exercice véritable du pouvoir, ainsi que les hommes et les femmes qui nous gouvernent.



Soldat de la cyberguerre, par Arnaud COUSTILLIERE

Le cyberspace est devenu un lieu d'affrontement majeur. Pour la première fois, voici racontée la création de la cyberdéfense française par son principal fondateur, le vice-amiral d'escadre Arnaud Coustillière.

En moins de dix ans, les terrains de guerre se sont multipliés sur le Net : virus informatiques, menaces terroristes, ingérences dans des élections, fake news, blocage d'hôpitaux... Les agresseurs cyber déstabilisent nos démocraties avec puissance et créativité. En une poignée d'années, un petit groupe de femmes et d'hommes a mis en place une organisation et déployé des moyens pour inventer les ripostes dans ce nouveau « Far West ».

Dans ce précieux témoignage, Arnaud Coustillière raconte la construction à marche forcée de la cyberdéfense française. On découvre de l'intérieur la « cellule » créée en 2009 en toute discrétion, les échanges avec les partenaires américains et estoniens, le recrutement des talents, les premières opérations en Afghanistan, la coopération avec les Forces spéciales, la confrontation avec Daech et l'émergence des ingérences russes. Ce livre nous aide à mieux comprendre les défis d'ampleur que vit notre pays à l'heure où la guerre de haute intensité est de retour, amplifiée par le caractère toujours plus hybride des conflits. Les chocs sont devant nous, il est urgent d'en prendre conscience.



LE JOURNAL **DES**
DEPARTEMENTS

Cérémonie

D

D.O.R

Septembre 2024

Candidatez dès maintenant

www.delbopresse.com

L'eau fait partie
de notre patrimoine.
Préserbons-la.



Découvrez 30 éco-gestes
pour préserver l'eau
sur ecodeau.org

Éco d'Eau

Une démarche
initiée par

